



Université
de Lille

Mémoire de recherche

Master mention Science Politique parcours Métiers de le Recherche en Science Politique

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales | Université de Lille

Année universitaire 2023-2024

Le développement de la démocratie directe à EELV : Une mutation du paradigme démocratique Vert en période de crise organisationnelle.

Auteur : CHISSON Tanguy

Directrice du mémoire :
MOREL Laurence

Membres du jury de soutenance :
MOREL Laurence
LEFEBVRE Rémi

J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que mon mémoire en soit exempt.

Je remercie Laurence MOREL pour ses conseils et son aide.

Je remercie mon père pour ses relectures et son soutien.

Je remercie Pierre, mon compagnon de route.

Je remercie ma promo pour les rires.

Je remercie les gens que j'aime, d'être.

Sommaire:

Introduction.....	6
Partie I: Une évolution du paradigme démocratique vert, la démocratisation en question.....	16
Chapitre 1: Une évolution de la pratique du référendum d'en haut aux procédures d'en bas à EELV.....	17
1.1: Historique et usages des référendums d'en haut.....	17
1.2: Le développement récent de la démocratie directe d'initiative militante.....	23
Chapitre 2: Une évolution de la conception démocratique verte.....	30
2.1: Le référendum, une pratique qui suscite du débat.....	30
2.2: Une innovation de la démocratie directe qui s'inscrit dans un nouveau rapport au militantisme.....	38
Conclusion de la Partie I.....	47
Partie II: La démocratie directe un outil face à la crise organisationnelle.....	49
Chapitre 3: Le référendum pour contourner un parlement bloqué.....	51
3.1: Un consensus sur la « nécessité » de réformer.....	51
3.2: Une situation de blocage qui impose le recours au RIM.....	58
Chapitre 4: L'utilisation minoritaire de la démocratie directe, entrer dans un jeu fermé.....	64
4.1: L'initiative militante, une opportunité pour des acteurs dominés.....	64
4.2: Une opportunité limitée et contrôlée.....	70
Conclusion de la Partie II.....	76
Conclusion Générale.....	78
Annexes.....	82
Bibliographie.....	83
Sources primaires.....	85
Entretiens.....	88
Grille d'entretien.....	89
Exemple d'entretien.....	90
Table des matières.....	95

Liste des acronymes

ACEVA : Association des Collaborateur·trices d'Élu·es Vert·es et Apparenté·es

BE : Bureau Exécutif

BER : Bureau Exécutif Régional

BCF : Bureau du Conseil Fédéral

CF : Conseil Fédéral

CPR : Conseil Politique Régional

CS : Conseil Statutaire

EELV : Europe Écologie Les Verts

FEVE : Fédération des élu/es Verts et Écologistes

GS : Génération.s

LFI ou La FI : La France Insoumise

LREM : La République En Marche

NUPES : Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale

PCF : Parti Communiste Français

PS : Parti Socialiste

RI : Règlement Intérieur

RIM : Référendum d'initiative militante

UMP : Union pour un mouvement populaire

« Le référendum d’initiative est une idée juste puisque démocratique. Cependant, il n’a de sens que dans la mesure où le vote est l’émancipation d’un débat réel sérieux. Sinon, cela devient une manipulation fabuleuse et Le Pen a compris tout ce qu’il pouvait en tirer par rapport aux immigrés et à la peine de mort. Quand on pense que certains Verts veulent étudier la possibilité de la télématique dans ce cadre, on croit rêver! Où y aurait-il confrontation d’idées? »¹

Cette réflexion d’un écologiste datant de 1986 illustre tous les doutes qu’entretiennent les Verts avec le référendum et plus généralement avec la démocratie directe. Le vote de l’ensemble du corps de citoyens est une bonne chose, si et seulement si, ce vote est précédé d’un débat, s’il y a une confrontation d’idées. Sans ce garde-fou délibératif, le référendum ne serait plus démocratique, il serait une machine à prendre de « mauvaises décisions ». Cette préférence pour la démocratie délibérative et participative est ancienne chez les écologistes. Le débat permettrait de faire émerger « l’intelligence collective », aurait des vertus de formation des citoyens et des militants, éviterait et les instrumentalisation politiques, et serait la pierre angulaire de toute innovation démocratique. Ce sont ce type de considérations qui ont conduit Eva Joly, alors candidate aux élections présidentielles pour Europe Écologie les Verts (EELV) en 2012, à déclarer : « Par tradition, nous, les écologistes, sommes très réticents vis-à-vis de la voie référendaire »² . Ce serait donc installée dans les partis écologistes français une « tradition », par nature de longue date, de réticence envers les procédures de démocratie directe, notamment, le référendum.

Cependant, ce doute originel n’a pas empêché les écologistes d’inscrire le référendum interne dans leur règlement intérieur dès la création d’Europe Écologie les Verts en 2009 à l’article II-9-2 (il était d’ailleurs déjà présent chez les Verts). Ainsi que d’autres procédures telles que le référendum d’initiative militante. La procédure est élargie en 2016 par référendum en permettant dès lors de réaliser des référendums interne en ligne (par télématique), n’obligeant plus de réunir physiquement l’ensemble des adhérents.³ Ce qui montre à l’époque une volonté de développer la procédures en l’adaptant aux outils contemporains et la nécessité de réformer par la souveraineté populaire.

Cette pratique semble d’autant plus surprenante qu’EELV est le seul parti de gauche à user de la démocratie directe. D’ailleurs Roberto MICHELS disait même en 1925 : « L’histoire du référendum dans les partis en démocratie peut par conséquent être brièvement résumée comme suit : application rare, résultats mauvais. » (p.453). Il n’y a donc pas, à première vu de raison qui justifie cette pratique.

1 « Réflexions »(1986), Vert Contact, (cité par Prendiville (1993), p.137-138, cité par Florence Faucher-King (1999), p. 200

2 De fait, le référendum de 2016 était adossé à un congrès décentralisé (fédéral).

3 Le Monde 11 février 2012

Il semble par conséquent y avoir chez les écologistes une évolution idéologique ou un paradoxe : le doute sur la pertinence de la démocratie directe pour prendre des décisions n'empêche pas son institutionnalisation. Ce qui ne serait pas forcément bon démocratiquement pour la France serait potentiellement bon pour le parti. Il y aurait une divergence entre les idées et la pratiques ce qui ne correspond pas à l'idéal de « politique autrement »⁴ porté par les Verts. Les travaux scientifiques portant sur les partis Écologistes, la démocratie interne au sein des organisations ou sur le rapport des élus à la démocratie directe tendent à confirmer ces ambiguïtés.

1. Les ambiguïtés d'EELV dans le rapport à la démocratie directe

En effet, pour F. FAUCHER-KING, les partis Verts ont mis la démocratie au centre du projet de l'écologie politique, dans une volonté d'instaurer une « nouvelle vision du rapport entre hommes et nature » mais aussi dans une « critique des institutions représentatives ». En interne comme dans le projet politique, l'accent est mis sur la démocratie participative mais aussi sur la démocratie délibérative, dans un souci de « responsabilisation des citoyens ». Les Verts sont, selon l'autrice, relativement suspicieux à l'égard des procédures de démocratie directe, où la participation ne se résume qu'au vote, préférant les procédures délibératives. L'objectif de la démocratie interne est double pour les écologistes : éviter la « malédiction » de la loi d'airain de l'oligarchie et ajuster les pratiques internes aux objectifs de l'organisation. Dans la pratique, le débat interne est relativement intense, long et procédurier mais les Verts privilégient la permanence de ce « mythe organisationnel » au détriment parfois de l'efficacité électorale. (FAUCHER-KING 2007)

Dans un autre ouvrage, plus ancien, l'autrice considère que certains Verts auraient presque une conception sacrée de la politique et des procédures démocratiques. Cet aspect créerait un schisme entre fondamentalistes et réalistes, la question étant de savoir si le parti est une « réplique miniature de la société » dans lequel devraient ou non s'appliquer les règles du projet politique. (FAUCHER-KING 1999)

B. VILLALBA montre quant à lui que c'est parce que l'individu est central à EELV que le parti instaure des procédures de démocratie interne permettant la participation de tous. Ce constat est d'autant plus fort que les catégories socio-professionnelles aisées sont surreprésentées chez les Verts. Ce seraient les dispositions sociales des écologistes qui expliqueraient leur fonctionnement interne. Cependant, il constate en parallèle un processus de professionnalisation et de bureaucratisation d'EELV. Les militants dotés en capital temps (élus, collaborateurs) sont amenés à

4 « La prétention à mettre en place des pratiques politiques alternatives, à stigmatiser la classe politique en place pour imposer de nouveaux mode de légitimation, voire à subvertir certaines règles du jeu politique » (GUIONNET 2005 p. 117)

se spécialiser et à prendre une place plus importante dans le parti. Les écologistes, prenant de plus en plus de place dans le jeu politique, « doivent passer une série de compromis afin de maintenir la cohérence entre le récit politique de la 'politique autrement' et l'adaptation pragmatique aux règles du jeu politique ». Ce compromis force les Verts à changer leurs statuts régulièrement. (VILLALBA 2022)

V. JEROME, dans une approche plus sociale des logiques militantes à EELV, montre le poids considérable des courants dans l'organisation interne du parti, bien qu'ils n'aient pas d'existence officielle, ni dans le RI, ni dans les statuts. L'existence de ces courants est perçue par certains comme un « aveu d'échec », un regroupement clanique qu'il faudrait encadrer et limiter, par d'autres comme une manifestation de la vitalité démocratique du parti. Les commissions thématiques sont également, pour l'autrice, des institutions centrales dans l'organisation du parti. Dans les deux cas, faire partie de ces espaces sociaux donne accès à des ressources et une légitimité internes considérables. (JEROME 2021)

Les écologistes sont donc très attachés à la démocratie participative et délibérative, beaucoup plus qu'à la démocratie directe qui ne semble pas prendre tant de place dans l'organisation du parti. La conservation de la démocratie interne semble être une valeur structurante du parti même si les logiques de tendances, de bureaucratisation et de professionnalisation, associées à la compétition électorale, viennent redéfinir les lignes de clivages.

Il sera alors intéressant d'observer dans quel cadre s'inscrit le développement de la démocratie directe à EELV. Est-ce une redéfinition de la culture démocratique, une lassitude délibérative ou un signe de professionnalisation politique ? Comment expliquer dans ce cadre que la démocratie directe se développe en pratique à EELV ?

2.Des travaux multiples et pas toujours convergents sur les ressorts de l'adhésion des élus et militants de gauche à la démocratie directe

Les conclusions que nous avons pu tirer de la littérature sur les partis Verts sont globalement confirmées par la littérature portant sur les élus et leur rapport à la démocratie directe. Bien que ce soient principalement des enquêtes quantitatives, comparées, souvent à l'échelle européenne auxquelles on peut reprocher une relative homogénéisation des groupes sociaux étudiés, elles mettent en évidence un certain nombre de corrélations à partir desquelles peuvent s'élaborer des hypothèses intéressantes.

C. CLOSE, dans une étude portant sur le rapport à la démocratie des élus nationaux en Europe, montre que les variables partisanes sont très déterminantes dans le soutien ou non aux

procédures de démocratie directe. Les élus appartenant à des partis d'opposition ou électoralement moins représentatifs seraient peut-être des catégorisations plus pertinentes, et sont plus favorables à cette procédure (gauche radicale, droite radicale et écologistes) que les élus au gouvernement ou appartenant aux partis plus traditionnels. (CLOSE 2021)

Dans la continuité de cette analyse et de manière plus fine, d'autres auteurs montrent que les élus socialistes et écologistes européens sont globalement plus favorables au référendum que les élus d'autres formations partisans, même si dans les deux cas ils préfèrent les procédures délibératives. Ils distinguent également deux types d'élus : ceux qui se considèrent comme des « délégués » (représentant du peuple) et ceux qui se considèrent comme des "administrateurs" (mise en place d'un programme), les premiers étant plus favorables au référendum que les seconds. (JUNIUS, MATTHIEU, CALUWAERTS, ERZEEL 2020)

D'autres auteurs distinguent, dans une enquête menée auprès de 91 députés Belges, trois types de discours et de rapport à la démocratie participative (notamment aux mini-publics) : le discours élitiste, globalement hostile ; le discours consultatif ; et le discours décisionnel. Ce troisième discours est porté par des élus d'opposition, de gauche et est très majoritaire chez les députés écologistes. Ce sont des élus favorables à la démocratie participative, pour l'intelligence collective et la co-construction qu'elle permet, mais aussi favorables à une prise de décision contraignante de la part des citoyens. Les élus écologistes seraient donc en faveur, au moins dans leur discours, d'une relative dépossession de leur pouvoir de prise de décision. (TALUKDER, BEDOCK, RANGONI 2022)

À l'inverse, une enquête qualitative (par focus groupe) réalisée en France (ce qui nous semble être la cause explicative de cette différence, la France ayant un rapport particulier à la souveraineté populaire) portant sur la démocratie en général mais abordant la question de la démocratie directe tend à infirmer le soutien des populations militantes de gauche à la démocratie directe. Les populations interrogées, notamment les plus engagées à gauche (militants partisans, altermondialistes, associatifs), sont très critiques du référendum (qui résume instinctivement la démocratie directe chez les enquêtés). Ils doutent de la compétence des citoyens, affirment la nécessité d'un intermédiaire civique pour trancher les conflits et soulignent un risque de manipulation de l'outil par les élus. Pour eux, une décision prise par référendum sans délibération préalable n'est pas démocratique. Cette conception se rapproche des discours écologistes que nous avons pu observer précédemment. (GOURGUES, MAZEAUD, NEZ, TALPIN 2021)

Des travaux récents, notamment celui d'H. WERNER, montrent l'importance du contexte politique dans lequel s'inscrivent les référendums pour expliquer le soutien à cette procédure. En effet, l'auteur montre que les citoyens estimant pouvoir gagner un référendum ou ayant par le passé gagné un référendum sont plus favorables à cette procédure que les autres. Le contexte politique (situation de gagnant ou de perdant) serait donc déterminant dans l'attachement politique des citoyens à cette procédure. (WERNER 2020)

Dans cette logique, il nous semble important de spécifier quelques particularités du contexte français que L. MOREL rappelle, notamment, l'influence importante de l'utilisation napoléonienne et gaullienne du référendum dit « plébiscitaire » dans l'imaginaire des élites politiques françaises. Une telle utilisation, jugée non pleinement démocratique, explique probablement leurs réticences vis-à-vis de la démocratie directe. (MOREL 2019)

Nous pouvons donc dire que la littérature est relativement contradictoire quant au soutien des élus et militants des partis de gauche à la démocratie directe. Les résultats dépendent fortement du mode d'enquête et des variables prises en compte par les analyses. Ces résultats contradictoires et les travaux sur l'importance du contexte laissent présager un rapport probablement paradoxal et circonstancié, de ces populations aux procédures de démocratie directe.

Il sera intéressant d'observer les contextes d'utilisation de la voie référendaire ainsi que d'éventuelles utilisations stratégiques. Les acteurs sont-ils favorables à la démocratie directe dans toutes les circonstances ? L'utilisent-ils pour défendre leurs intérêts politiques au sein de l'organisation ?

3. Du recours à la démocratie directe en interne des partis politiques à son usage gouvernemental

La partie précédente revenait sur le soutien ambivalent des élus et militants de gauche à la démocratie directe en général, pas nécessairement en interne. Or, un certain nombre de travaux ont étudié dans les partis politiques des usages plus ou moins ambitieux de démocratie directe.

Dans ce sens, L. OLIVIER constate une « directisation » des partis politiques (PS, UMP) dans les années 2000, qui se traduit par l'émergence d'une démocratie délibérative interne. Ce processus serait un approfondissement de la démocratisation associée au suffrage universel partisan et à l'élection directe des candidats. Cette « directisation » est entendue comme la mise en contact des dirigeants avec les adhérents pour contourner les militants (pas nécessairement comme la prise de décision par les adhérents directement). Elle est largement favorisée par les NTIC qui permettent de consulter les adhérents sans forcément devoir les réunir physiquement. Cependant, l'auteur est

relativement critique vis-à-vis de l'effectivité de ces procédures, les considérant comme largement communicationnelles, comme une mise en récit d'un mythe organisationnel. Les instruments délibératifs seraient même, à certains égards, des "facteurs d'ordre" dans le sens où la qualité délibérative serait limitée par des « processus de précadrage », réalisés par les "groupes partiels". Les pratiques délibératives cohabitent par ailleurs avec des pratiques de limitation de la compétition interne. (OLIVIER 2009)

R. LEFEBVRE observe également un développement de la prise de parole individuelle au Parti Socialiste, et l'adoption d'une « culture du débat », dans le cadre d'une démocratie interne hybride, combinant démocratie directe, participative, représentative et délibérative. Il considère que ce processus entraîne un affaiblissement du modèle déléгатif et du poids politique des courants ainsi qu'une redéfinition de l'excellence militante. Le débat interne reste tout de même largement canalisé par les élus et les notables locaux. Il distingue également des effets sociaux et nous dit que : « l'intellectualisation » du militantisme, sous couvert de « démocratisation », tend à renforcer les coûts d'entrée et à durcir la séparation entre « professionnels » et « profanes », entre militants chevronnés et adhérents passifs. Cette pratique constante du débat, pour s'adapter aux nouveaux militants cultivés, provoque l'éviction des classes populaires, la « fragilisation du 'nous socialiste » » et favorise l'entre-soi partisan. (LEFEBVRE 2009)

Il nous semble pertinent pour compléter ces deux travaux portant sur les partis politiques de mobiliser des études sur ce qui motive les acteurs (gouvernementaux) à recourir à des procédures de démocratie directe (plus nombreuses). Ce ne sont pas les mêmes institutions mais nous faisons l'hypothèse qu'il ne faut pas exclure qu'elles soient probablement traversées par des logiques analogues.

Dans cette optique, L. MOREL nous propose une typologie des contextes favorisant l'utilisation d'un référendum par les gouvernements, outre le référendum constitutionnellement obligatoire. Les référendums peuvent avoir une "fonction de médiation" en cas de différends internes à la majorité. Ils permettent alors au gouvernement d'éviter de prendre la responsabilité de la décision finale. Ils peuvent avoir une « fonction d'agenda », l'objectif étant de soustraire cette question embarrassante à l'agenda électoral ou d'élargir sa base électorale avant des élections. Ils peuvent être initiés en dernier recours pour contourner le parlement, « fonction législative », ou légitimer l'adoption d'une loi par la « vertu » du vote populaire, « fonction de légitimation ». La spécificité française, étant que l'initiative référendaire peut permettre à un seul individu, le Président de la République, d'engendrer le « power-reinforcing référendum », un référendum initié par une seule personne pour renforcer son pouvoir et sa légitimité personnelle. Enfin, l'autrice

distingue un nouvel usage du référendum quand les gouvernements sont politiquement contraints par une pression politique à mettre en place un référendum, « référendum politiquement obligatoire ». ⁵ (MOREL 2007)

Cette analyse des référendums dits top-down peut être complétée par une analyse des référendums dits bottom-up. R. MAGNI-BERTON constate que malgré le développement dans les années 2000 de nombreux instruments de participation des citoyens, il y a une réticence à la mise en place de référendums d'initiative populaire. Pour lui, il y a trois explications à ce constat : c'est un instrument radical qui prive les élus de leur pouvoir bien plus que les autres formes de participation citoyenne ; c'est une procédure qui va à contre-courant de la tendance participative et délibérative et qui rencontre des obstacles juridiques. De plus, son analyse de l'expérimentation (unique en France) de procédures de référendums contraignants (pour l'exécutif) d'initiatives populaires au sein de la municipalité de Grenoble tend à nuancer l'efficacité de ces procédures. Il constate que la société civile peine à se saisir de cet outil, car ce n'est pas forcément dans sa culture démocratique, et que ces procédures demandent beaucoup de ressources (pétition). La participation dépend également de la mise en place de la votation, donc de la volonté de la municipalité à communiquer, à fixer un quorum atteignable, une date pertinente, et à mettre en place des bureaux de vote. La mobilisation de la démocratie directe dépend donc fortement de la volonté des dirigeants. (MAGNI-BERTON 2018)

Nous pouvons donc conclure que les usages de la démocratie directe et même des procédures démocratiques en général sont multiples et ne vont pas toujours dans le sens d'une plus grande participation, ni d'une démocratisation. Paradoxalement, le rôle des décideurs et des élites politiques semble être déterminant dans ce processus. De plus, le développement de la démocratie interne peut entraîner des transformations importantes des structures partisans, voire des structures sociales partisans.

Il sera intéressant d'étudier ces dimensions au cours de notre enquête. Il faudra déterminer si ce sont les élites dirigeantes ou les militants qui sont à l'initiative des évolutions organisationnelles d'EELV et qui en tirent profit politiquement. Il faudra également se demander si ces transformations ne s'expliquent pas en partie par de nouveaux profils militants.

La littérature nous offre donc un certain nombre d'éléments qui peuvent nourrir nos réflexions. Elle est relativement contradictoire sur le soutien des élus et militants des partis de

⁵ Dans un article de 1993, L. MOREL analyse des logiques analogues pour expliquer la participation des partis politiques aux référendums : la cohésion interne, l'adoption de la législation, le pouvoir politique et la légitimité.

gauche à la démocratie directe, ce qui laisse présager un rapport probablement paradoxal et circonstancié de ces populations aux procédures de démocratie directe. De plus, nous avons constaté que les usages de la démocratie directe et des procédures démocratiques en général ne vont pas toujours dans le sens d'une plus grande participation, ni d'une démocratisation des institutions, notamment parce que le rôle des élites politiques semble déterminant. Enfin, la littérature révèle des logiques organisationnelles contradictoires à EELV, oscillant entre l'idéal démocratique de la « politique autrement » et l'efficacité électorale, négociant entre la démocratisation et la bureaucratisation.

Ce mémoire ambitionne de faire un apport permettant de combler ces zones d'ombre en se demandant : Comment le recours au référendum et aux procédures de démocratie directe s'est-il développé à EELV ?

Cette étude porte sur les usages des procédures de démocratie directe à EELV entre 2009 (date de création du parti) et 2023 (création de « Les écologistes »). Cela comprend les usages du référendum interne (d'en haut et d'en bas), mais aussi des « motions ponctuelles » pouvant s'apparenter à des référendums d'initiative partisane. Mon intérêt se porte sur les procédures mobilisées, les stratégies des acteurs qui les mobilisent et leurs conséquences sur le fonctionnement du parti. Je n'ai pas étudié les réceptions de ces procédures par les adhérents. Ma focale d'analyse porte exclusivement sur les dirigeants et sur leur utilisation « stratégique » des procédures de démocratie directe interne.

Pour objectiver ces dynamiques à Europe Écologie Les Verts, j'ai recensé le recours à des formes de démocratie directe par le parti depuis 2009, mais aussi les usages qui en ont été faits par Les Verts. L'objectif de ce travail est de retracer un rapport général à l'utilisation de la démocratie directe à EELV dans le temps, de déterminer quand cela est possible (accessibilité des données) des grandes tendances. Pour effectuer ce travail, j'ai mobilisé les archives mises en ligne sur le site internet d'EELV, les archives de la Fondation pour l'écologie politique ainsi que mes archives personnelles, mails, documents de congrès, statuts, règlements intérieurs, programmes nationaux et régionaux. Pour affiner ce travail, dans un second temps, je me suis focalisé plus précisément sur la période 2022-2024, ayant été particulièrement dynamique du point de vue de la démocratie interne. Pour ce faire j'ai réalisé 8 entretiens semi-directifs. Durant cette période, en plus de l'utilisation obligatoire du référendum, deux référendums d'initiative militante (RIM) ont été portés au vote des adhérents et une autre tentative a échoué avant cette étape. Les écologistes ont aussi réalisé un congrès fédéral durant lequel 25 motions ponctuelles ont été portées au vote des adhérents. Ce

recentrage m'a permis une analyse plus détaillée des différentes procédures, notamment d'en étudier la genèse et les aspects stratégiques.

Nous verrons donc, dans une première partie, que le développement de la démocratie directe à EELV - loin d'être une innovation ex-nihilo - s'inscrit dans la continuité du paradigme démocratique vert, même si cela participe à son évolution. Nous reviendrons sur les différentes formes de référendums et les évolutions de la pratique (Chapitre 1), puis sur l'évolution du rapport des écologistes à la démocratie directe, s'inscrivant dans une modification de la perception du militantisme (Chapitre 2). Dans une seconde partie, nous montrerons que ces outils ont été particulièrement utilisés par les cadres du parti comme une ressource pour réformer en temps de crise organisationnelle, pour contourner un parlement bloqué (Chapitre 3). Nous analyserons enfin, les usages minoritaires de la souveraineté populaire pour accéder à un jeu politique interne fermé (Chapitre 4). La première partie (Chapitres 1 et 2) explique le développement de la démocratie directe par une mutation du cadre d'interprétation générale. La deuxième partie (Chapitres 3 et 4) replace les acteurs et leur agentivité au centre de l'analyse en relevant les aspects stratégiques de cette surutilisation.

Encadré 1 : Rapport avec mon terrain d'enquête

Il me semble important, avant de commencer mon argumentation, de détailler le rapport que j'entretiens avec mon objet d'étude. Tout d'abord, j'ai été longtemps militant d'EELV et je suis encore adhérent. Mon mémoire a d'ailleurs pu être réalisé car je connaissais le milieu et certains acteurs à l'initiative des phénomènes sociaux que je comptais étudier. Mon adhésion m'a également permis d'avoir accès à l'ensemble des courriels envoyés aux militants dans le cadre des procédures référendaires ainsi qu'à la documentation interne d'EELV, ce qui aurait probablement été difficile autrement. De plus, ma connaissance des enjeux et des débats internes au parti m'a facilité l'interprétation et la compréhension des discours étudiés.

Cependant, cette proximité m'a imposé de prendre du recul et de déconstruire mon rapport au parti, ce que j'ai essayé de faire au maximum. D'une part, j'ai arrêté de militer pendant la période de l'enquête ; d'autre part, j'ai travaillé à conscientiser mon rapport à mon objet pour corriger mon travail en conséquence. Cette proximité m'impose également de dévoiler clairement aux lecteurs les dynamiques qui ont pu influencer mon travail.

Premièrement, bien que je n'avais pas d'avis sur les procédures référendaires avant d'entamer mon enquête, les différentes lectures et la confrontation au terrain m'ont convaincu de leur pertinence. J'estime qu'elles sont un bon compromis entre l'idéal démocratique de la souveraineté populaire et le peu de volonté citoyenne (et ou militante) à s'investir pleinement dans le jeu politique (parce qu'ils travaillent, ont des familles, pas envie...). Les référendums d'initiative populaire me semblent par ailleurs être un outil prometteur d'interpellation et d'orientation citoyennes des politiques.

Deuxièmement, il convient de clarifier mon positionnement au sein des courants internes qui structurent la vie du parti, celui-ci a évolué mais a globalement été plutôt défiant avec la ligne majoritaire.

Enfin, j'ai milité contre un certain nombre des réformes portées par les différentes procédures que nous allons étudier. J'étais défavorable au RIM 1 et donc, dans la continuité, à la réforme statutaire de 2024 ainsi qu'au changement de nom du parti. J'ai voté favorablement à toutes les motions ponctuelles au congrès de 2022 à l'exception de toutes celles proposant un renforcement des Jeunes écologistes, en l'occurrence les motions 6, 21 et 25, ainsi que la motion 17 sur la végétalisation des événements. Je n'ai pas participé à certaines procédures, telles que le RIM 2 car je n'avais pas connaissance de son existence et de la consultation pour cadrer le travail de la "Refondation" en 2024.

Partie I: Une évolution de la culture démocratique verte, la démocratisation en question

Dans cette partie nous allons étudier les évolutions du paradigme démocratique vert. V. JEROME mobilise dans son ouvrage *Militer chez les Verts* (2021), le concept indigène de « paradigme vert » c'est à dire la mise en relation des pratiques individuelles et collectives avec le discours et la représentation qui leurs sont associés au sein du parti écologiste. L'autrice mobilise ce concept plutôt pour aborder le liens entre les pratiques environnementalistes chez les verts (végétarisme, adoption du vélo...) et le discours écologiste porté par le parti. Or comme l'a démontré F. FAUCHER-KING (1999, 2007) ce lien entre le discours et la pratique démocratique et même cette imposition de liens entre les deux dimensions est consubstantielle de l'organisation des partis écologistes. Nous ne pouvons pas étudier la démocratie interne d'un parti écologiste sans étudier la dimension idéale qui lui est associée. Le concept de « paradigme démocratique vert », que nous nous proposons de créer dans le cadre de cette enquête, correspond donc à cette situation où la pratique démocratique chez EELV et ses évolutions doivent être étudiées à la lumière de la conception que les écologistes se font de ces procédures et de la démocratie au sens large.

Dans le cadre de notre travail, nous nous focalisons sur la pratique de la démocratie directe à Europe Écologie les Verts, entendue comme toutes procédures internes permettant à un groupe de militants d'imposer un vote à l'ensemble des adhérents, afin de valider ou d'invalidier un texte adopté par le parlement du parti (référendum) ou un nouveau texte (référendum d'initiative militante). Les décisions prises par ce vote doivent être contraignantes pour l'exécutif. Nous aborderons tout de même la question des consultations, car bien que leur résultat n'est pas juridiquement contraignant, il semble à certains égards, politiquement contraignant. Par conséquent nous n'étudions pas l'intégralité du paradigme démocratique vert mais principalement sa dimension directe. L'aspect participatif ou délibératif de ce paradigme ne seront abordés que par effet d'opposition à la démocratie directe interne.

Nous n'aborderons pas les usages de la démocratie directe ni l'agentivité qui peut lui être associée. Nous nous contenterons de montrer la concordance entre les pratiques et le cadre idéal et temporel dans lequel elles se développent. En ce sens, et pour reprendre un terme de la sociologie des mobilisations, nous étudierons le cadre d'interprétation, le paradigme, dans lequel s'inscrit le recours à la démocratie directe à EELV. Nous nous demanderons quelle interprétation générale du monde, et notamment du monde militant, justifie la démocratie directe interne.

Nous évoquerons d'abord dans le premier chapitre les évolutions de la pratique de la démocratie directe à EELV. Dans un second chapitre, nous aborderons les questions idéelles et le

rapport qu'entretiennent les écologistes à ce type de procédures. Cette construction en deux temps thématique, fait perdre en problématisation et délie dans l'écriture deux dimensions que nous pensons liées et dont la mise en relation aurait été intéressante. Cependant nous considérons que ce choix facilite la lecture de notre mémoire en permettant au lecteur dès le début, d'être familiarisé à l'ensemble des procédures qui seront abordés tout au long de notre démonstration.

Chapitre 1: Une évolution de la pratique du référendum d'en haut aux procédures d'en bas à EELV

Ce chapitre descriptif a pour objectif de présenter l'ensemble des procédures de démocratie directe en vigueur à EELV mais aussi d'en démontrer les dynamiques. Recenser l'ensemble des procédures mobilisées par le parti a été la tâche la plus laborieuse au cours de notre mémoire. Les dynamiques que nous allons étudier dans ce chapitre doivent donc être prises avec prudence. En effet, la plupart de ces procédures, ayant été numériques, n'ont laissé que peu de traces. Nous n'avons pas pu avoir accès à toutes les archives pour garantir une totale exhaustivité. Néanmoins, nous avons récolté de très nombreuses données suffisantes pour nourrir notre réflexion. Nous verrons que le parti a toujours eu recours à la démocratie directe à plus ou moins grande échelle, mais que ces dernières années ont connu une hausse de la pratique de la démocratie directe, en partie liée à une diversification des procédures.

1.1: Historique et usages des référendums d'en haut

L'écologie politique, marquée par une certaine forme de radicalité et une inspiration autogestionnaire, questionne, en faisant son apparition dans les années 1970, les organisations partisans classiques. Elle les incite notamment à redécouvrir leurs bases militantes. C'est donc assez logiquement que les Verts créés en 1982, vont se doter d'organes internes assez ambitieux sur le plan démocratique. Jusqu'en 1994 et la création d'un conseil fédéral constitué d'élus régionaux, les décisions étaient prises directement par l'ensemble des adhérents, en Assemblée générale. Nous retrouvons donc dès les débuts de l'écologie politique en France, un usage de la démocratie directe et un attachement à la souveraineté populaire. Dans la continuité de cette démarche Europe Écologie les Verts se dote dès sa création de procédures de ce types.

1.1.1: Le cadre juridique de la démocratie directe à EELV

Les référendums sont garantis dans les statuts du parti⁶ à l'article 47

TITRE V CONGRES ET REFERENDUMS

ARTICLE 47 - REFERENDUM

Dans tous les actes de fonctionnement de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, il peut être fait appel à une procédure référendaire, sous forme de questions précises posées à l'ensemble des adhérent/es. Ce référendum peut être organisé soit par voie postale, soit par vote électronique selon les modalités précisées dans le RI.

Un référendum (dit dans ce cas "d'initiative militante") est organisé à la demande d'au moins un dixième des adhérent/es réparti/es dans le tiers des régions. Une région ne peut fournir, à elle seule, plus du cinquième du nombre des adhérent/es nécessaires au déclenchement de la procédure référendaire. Le Conseil fédéral, le Congrès, ou un groupe de 8 Conseils politiques régionaux au moins, peuvent lancer l'organisation d'un référendum.

Les résultats d'un référendum ont valeur de décision de Congrès.

Une initiative référendaire locale portée par un groupe local ou un regroupement de groupes locaux portant sur un texte de nature juridique ou politique relevant des compétences de l'organisation, peut être présentée aux instances exécutives en vue d'un référendum d'initiative militante selon les modalités fixés par le règlement intérieur.

La désignation du ou de la candidat/e à l'élection présidentielle se fait par un référendum ouvert à la participation des adhérent/es aussi bien qu'à celle des coopérateur/trices.

L. MOREL (2022) propose de se poser cinq questions face à des procédures de démocratie directe pour pouvoir les qualifier, pour pouvoir les rattacher à une typologie (La typologie présentée dans l'annexe 1 est pensée pour fonctionner à l'échelle de la démocratie étatique, nous l'adaptions à l'étude d'une organisation politique). Est-il garanti juridiquement que les citoyens soient consultés sur certaines questions ? Les citoyens peuvent-ils initier des référendums ? Ont-ils la possibilité de proposer des politiques ou seulement de rejeter une politique existante ? Quelle est l'étendue du champ de question ouvert au référendum ? Le résultat s'impose-t-il juridiquement ou est-il seulement consultatif ? Nous nous proposons d'y répondre au regard de l'article 47 et des articles complémentaires des statuts et du règlement intérieurs (RI) du parti.

Premièrement par la présence même de cet article 47 nous pouvons dire qu'il est garanti juridiquement que les militants soient consultés directement à l'échelle locale et à l'échelle fédérale.

De plus nous constatons qu'est garanti dans les statuts le référendum d'initiative militante (que nous développerons dans la chapitre 2), le référendum à l'initiative du Conseil Fédéral⁷ (le

⁶ STATUTS EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS - Version 4 – Juin 2016

⁷ Le Parlement du parti est constitué de 120 membres, où 80 % des délégués sont élus au niveau régional et 20 % au niveau national lors du congrès, par scrutin de liste.

parlement du parti) et le référendum à l'initiative de 8 conseils politiques régionaux⁸. Par conséquent et au regard de la typologie développée par L. MOREL est garanti dans les statuts d'EELV, le référendum d'initiative populaire, le référendum d'initiative parlementaire et le référendum minoritaire propositif. Pour ce dernier, il faut noter, qu'il n'a jamais été utilisé à notre connaissance. Les militants ont donc la possibilité de proposer directement un texte et non seulement de l'accepter ou de le rejeter.

Le Congrès, c'est à dire l'ensemble des adhérents, peut également être à l'initiative d'un référendum. Ce procédé semble particulier : que l'ensemble des adhérents appellent l'ensemble des adhérents à se positionner sur une question. Mais nous pouvons imaginer que soit mise au vote une motion ponctuelle (forme de référendum d'initiative militante que nous aborderons au chapitre 2), par nature limitée en taille de textes et donc en ambition, pour initier dans un second temps, par référendum, une réforme plus ambitieuse. Cette réflexion est théorique car la procédure n'a jamais été activée.

Si, « Les résultats d'un référendum ont valeur de décision de Congrès », alors au regard de l'article 45 des statuts qualifiant le Congrès de « l'instance souveraine de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS où se décide son orientation politique » les décisions prises par référendum s'imposent juridiquement et doivent être exécutées par le Conseil Fédéral (CF) et le Bureau Exécutif⁹ (BE).

L'article 48 et l'article 52 des statuts du parti complètent l'article 47 sur le champ des questions ouvert au référendum et font apparaître le référendum obligatoire.

TITRE VI MODIFICATION STATUTAIRE/ DISSOLUTION

ARTICLE 48 - MODIFICATION STATUTAIRE

Les statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès extraordinaire ou par un référendum, avec une majorité de 66 % des votants.

ARTICLE 52 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les dispositions des présents statuts sont complétées par un règlement intérieur ayant pour objet de fixer les divers points non prévus par les statuts. Le règlement intérieur est modifiable à une majorité de 66 % des votants du Conseil fédéral ou de 60 % des votants à un Congrès ou un référendum

⁸ Le Conseil politique régional (CPR) est l'organe délibératif régional.

⁹ Le BE (bureau exécutif) est l'instance exécutive d'EELV, il est composé de 11 à 15 membres élus en Congrès par scrutin de liste à la proportionnelle.

En effet, avec l'article 47, nous constatons que « dans tous les actes de fonctionnement de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, il peut être fait appel à une procédure référendaire, sous forme de questions précises posées à l'ensemble des adhérent/es. », c'est à dire qu'il n'y a pas de limitation au champ des questions pouvant être posées par référendum. Avec l'article 48 et 52, nous apprenons que pour certaines questions, celle modifiant les statuts et celles modifiant le règlement intérieur, un seuil d'adhésion supérieur à la majorité simple est appliqué : 66 % pour les statuts et 60 % pour le RI. La procédure référendaire étant même obligatoire pour toutes modifications statutaires.

Au delà des ces cinq questions deux dimensions techniques précisées dans le RI¹⁰ semblent devoir être seulement évoquées.

L'article VII-3-3 Conditions de vote, précise que « Les bulletins de vote comportent quatre possibilités de vote : “oui”, “non”, “vote blanc”, “refus de vote”. » Il n'y a donc pas de quorum pour valider une décision référendaire à EELV mais les votes blancs et les refus de vote sont comptabilisés. Un référendum est victorieux si 50 %, 60 % ou 66 % des votants ont voté oui. Par exemple, si la somme des non et des votes blancs est supérieure à 50 % le référendum est défait. Cet état de fait rend les seuils d'adhésion, notamment pour les modifications statutaires et réglementaires relativement difficiles à atteindre.

La dernière question technique porte sur l'organisation du référendum notamment par voie numérique. L'article VII-3-2 Organisation du référendum, précise que le secrétariat nationale doit mettre en place « un dépouillement public ». Or comment mettre en place un dépouillement public pour des référendums numériques. Cette difficulté peut créer de la défiance et du mécontentement chez les militants comme nous le prouve cet extrait de mail:

« Tout à fait d'accord avec la dénonciation des conditions techniques et politiques scandaleuses pour ces votes, ajoutons que nous n'avons pas les résultats puisque chaque question donnait lieu à 4 réponses possibles. Qui a participé à la gestion des résultats, qui remplace le "dépouillement" ? Le pluralisme a-t-il été respecté ? ¹¹

1.1.2: Les référendums d'en haut dans la pratique

Il semble que la procédure la plus mobilisée soit le référendum à l'initiative du Conseil Fédéral, notamment pour valider les stratégies électorales. Ce fut le cas en 2022¹² pour valider l'alliance pour les législatives avec les autres partis de gauche (LFI, PCF, PS, GS...) dans le cadre

10 Règlement intérieur EUROPE ECOLOGIE LES VERTS – Version 25 Mars 2023

11 Re : [RUES] Fw : Résultats des votes EELV, militant EELV, mail, 10/07/2023, archives personnelles

12 Historique de toutes les procédures étudiées en Annexe 2

de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES) où dans un mail du 6 mai 2022 était demandé aux adhérents de se prononcer.

« Bonjour XXXX,

Le Conseil fédéral vient de valider l'accord pour une Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale ainsi que les investitures écologistes qui en découlent. Conformément aux statuts d'EELV, le bureau exécutif est chargé d'organiser le vote des adhérent·es pour validation finale.

Ainsi, en votre qualité d'adhérent·e d'Europe Écologie Les Verts, nous vous invitons à vous prononcer sur cette coalition à laquelle EELV prend part en vue des élections législatives, conjointement avec le pôle écologiste (Génération Écologie, Génération.S, Les Nouveaux Démocrates), la France Insoumise, le Parti Communiste et le Parti Socialiste (ce dernier étant sur le point de ratifier cette décision) : la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale et la liste des candidat-es écologistes. »¹³

Les contours de ce type de référendum sont relativement flous. Il est précisé dans le règlement intérieur que « les votes concernant les stratégies électorales » sont accessibles aux adhérents qu'après trois mois d'adhésion, que « la décision de participer aux élections législatives, sénatoriales, présidentielles ou européennes est prise au niveau national » et que « pour toutes les élections, les votes de stratégie doivent avoir lieu avant la désignation des candidat·e·s », ce qui semble indiquer que les stratégies électorales doivent être validées par les adhérents. Cependant rien n'est très précisément défini quant à la procédure à utiliser. Dans tout les cas, pour une décision d'ordre stratégique, le vote des adhérent est systématiquement précédé par une validation du Conseil Fédéral. Il semble que la consultation des adhérents pour valider la stratégie électorale soit habituelle, ce fut également le cas pour acter la stratégie d'une liste unique aux élections européennes de 2024.¹⁴

Certaines critiques militantes peuvent être formulées à ce type de procédures car ils considèrent que ce n'est qu'une validation de décision déjà prise, qui ne laisse pas l'opportunité aux militants de proposer d'autres questions ou de cadrer différemment le débat. Ce fut par exemple un reproche formulé par F. Dubreuil¹⁵ pour le référendum stratégique de 2023 dans l'optique des élections européennes, qui ne laissait pas la porte ouverte à une liste NUPES. Il nous semble que cet aspect est inhérent à ce type de procédures, à partir du moment où le référendum doit être initié par le CF, il doit y avoir un certain consensus préalable sur ses contours et sur la question qu'il ouvre. Nous verrons dans le Chapitre 3 que ce n'est pas forcément évident.

13 Vote des adhérent·es concernant les législatives 2022, Europe Écologie les Verts, mail, 06/05/2022, Archives personnelles

14 Vote des adhérent.es du 7 au 10 juillet, EELV, mail, 05/07/2023, Archives personnelles

15 Membre d'EELV Ile de France, aile gauche, entretien 16/02/2024

Le référendum obligatoire pour modification statutaire est également, même si cela est moins fréquent, utilisé. Dans leur ensemble les statuts et le règlement intérieur d'EELV ont peut évoluer depuis la création du parti en 2009. Il semble cependant avoir eu un référendum en 2011 dont nous ne savons rien si ce n'est son existence, ainsi qu'un autre référendum relativement important en 2016.¹⁶ Le référendum de 2016 se décompose en deux étapes, un premier référendum portant sur le CF début mai et dans un deuxième temps une mise au vote de nombreuses « propositions de modifications statutaires » lors du Congrès statutaires extraordinaires du 28 mai 2016. Ces modifications portaient sur la « possibilité d'organiser des référendums électroniques », la création du « Conseil programmatique », de « L'Observatoire de la parité et des pratiques », la clarification du « Rôle de l'Agora et des structures d'animation communes du parti et du réseau coopératif », du « Statut de membre du réseau coopératif » et de l'adoption de la « Parité 50%plus »¹⁷. A posteriori ce référendum semblait être un dépoussiérage de l'organisation du parti ainsi qu'une affirmation de la place des femmes.

Enfin il nous semble essentiel de préciser que le Conseil fédéral n'est pas pleinement à l'initiative de ces votations si nous en croyons les propos de F. Thiollet¹⁸ membre du BE.

« Il y a eu des référendums, je crois qu'il y a eu des référendums par les BE, j'hésite, c'est vrai que depuis avec Marine Tondelier on a fait plus de référendums, notamment sur Les écologistes, même si quand on fait les référendums, la proposition du bureau exécutif doit être validée par le conseil fédéral, en réalité c'est pas l'exécutif qui consulte, c'est le bureau exécutif sous couvert du conseil fédéral, ce qui est pas mal! ».

Ces propos sont corroborés par l'intitulé des textes ayant initié les deux référendums que nous avons pris en exemple précédemment pour illustrer les dynamiques d'en haut. La motion au CF initiant la votation de 2022 se nomme « Motion portée par le bureau exécutif relatif aux élections législatives 2022 Projet d'accord avec l'Union Populaire et autres forces de gauche »¹⁹ et celle initiant la votation de 2016 est une motion « Sur proposition du Bureau Exécutif »²⁰. Il semble donc que dans la pratique, parce que le BE est à l'initiative de la plupart des textes provoquant le recours à la démocratie directe, il y ait une forme de référendum d'initiative exécutive.

16 EELV a connu de nombreux référendums statutaires en 2023 (changement de nom) et en 2024 (changement de statuts)

17 La Tribune (nom de la documentation de congrès), EELV, 2016, Archives personnelles

18 Membre du BE d'EELV, cadre de la majorité, initiateur RIM 1, entretien 27/01/2024

19 Motion portée par le bureau exécutif relative aux élections législatives 2022 Projet d'accord avec l'Union Populaire et autres forces de gauche, Conseil fédéral EELV, 01/05/2022, archives en ligne EELV [consultées le 22/04/2024] <https://www.eelv.fr/files/2022/05/Accord-LFI-EELV-CF20220501.pdf>

20 Vote sur le référendum de la réforme statutaire, Conseil fédéral EELV, 10/01/2016, archives en ligne EELV [consultées le 22/04/2024]

https://www.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1234/files/2016/01/Vote_referendum_statutaire_CF2016010910.pdf

Nous pouvons dire que de nombreuses formes de référendums même si elles n'ont jamais toutes été utilisées sont garanties par les statuts d'EELV, référendum d'initiative parlementaire, référendum minoritaire propositif, référendum d'initiative militante. Le référendum d'initiative exécutive semble exister dans la pratique. Même si dans les textes les référendums peuvent porter sur un très large éventail de questions, ils semblent n'être mobilisés que quand ils sont obligatoires, pour des réformes statutaires et pour déterminer les orientations stratégiques du parti lors des élections à l'échelle nationale et européenne. Le recours au vote direct des adhérents par les instances dirigeantes du parti est donc fortement circonstancié et relativement exceptionnel. Le référendum ne semble pas être la voie « normale » de prise de décisions à EELV . Nous verrons que le développement plus récent des pratiques de démocratie directe dite d'en bas nuance ces premières conclusions.

1.2: Le développement récent de la démocratie directe d'initiative militante

Avant de débiter notre analyse, il convient de rappeler que même si la pratique importante de la démocratie directe d'en bas est une réalité récente à EELV, les écologistes connaissent et portent ce type de mesures depuis de nombreuses années. En effet nous constatons sur cette affiche de campagne publiée par « Aujourd'hui l'écologie », comité de soutien de Brice Lalonde en 1981 pour l'élection présidentielle, que la démocratie directe était une des revendications principales des écologistes dès leur apparition au même titre que la lutte contre le nucléaire civil et militaire et la



Fédération pour l'écologie politique, Aujourd'hui l'écologie, Démocratie directe, 1981

solidarité avec les pays du sud.²¹ De plus, comme ont pu l'étudier R. MAGNI-BERTON (2018) ou A. GONTHIER des villes écologistes et notamment Grenoble sont motrices dans le développement du référendum locale d'initiative populaire. Il semble donc avoir un intérêt et une connaissance de ces procédures avant même leur utilisation à EELV.

1.2.1: Le réveil du référendum d'initiative militante (RIM)

Le référendum d'initiative militante est inscrit dans les statuts d'EELV depuis sa création et pourtant ce n'est que très récemment qu'il a été utilisé pour la première fois. D'après F. Dubreuil il avait été envisagé de recourir à cette procédure en 2017 suite au licenciement des salariés et au moment de « la réinvention » (référendum de 2016). Mais ce n'est qu'en 2022 que EELV a connu les deux seuls RIM de son histoire. Le premier le « référendum du oui » était une proposition de réforme statutaire globale du parti, comprenant une modification du fonctionnement du congrès et notamment une suppression des motions²², une élection au suffrage direct des instances exécutives et un renforcement du fédéralisme. En opposition à ce premier RIM s'est constitué un second, l'objectif n'était pas tant de proposer une réforme alternative qu'une méthode alternative. Le second RIM ambitionnait de reporter le Congrès Fédéral à venir (convoqué tous les trois ans) pour permettre un débat sur la réforme des statuts, d'ouvrir la discussions à l'ensemble des adhérents.

Ces deux RIM modifiaient selon le Conseil Statutaire (instance de contrôle de l'application des règles au sein du parti) les statuts. Par conséquent ils devaient obtenir un seuil d'adhésion supérieur à 66 %. Les deux furent sur ce plan des échecs, le premier obtenant 55 % de vote favorable et le second 61 %. Ces chiffres doivent également être considéré au regard de la faible participation générale.

Par la suite en 2023, une tentative de RIM a été initiée dans l'optique de mettre au vote une potentielle liste d'union de la gauche aux européennes. Cependant les porteurs de cette procédure n'ont pas été en mesure de récolter les 900 signatures nécessaires à l'époque²³.

Ce dernier point nous amène à nous questionner sur les conditions de mise au vote d'un référendum d'initiative militante. La procédure est détaillée dans l'article VII-3-1 du RI²⁴:

21 FR-FEP/5AM/AFF/4, Démocratie Directe, Aujourd'hui l'écologie, 1981, archives en ligne Fédération pour l'écologie politique [consultées le 22/04/2024] <https://www.archivesecolo.org/bibliotheque-numerique/democratie-directe-1981/>

22 Il faut noter comme nous l'explique V. Jérôme (2021) que les motions n'ont jamais été instituées, elles existes et sont prégnantes mais ne sont pas présentes dans les statuts. Il faut donc entendre par supprimer les motions, supprimer le mode de scrutin qui les fait naître, le scrutin de liste à la proportionnelle.

23 Ils en ont obtenu 600 environs.

24 Les caractéristiques juridiques observées sur les référendums top-down s'appliquent également aux RIM

•VII-3-1 Demande de référendum d'initiative militante

Toute demande d'organisation d'un référendum d'initiative militante signée par 1 % au moins des adhérent·e·s, et déposée au Secrétariat national par un·e mandataire, donne droit pour ce dernier à la publication d'un texte exposant les attendus du projet et sollicitant un complément de signatures d'adhérent·e·s.. La publication doit comporter le texte soumis à référendum, l'adresse du ou de la mandataire et la liste des premières signatures. L'ensemble est limité à 2500 signes, et communiqué à tou/tes les adhérent·e·s du niveau concerné dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande. Les signatures sont collectées par le ou la mandataire du projet dans un délai de deux mois. Une fois que le texte a recueilli les signatures de 10 % des adhérent·e·s, le ou la mandataire dépose les signatures auprès du Secrétariat national. Celui-ci en vérifie la régularité.

La procédure se déroule donc en trois étapes, recueillir 1 % de signatures, puis avec l'aide de la publication recueillir 10 % de signatures, ce qui permet dans un troisième temps la mise au vote. C'est donc une procédure relativement longue et complexe, qui demande un certain nombre de ressources au sein de l'organisation. Devoir recueillir 10 % d'adhésion, c'est à dire entre 700 et 1200 signatures selon le nombre d'adhérents du parti n'est pas anodin. Cette complexité explique peut être en partie la faible mobilisation de cette procédure jusqu'en 2022.

1.2.2: La généralisation de l'usage des motions ponctuelles

Les motions ponctuelles ne sont pas extrêmement cadrées dans le règlement intérieur, nous ne connaissons pas réellement leur statut ou leur place dans la hiérarchie des normes, tout ce qui est défini est contenu dans l'article VII-1-1 du règlement intérieur :

VII-1 CONGRES ORDINAIRE

•VII-1-1 Documents

Les motions d'orientation, la liste des candidat·e·s pour le Bureau exécutif, motions ponctuelles et contributions ainsi que les listes des signataires doivent être remises au Secrétariat national cinq semaines au moins avant la tenue des Congrès décentralisés. Les motions d'orientation ne doivent pas dépasser 12 000 caractères et doivent être signées par au moins 1 % des adhérent·e·s, à jour de cotisation, d'au moins dix régions. Les motions ponctuelles (ou motions thématiques) et contributions (présentées au débat, mais non soumises au vote) ne doivent pas dépasser 5 000 caractères et doivent être signées par au moins 1 % des adhérent·e·s, à jour de cotisation, d'au moins dix régions.

Les motions ponctuelles sont donc des textes qui sont porté au vote des adhérents au moment des congrès. Bien que la procédure soit plus restrictive que le RIM car elle doit tenir en 5000 caractères et être adossée obligatoirement à un congrès. C'est à dire qu'elle ne peut être mobilisée que tous les trois ans, nous considérons qu'il s'agit d'une forme de référendum d'initiative populaire/militante. Le seuil de signatures très faible 1 % favorise son utilisation,

récolter entre 70 et 120 signatures est plus aisé que d'en récolté 1000. Le champ de ce qui peut être voté par une motion ponctuelle, n'est pas précisé, mais au regard de la pratique et du fait que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, nous pouvons supposer qu'il n'y a pas de restriction particulière. De plus les seuils de modification statutaire (66%) et réglementaire (60%) s'applique également aux motions ponctuelles.

D'après J. Crépel²⁵ en entretien, après m'avoir dit que les motions ponctuelles étaient « en dessous des motions du Conseil fédéral alors qu'elles devraient être au dessus (rire) mais en vrai tu vois, je t'en prends une autre celle sur la végétalisation de l'alimentation je peux te dire qu'elle ne plaît pas au gens en charge de la mettre en place et bah elle est appliquée ». Il reprend ce point et précise « non c'est faux ce que je t'ai dit dans la hiérarchie des normes elles sont juste en dessous de la motion d'orientation générale, donc il y a une application ». Au regard de ces propos émanant d'un ancien membre du BE ayant été en charge de l'application des décisions nous pouvons supposer que les motions ponctuelles ont « valeur de décisions de Congrès ». Le doute formulé dans un premier temps par J. Crépel prouve que le statut des motions ponctuelles est relativement flou, même pour des cadres.

Contrairement aux RIM les motions ponctuelles ont été mobilisées dès le premier congrès de 2013, cependant nous pouvons observer dans le Tableau 1, ci-dessous, une moindre utilisation en 2016 et en 2019 et une utilisation très importante en 2022. Les sujets abordés sont très variés, réforme du parti, programme politique, actualité, intégration des minorités, féminisme, nucléaire... Les motions ponctuelles sont autant des affirmations programmatiques et idéelles que des propositions de réformes organisationnelles.

Les référendums d'initiative militante semble suivre des logiques relativement proche de celles observées pour les référendums d'en haut, leur utilisation est exceptionnelle et porte sur des questions de réformes statutaires et d'orientations stratégiques. Les motions ponctuelles sont beaucoup plus souples, même si 10 des 25 motions portées en 2022 modifiaient les statuts, les autres portent sur des questions programmatiques et politiques. Pour les deux procédures nous observons un sursaut d'utilisation au cours de l'année 2022.

Ce premier chapitre, détermine avec toutes la précision qui nous était permise les dynamiques d'utilisation de la démocratie directe à EELV. Nous avons pu observer que même si les écologistes n'étaient pas étrangers aux procédures de démocratie directe, utilisées et portées par les Verts et bien que de nombreuses formes de référendum soit garanties : référendum d'initiative

25 Ancien Co-secrétaire National Adjoint d'EELV, cadre de l'aile droite, entretien 29/01/2014

parlementaire, minoritaire propositif, militant, exécutif, par congrès ou par motions ponctuelles et bien que pour un certain nombre de questions l'utilisation en est obligatoire, leur utilisation est parcimonieuse. Ce n'est qu'au cours des années 2022 et 2023 que le recours aux procédures de démocratie directes s'est développé, avec de nombreux référendums en 2023, changement de nom du parti, consultation pour la refondation, stratégie aux européennes (...) et en 2022 avec deux RIM (une tentative en 2023) et 25 motions ponctuelles portées au Congrès. Nous observons donc une réelle dynamique en faveur de l'utilisation d'une palette plus importante de procédures de démocratie directe. Dans le chapitre suivant nous allons dessiner la seconde face du paradigme démocratique vert en mettant en lumière ces évolutions de la pratique par une potentielle évolution du rapport qu'entretiennent les écologistes à la démocratie directe.

Tableau 1 : Recensement des motions ponctuelles portés aux Congrès décentralisés d'EELV

2013	2022
1- Cooper « Action »	1- Pour un réveil éco-antiraciste chez EELV
2- Imaginer une économie écologiste	2- Donner toutes leurs place aux ruralité
3-Rendre plus efficace le travail d'EELV sur le nucléaire	3- Faire d'EELV un parti anti validiste
4- Pour un revenu d'existence universel	4- Osons le fédéralisme
5- Non au stockage en couche géologique profonde	5- Engager les Etats Généraux de l'écologie politique
6- Pour la création d'une commission thématique « innovation démocratique »	6- Le parti de la génération climat
7- Réformer notre démocratie interne	7- Mieux soutenir la FEVE
8- Pour une écologie politique à la pointe des combats sociaux et sociétaux	8- Renforcer le dialogue social, prévenir les risques professionnel des salarié.es de l'écologie politique
9- Réformes statutaires	9- L'écologie, pionnière de la santé mentale
10- L'urgence rurale commande une action forte des écologistes	10- Instances élues diversité
11- Les périphéries, renouveler par les marges pour prendre le large	11- Pour un parti qui se donne les moyens de ses valeurs éco féministes
12- La disparition	12- Nous ouvrir, pour nous reconstruire. Une méthode pour refonder le mouvement de l'écologie.
	13- Écologie populaire
	14- Pour mieux se dépasser, en 2023, améliorons nos règles de fonctionnement
	15- Pour une école militante de l'écologie politique
	16- Décroissance et démocratie
	17- Pour joindre la parole aux actes, végétalisons largement l'alimentation
	18- Parents et militant.es
	19- Écrire l'avenir de l'écologie depuis les territoires
	20- Cultivons le plaisir de militer
	21- Le temps est à un nouveau souffle: faisons grandir ensemble la jeunesse écologiste
	22- Sortir de l'entre-soi
	23- La place du numérique
	24- Modification de la grille des incompatibilités concernant le Bureau Exécutif
	25- Pour une génération climat représentées et investie dans notre parti
	Source : Tribune 2013, Tribune 2016, Tribune 2019, Tribune 2022, EELV, Archives personnelles
2016	
1- Tous à Flamanville ! Une grande campagne en 2016	
2- Revitaliser l'écologie politique-municipales 2020	
3- Motion thématique portée par la commission animale, pour que la condition animale soit au cœur de l'écologie politique	
4- Pour un « manifeste des lignes vertes »	
5- Agir,penser, local, global et international	
6- EELV doit se réappropriier le projet de 6e République	
7- Présidentielles : Pour une candidature écologiste d'un genre nouveau	
2019	
1- Construire en confiance les moyens de nos ambitions	
2- EELV, le premier parti écoféministe en actes	
3- Plus de démocratie plus de débats: réinstaurons la proportionnelle intégrale au bureau exécutif	
4- Replacer les militant.es au cœur du fonctionnement d'EELV	
5- Condition animale, agriculture et alimentation : dépasser les clivages et écrire un nouveau chapitre d'écologie politique	
6- S'engager vers une démocratie permanente	

Encadré 2 : Les Consultations

Les instances du parti peuvent mettre en place des mises au vote auprès de l'ensemble du corps électoral interne, sans que les décisions prises soient contraignantes. Cette pratique, informelle (car absente des statuts et règlements), semble relever de deux logiques : confirmer des décisions ou sonder les adhérents. La pratique n'est pas très répandue à l'échelle fédérale, mais est courante dans certaines régions.

Céline Scavennec¹ nous dit que les consultations, notamment numériques, sont pertinentes « pour valider des décisions compliquées. Par exemple, au CPR Nord, sur des questions difficiles comme celle du lycée Averroès, on a décidé de faire une consultation auprès de tous les adhérents. » La consultation, dans cette optique, vise à légitimer une décision et surtout à s'assurer de l'accord de la majorité autour d'une question sensible.

En 2023, le BE avait initié une consultation dans le cadre des « États Généraux de l'écologie » et de la « refondation » du parti. Une première phase consistait en « une grande enquête populaire, plusieurs questionnaires en ligne, des cahiers de doléances, des quizz, un questionnaire dédié aux acteurs de la société civile, des webinaires nationaux ainsi que 200 ateliers organisés en présentiel partout sur le territoire. Cette diversité de supports nous a permis d'innover dans la récolte des avis et de toucher un large public. ».² Dans un deuxième temps, une consultation numérique a été organisée auprès des adhérents autour de neuf questions, trois portant sur l'organisation fédérale du parti (identité des règles, régions administratives, délégation) et six sur le pilotage (organisation des congrès, élection et organisation de l'exécutif, élection des conseillers fédéraux, autonomie des commissions, désignation des candidats).³ L'objectif de ces consultations est alors de sonder les adhérents et les membres du « pôle écolo » quant à leur vision des réformes à venir et non de valider des décisions.

1 Membre d'EELV Nord-Pas-de-Calais, cadre de l'aile majoritaire, entretien 23/02/2024

2 Nouveau mouvement : des nouvelles pour tout comprendre !, EELV, mail, 13/07/2023, archives personnelles

3 Informations relatives au changement de statuts, Les Écologistes, mail, 24/11/2023, archives personnelles

Chapitre 2 : Une évolution de la conception démocratique Verte

Le chapitre 2 a vocation d'ancrer le rapport des écologistes à la démocratie directe dans une conception générale de la démocratie et du militantisme, notamment interne. Nous verrons que, par certains aspects, il y a une continuité dans leur approche de la souveraineté populaire en adéquation avec l'idéal de « démocratie autrement », mais également une recomposition de cet idéal en lien avec de nouveaux objectifs politiques. Notre travail et les évolutions que nous distinguons sont une recomposition de discours contemporains récoltés à une même période. Autrement dit, nous présentons un redécoupage temporel et thématique de considérations parfois inconsistantes et diffuses chez nos enquêtés. Nous avons cependant veillé à bien distinguer et à ne pas hybrider les discours portant sur les pratiques anciennes, courantes ou nouvelles de démocratie directe. De plus, nous tenons à préciser que les discours tenus par nos enquêtés sur la démocratie directe sont parfois contradictoires et peuvent illustrer des pratiques opposées. Il semble, comme l'a démontré WERNER (2020) dans son travail sur les démocraties occidentales, que les enquêtés ont un rapport différencié en fonction de s'ils se perçoivent comme gagnants ou perdants des différentes procédures de démocratie directe, ce qui peut expliquer certains paradoxes. La notion d'usage qui sera mobilisé à de nombreuses reprises doit être entendu dans ce chapitre comme des réalités sur lesquels se fondent des représentations. Nous analysons un ensemble de discours produits sur des usages, une perception de ces usages. Dans ce sens ce chapitre s'inscrit dans une sociologie de la critique (BOLTANSKI 1990), une critique idéale des usages.

2.1: Le référendum, une pratique qui suscite du débat

Comme nous l'avons vu en introduction, la pratique de la démocratie directe suscite traditionnellement quelques inquiétudes chez les écologistes, notamment concernant la place du débat dans ces procédures, sa capacité à engendrer de « bonnes décisions », et sa capacité à prendre des décisions adaptées aux questions environnementales. Toute la littérature écologiste n'est d'ailleurs pas nécessairement démocrate; Hans Jonas, dans son ouvrage de 1979, *Le principe responsabilité*, montre que la démocratie, jugée trop lente, trop nationale et trop individualiste, est incapable de résoudre les crises environnementales à venir. Il prône la création d'une « tyrannie bienveillante ». D'autres auteurs, comme Jean-Marc Jancovici, doutent de la capacité des démocraties à répartir un stock de ressources décroissant. Bien que ces considérations environnementalistes, parfois qualifiées « d'écofascistes », ne soient pas courantes à EELV, de tradition plutôt « éco-libertaire », elles permettent de remettre en question une approche naturelle, sans questionnement, de la démocratie directe au sein du parti. Dans cette partie, nous verrons que

le référendum fait consensus à EELV mais suscite tout de même quelques réserves, qui structurent le rapport des partis français à la procédure.

2.1.1 : La nécessité de consulter la base

Comme nous avons pu l'observer dans le Chapitre 1, les textes d'EELV garantissent clairement de nombreuses formes de référendums. Les modifications d'ordre statutaire, c'est-à-dire les règles qui encadrent l'ensemble du fonctionnement du parti, ne peuvent se faire que par la consultation de l'ensemble du corps des militants. Cet état de fait montre l'importance que le parti accorde à la légitimité des décisions prises directement par les militants, à la nécessité d'une souveraineté populaire. Il faut noter que ces conditions de modification statutaire, qui passent obligatoirement par un vote des adhérents, sont un cas particulier dans les partis de gauche. La France Insoumise, qualifiée de parti « gazeux », offre la possibilité de modifier ses statuts par le biais d'une Assemblée Générale, convoquée à l'initiative du Bureau, sans que soit très clairement clarifié ce qu'est une Assemblée Générale, qui en fait partie et comment s'y déroulent les prises de décision.²⁶ Au Parti Socialiste, ce type de décisions se prend en congrès national, parlement élu tous les six mois lors des congrès fédéraux au sein des fédérations.²⁷ C'est donc un vote indirect. La procédure est relativement similaire au PCF où des délégués sont élus par les congrès locaux pour le congrès national, qui est l'instance pouvant modifier les statuts du parti.²⁸ EELV semble donc être la seule formation politique de gauche qui garantit le référendum dans ses statuts et qui impose même cette procédure pour certains types de décisions. Cette exception écologiste n'est pas forcément une surprise étant donné que les partis écologistes se sont constitués autour de l'idée de la « *Grassroots Democracy* », la démocratie de la base (VILLALBA 2011).

Pour compléter nos propos, cet extrait d'entretien avec un cadre du parti relativement critique vis-à-vis de la démocratie interne est très pertinent :

« On est le seul parti qui fait ça ! On leur (les adhérents) a demandé de voter quatre fois pour les nouveaux statuts quand même, une fois pour les principes, une fois pour le nom, une fois pour je ne sais plus quoi et à la fin pour les statuts (rire). On aime bien ça quoi, enfin je ne sais pas si on aime bien mais en tout cas c'est une obligation qu'on se donne. Ça fait partie de la culture interne : une décision pour être respectée doit être légitime, pour être légitimée une des meilleures manières de faire c'est le vote. On peut

26 Statuts LFI, LFI, 2016, en ligne [consultés le 23/04/2024]

<https://www.fichier-pdf.fr/2018/02/27/statuts-lfi/preview/page/5/>

27 Statuts PS, PS, 2015, en ligne [consultés le 23/04/2024]

https://assets.nationbuilder.com/socialistesfranciliens/legacy_url/542/Statuts-et-re_CC_80glement-2015-PS.pdf?1625662287

28 Statuts PCF, PCF, 2023, en ligne [consultés le 23/04/2024] <http://congres.pcf.fr/sites/default/files/statuts-pcf-adoptes-36-congres.pdf>

discuter de ça, de la culture du consensus, mais le fait est qu'aujourd'hui c'est comme ça qu'on fait nos équilibres. »

Au-delà d'une question d'obligation juridique, passer par le vote des adhérents semble être une obligation politique même pour un cadre ayant dit quelques instants plus tôt qu'il ne savait pas si ces nombreuses consultations étaient « une bonne chose ». De plus, sur ces quatre référendums dont le militant parle, deux n'étaient ni décisionnels, ni obligatoires. Ils ont été réalisés dans le but unique de légitimer les négociations qu'ils ouvraient, de rendre acceptable la procédure. Ce qui prouve que la démocratie directe est, aux yeux des militants, un outil qui fait consensus.

Deux aspects relativement complémentaires des procédures référendaires à EELV les rendent pertinents aux yeux des adhérents. Dans ce sens, le témoignage de C. Hachez²⁹, ancienne co-secrétaire des Jeunes Écologistes, est particulièrement parlant :

« On s'est dit qu'on allait plutôt le porter au congrès, surtout que même si ce sont des élus qui votent au sein du CF, ils sont quand même rattachés à des motions et nous ce que l'on trouvait intéressant avec le congrès c'est que ce sont tous les militants EELV qui se déplacent pour voter au congrès qui votent et pas une logique de motion qui te dit quoi voter ou pas. Bon même si, même au congrès, tu as des consignes, mais c'est quand même un panel beaucoup plus large de gens et du coup on s'est dit que ce serait plus représentatif et qu'on pourrait plus facilement faire passer des choses comme ça. »

Le premier aspect est le dépassement des logiques de motions (de courants internes) qui cadenassent le jeu politique à EELV par la consultation d'un échantillon plus grand, moins contrôlable, plus représentatif. Cette dimension importante de l'élargissement du corps électoral pour légitimer une décision, tout en étant consciente des limites de la participation, se retrouve également dans ce passage de notre entretien avec Laura Rouaux.³⁰

« Mais l'idée du congrès, c'est de proposer à plus de personnes, tous les adhérents sur toutes les motions, même si dans les faits, ce n'est pas exactement tout le monde, c'est autre chose en termes de démocratie. Le CF c'est peut-être 200, 300 personnes, le congrès c'est quand même plus large. »

Le nombre de votants permet donc de faire passer la démocratie interne dans une autre dimension démocratique, de dépasser la légitimité du parlement (120 membres). Au regard de ces différents témoignages, nous constatons que la démocratie directe est une procédure centrale dans la conception démocratique à EELV.

Cette légitimité est d'autant plus forte que le rapport du parti à l'usage d'internet dans le cadre de ces procédures a évolué. Comme l'illustre le témoignage d'introduction ou comme le laisse

29 Ancienne Coordinatrice des JE, entretien 13/01/2024

30 Responsable de la commission condition animale, entretien 04/03/2024

entendre cet extrait d'une motion d'orientation portée en 2016 en parlant des Grünen : « Ils ont choisi la démocratie électronique – ils n'en sont pas moins écologistes. Voilà un débat qui doit sortir du dogmatisme et des faux-semblants. »³¹. Le recours aux outils numériques dans la démocratie interne du parti a longtemps été un enjeu de méfiance. Le mot utilisé « dogmatisme » montre la violence et la passion que pouvaient avoir ces débats, encore en 2016. Cependant, V. JEROME (2021, p.129) rappelle bien que « les Verts sont le deuxième parti politique, après le Front national, à s'être doté, en 1996, d'un site web. Ils ont, dès 1997, mis en service leur première liste de diffusion, « Ecologie-J », à laquelle a succédé « Alpha-Vert », une liste d'information et de discussion généraliste. Le parti a ainsi très tôt fait le choix, par manque de moyens autant qu'en raison de l'influence d'adhérents dont la culture informatique était réelle, d'investir dans ce type d'outils de communication...». Le rapport d'EELV aux outils numériques a longtemps été ambivalent et peut l'être encore, une motion ponctuelle portée en 2022 se dénommait « Quelle place pour le numérique dans une société écologiste ? Quelle place est laissée à l'humain dans une société numérique », ce qui montre que ce débat est toujours présent au sein du parti. Mais comme le dit F. Thillolet :

« Ouais et puis il y a aussi les nouveaux outils numériques, la généralisation qui fait que maintenant la consultation en ligne n'est plus un souci pour la plupart des militants, même dans la réforme que l'on est en train de faire, on va permettre de voter au congrès à distance, ce qui était un tabou pour beaucoup pendant des années. Il y a aussi des changements culturels dans la manière de militer, avec des plus jeunes qui sont beaucoup plus mobiles sur des téléphones ou autres, et des plus anciens qui ont vécu plutôt les combats des années 70 et 80 avec des AG qui durent jusqu'au bout de la nuit et où celui qui gagne à la fin c'est celui qui s'endort le plus tard et voilà, moi j'ai plutôt eu l'impression d'être entre les deux et en réalité. »

Ce qui tend à considérer que les écologistes sont globalement favorables à l'utilisation des outils numériques dans les processus de décision du parti, ce qui peut d'ailleurs expliquer le recours important à la démocratie directe, rendu moins coûteux par les usages numériques. C'est en tout cas ce que pense C. Scavennec³² : « Ce qui a changé les choses, c'est l'outil Balotilo qui permet la consultation de tous les adhérents de manière facile. Tu fais un webinaire, un débat et voilà, vous avez trois jours pour voter. »

Il convient tout de même de nuancer ce dernier point, car au regard des échecs des RIM et de la faible participation, des cadres comme J. Crépel en viennent à questionner la pertinence de la démocratie directe numérique largement pratiquée par le parti et à réaffirmer l'idéal délibératif :

31 Tribune – Motion E, EELV, 2016, archives personnelles

32 Conseillère Départementale du Nord, membre du BER Nord-Pas-de-Calais, cadre proche de la motion majoritaire

« ce n'est pas non plus un référendum électronique le meilleur moyen de mobiliser les militants, moi je pense que si on veut vraiment mobiliser les militants il faut qu'il y ait eu des débats dans les groupes locaux, que ça doit être une question un peu plus construite collectivement qu'une partie du mouvement qui écrit un texte et qui propose aux autres. »

La démocratie directe, par sa dimension légitimante, car elle consulte l'ensemble du corps des adhérents, que ce soit en physique ou numérique, semble faire globalement consensus chez les écologistes.

2.1.2: La crainte de l'exécutif

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la plupart des référendums sont à l'initiative de l'exécutif « sous couvert du conseil fédéral ». C'est donc dans une certaine logique que les critiques à l'égard de la démocratie directe se portent sur les usages de l'exécutif. Cette défiance envers le référendum déterminée par une défiance envers l'exécutif est très classique en France, c'est même une des trois peurs que L. MOREL identifie pour expliquer la crainte des élites françaises envers cette procédure (2019). Ce serait une réaction aux usages qualifiés de « plébiscitaires » dans le langage courant, de « *power reinforcing referendum* » (MOREL 2007) dans le langage scientifique, qu'ont pu faire certains exécutifs français, Napoléon I, Napoléon III, De Gaulle. Or comme nous l'explique F. FAUCHER-KING : « En France, les écologistes sont apparus sur la scène politique en dénonçant les pratiques « politiciennes » de « professionnels » de la politique détachés des préoccupations des électeurs, et en condamnant la Cinquième République comme étant « une monarchie républicaine caractérisée par la faiblesse du Parlement et son peu de représentativité, une accumulation du pouvoir et une irresponsabilité de la fonction du monarque-président » ». La défiance vis-à-vis d'une certaine puissance du pouvoir exécutif, comparée à la monarchie, est donc consubstantielle à la pensée démocratique verte. À EELV, en 2016, était portée une motion ponctuelle nommée « Europe Écologie les Verts doit se réapproprier le projet de 6e République », ou plus récemment, l'une des opposantes au RIM 1 disait lors d'un débat :

«Une équipe dirigeante surtout si elle est déconnectée du vote du CF, l'équipe dirigeante en fait dirigera et ça n'est plus le CF qui sera l'organe dirigeant du mouvement mais bien l'équipe dirigeante à savoir le Bureau Exécutif et là c'est un changement qui moi me paraît relativement dangereux. C'est très Cinquième République et finalement on arrête pas de parler de Sixième République donc faisons-la cette sixième république en interne ».³³

33 Webinaire Référendum d'initiative militante, EELV, 20/09/2024, Youtube [consulté le 24/04/2024] [Webinaire Référendum d'initiative militante - mardi 20 septembre \(youtube.com\)](#)

Ce qui prouve qu'il existe des critiques persistantes et une défiance envers la Ve République à EELV.

La critique des usages de la démocratie directe par l'exécutif est également importante et a pu être exprimée dans les discours de deux cadres interrogés, relativement marginalisés et en opposition affichée avec l'exécutif du parti, Camille Hachez³⁴ et François Dubreuil, notamment parce qu'ils sont favorables à la NUPES.

« Ouais mais si démocratie directe ça veut dire faire des votes en ligne avec des questions qui donnent déjà la réponse. Bah forcément je pense que tu le sais dans tes études la manière dont on pose les questions aussi dans des questionnaires en ligne, des référendums, machin, la manière dont tu formules donne déjà une position quand au moment des questions de la NUPES “Confirmez-vous l'orientation prise par le bureau, le congrès bla bla bla est-ce que vous êtes bien d'accord avec le truc qu'on a bien décidé déjà (rire) » C.H.

« Les utilisations par la direction sont systématiquement des plébiscites quasiment, les seules exceptions ce sont des questionnaires pas très engageants. (...) Le plus souvent c'est de la com, ça fait valider des décisions déjà prises. » F.D.

« La Démocratie c'est quand la direction prend le risque de perdre, c'est pas un plébiscite quoi. Quand on fait un vote pour pouvoir afficher qu'on a 80 % derrière nous c'est pas un vote c'est de la com. Un vote c'est quand il y a un vrai débat et qu'on veut l'opinion des gens car on pense que c'est important qu'ils prennent la décision. » F.D.

Les deux acteurs, par ailleurs à l'initiative de RIM ou de motions ponctuelles, condamnent l'utilisation « plébiscitaire » du référendum, qui ne serait que de la « com » pour voter des décisions « déjà prises » et non une procédure pour donner aux adhérents l'opportunité de se positionner. En effet, ils critiquent le fait que les référendums initiés par le BE soient réalisés pour « légitimer » et non pour « consulter », pour valider une position et non pour proposer de prendre une position. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la nature même du référendum à EELV, devant être initié par le CF, implique un consensus et donc une validation préalable à la consultation.

D'ailleurs, cette tendance « plébiscitaire » du référendum à EELV peut être observée à la lumière de ses résultats. L'accord d'EELV pour la NUPES est ratifié à 81,1 %³⁵, la stratégie d'une liste verte et ouverte aux élections européennes 2024 est validée à 86 %, le nom “Les Écologistes” pour le nouveau mouvement à 64 %³⁶, et ces résultats ne sont pas des exceptions. Nous pouvons donc dire qu'il y a en effet une forte propension des décisions prises par les cadres à être validées par les adhérents. Ce constat va plutôt dans le sens de la littérature scientifique qui montre que pour

34 Camille Hachez a rejoint la FI en 2024 et est candidate sur leur liste pour les élections européennes

35 Résultat du vote des adhérent-es, EELV, mail, 07/05/2022, archives personnelles

36 Résultats des votes, EELV, mail, 10/07/2023, archives personnelles

les questions structurelles, les réformes institutionnelles, les référendums à l'initiative de l'exécutif ont plus de chances d'être victorieux (BEDOCK GONTHIER 2022).

Un certain nombre d'acteurs écologistes associent les usages exécutifs de la démocratie directe à un renforcement du pouvoir du BE dans la continuité des critiques qui peuvent être formulées contre la Ve République et contre la centralisation du pouvoir. La démocratie directe n'est donc pas totalement perçue comme un processus de démocratisation mais comme un outil de renforcement du pouvoir (*power reinforcing*). Cet usage du référendum, spécifique à la France, s'il n'est pas forcément utilisé, se trouve dans les esprits et nourrit les critiques et les défiances à l'égard des référendums internes.

2.1.3: La crainte des militants

La deuxième peur évoquée par L. MOREL dans une logique diamétralement inverse, est la peur du peuple, la peur des décisions envisagées comme mauvaises et passionnelles qu'il pourrait faire. Par opposition aux considérations précédentes, si des individus ont pu renforcer leur pouvoir grâce au référendum, c'est que le peuple le voulait bien, s'il le voulait c'est qu'il n'est pas compétent. La non-confiance des élites envers le peuple pour être un « bon souverain » se trouve dès les ferments de la démocratie française quand en 1791 est instauré le suffrage censitaire avant d'être aboli en 1792, rétabli avec la restauration en 1815 et définitivement abandonné au profit du suffrage universel masculin avec la IIe République en 1848. Cette défiance du corps électoral et donc du référendum se retrouve dans une certaine mesure à EELV.

F. Thiollet explique le non-recours jusqu'en 2022 du RIM par ces mots, en dénonçant le paradoxe de certains de ses camarades écologistes.

« Et pourquoi ce n'est pas utilisé par les militants ? Bah parce que je pense que c'est toute la schizophrénie des militants de gauche : il faut consulter la base, mais en même temps la base elle n'est pas éclairée (rire). Ça c'est des débats qui existent depuis la Révolution Française, soit le côté très « mélenchonien » où on consulte directement et en fait c'est un peu le chef qui pose tout seul la question, soit la logique qui est un peu celle des socialistes qui est de la démocratie représentative. Et oui, d'ailleurs c'est marrant car Glucksmann il incarne assez bien ça, cette histoire de démocratie représentative et d'élites éclairées que le peuple ne pourrait pas comprendre. Je crois un peu aux deux en fait, je pense que c'est pas mal d'avoir une démocratie représentative et c'est pas mal d'avoir un système référendum qui permet notamment d'être un peu bousculé par la base. »

Ce qui est intéressant c'est qu'il ancre son discours non pas dans un cadre intellectuel écologiste, mais dans un cadre intellectuel de gauche. Le paradoxe est pour lui moins écologiste que

d'une gauche qui a peur du peuple tout en s'y référant. En faisant un comparatif avec la FI qu'il inscrit dans un usage « plébiscitaire » du référendum et le PS qu'il place comme symbole de la démocratie représentative, il positionne EELV entre les deux. EELV est envisagé comme une démocratie interne représentative, dont les élus sont compétents et qui a recours, quand cela est nécessaire, à la démocratie directe.

En comparaison, le discours de T. Dupont³⁷ montre le problème sous une autre perspective, en assumant à la fois que les adhérents ne sont pas toujours compétents et qu'ils ne cherchent pas forcément à le devenir, mais aussi que cette compétence dépend du cadre procédural dans lequel le référendum se déroule.

« Alors déjà il y a ce paradoxe que tout le monde veut avoir le droit de décision mais personne ne s'intéresse vraiment au fonctionnement parce que c'est chronophage parce que déjà il y a ce paradoxe là du militant de base entre guillemets ça c'est la première chose, la deuxième chose sur la question des référendums directs ou le fait d'interpeller directement par le vote des militants de base c'est toujours la même chose et ça vaut pour tous, pour le référendum qui a eu sur Notre-Dame-des-Landes ou pour tous les référendums qui ne se font pas au niveau national c'est-à-dire que qu'est-ce qui garantit une décision éclairée ? c'est ça en fait le vrai sujet c'est quoi la bonne procédure ou c'est quoi les bons espaces démocratiques pour pouvoir être informés éclairés en toute impartialité voilà et après se pose la question de c'est quoi les questions posées comment elles sont posées qui est-ce qui les valide etc etc donc moi j'ai envie de dire c'est pour ça que je suis mitigé toujours sur est-ce qu'il faut faire du référendum direct ou pas ».

T. Dupont considère donc que les militants EELV ne sont pas forcément formés aux questions de démocratie interne et que le cadre des consultations ne permet pas forcément une « décision éclairée ». De fait, les deux webinaires qui ont précédé les RIM de 2022 étaient les premiers débats organisés avant un référendum interne. Plus récemment, les militants n'ont eu accès avant le vote pour la réforme des statuts qu'à une présentation et non à un débat contradictoire. Cette absence de débat avant les consultations directes se pose également pour les motions ponctuelles car comme nous le dit J. Crépel, « elles sont toutes adoptées parce que les militants ils ne savent pas donc bon aller ça n'a pas l'air d'être bien méchant je vote pour, mais sans forcément maîtriser les enjeux, ce n'est pas de la faute des militants mais parce que il n'y a pas les moyens d'organiser un débat sérieux sur 25 motions ». Il semble donc que la défiance vis-à-vis des adhérents et donc du référendum soit moins une question de compétence que de possibilité d'organiser des débats pour les acquérir.

37 Ancien Conseiller fédéral, cadre de l'aile gauche, collaborateur d'élus, entretien 03/02/2024

Nous pourrions penser que la proportion importante de CSP+ à EELV empêcherait ce type de considérations chez les cadres du parti. En effet, Europe Écologie était composé en 1998 de 42 % de cadres et professions intellectuelles et 22,7 % des militants avaient au moins le niveau maîtrise.³⁸ Plus récemment, une enquête du CEVIPOF montre qu'en 2013, 58 % des Verts avaient au moins un niveau Bac+4 et qu'il y avait une surreprésentation des professions intellectuelles : cadres supérieurs, professions artistiques, enseignants...³⁹ Pourtant, pour Jérôme Cucarollo⁴⁰, cet état de fait ne fait que renforcer le problème.

« On ressent un peu un affaiblissement théorique chez les écologistes en général, pas que dans le parti. Contrairement à ce que l'on peut trouver dans des mouvements d'extrême gauche comme les Trotskistes, il y a quand même une faiblesse théorique qui est assez criante, sur l'historique de l'écologie politique, sur ce que sont les idéologies de l'écologie politique, etc., etc. Et si je veux être un peu méchant, on a un parti quand même plus diplômé que la moyenne et souvent on se croit un peu trop malin par rapport aux autres, genre à bah oui je sais, je n'ai pas besoin de me former je sais etc., alors qu'en fait, bah si... ».

La compétence à l'extérieur du parti, et les dispositions sociales acquises préalablement à l'adhésion ne sont pas forcément vues comme positives par les cadres, qui peuvent dénoncer un manque de formation sur les questions spécifiques du paradigme vert. À ce titre, malgré le haut niveau de diplôme des militants écologistes, les cadres peuvent avoir cette défiance « aristocratique », cette défiance de profession, de ceux qui savent, face à ceux qui ne savent pas, ce qui matérialise la barrière entre les professionnels de la politique et les autres (Abbott 1988).

Nous pouvons dire que les écologistes ont traditionnellement un rapport ambivalent à la démocratie directe qui est une source indispensable de légitimité des décisions même si les écologistes peuvent tout de même en être méfiants. Les militants craignent que l'exécutif s'en serve pour renforcer son pouvoir, et les cadres craignent l'incompétence des militants. Nous allons voir dans la seconde partie que des modifications structurelles du militantisme à EELV bouleversent ces considérations et l'ensemble du paradigme vert.

2.2: Une innovation de la démocratie directe qui s'inscrit dans un nouveau rapport au militantisme

Il est difficile de déterminer avec précision l'ensemble des raisons qui font que la conception de la démocratie directe à EELV a évolué, et surtout de les hiérarchiser. Il est également difficile de

38 Enquête réalisée par Daniel Boy, Agnès Roche et Bruno Villalba en 1998, avec la coopération des Verts (1361 réponses, soit un taux de retour de 68%)

39 Enquête réalisée par Daniel BOY et Florence Faucher en 2013

40 Conseiller fédéral, cadre de l'aile majoritaire, entretien 18/03/2024

savoir si ces évolutions sont conscientes ou inconscientes. Nous avons essayé d'en présenter certaines qui nous sont apparues structurantes et qui s'inscrivaient dans un contexte organisationnel plus global. Nous avons estimé qu'il n'y avait pas forcément de développement de la démocratie directe pour la démocratie directe comme finalité. Il nous a semblé que ces évolutions s'inscrivaient dans des transformations générales de la structure organisationnelle verte et du rapport au militantisme. Nous ne devons pas exclure que le référendum de Notre-Dame-Des-Landes ou que la question du Référendum d'Initiative Citoyenne⁴¹ abordée durant la crise des gilets jaunes ont eu un impact sur le rapport des Verts à la démocratie directe, ne serait-ce que par une mise à l'agenda, mais il ne nous est pas apparu central.

2.2.1: La « directisation » comme domestication

« Il y a un truc dans le parti qui là a fait aussi partie du débat il y a quelques jours sur le vote des nouveaux statuts des écologistes, c'est de croire que le parti, c'est le pays, ça c'est vraiment un truc qu'on entend beaucoup et c'est un débat qui est très vif honnêtement, qui pour le coup vient d'être clairement tranché par les adhérents. Il y a un truc avec, c'est « à mais on ne peut pas prôner une sixième république et la proportionnelle, si on ne le fait pas dans le parti » (ton caricatural). Bah moi par exemple je suis du côté qui n'est pas du tout d'accord avec ça. L'objectif du parti ce n'est pas de faire une République bis, c'est un outil, en accord avec nos valeurs de prise de pouvoir de manière à l'exercer. Et ce n'est pas un exemple que l'on montre au reste de la société. »

Ce discours de Jérôme Cucarollo, ancien président du groupe majoritaire au CF⁴², illustre parfaitement une des évolutions organisationnelles du parti, dans lequel peut s'inscrire le recours à la démocratie directe. Son discours peut s'apparenter à certains égards à une rupture avec le mythe organisationnel écologiste quand il veut séparer la fin des moyens. Cependant, F. FAUCHER-KING montrait bien que déjà dans les années 1990 ce débat entre les « fondamentalistes » et les « réalistes » pouvait avoir lieu, les uns défendant une pureté démocratique et politique, les autres un pragmatisme pour conquérir le pouvoir et voir advenir une société écologiste (1999). Ce qui peut-

41 Les éléments suivants sont apparus de manière subsidiaire lors de nos entretiens

42 Les courants sont indexés aux listes de congrès et aux motions d'orientations qui y sont portées. Il est communément admis que les divergences principales entre les motions portent sur la stratégie électorale plutôt que sur le programme. « Le temps de l'écologie » en 2019 puis « Printemps écolo » en 2022 portent plutôt l'autonomie de l'écologie politique. Ils sont généralement qualifiés comme l'aile droite d'EELV, ils préfèrent se qualifier de courant « Jadotiste ». « Le souffle de l'écologie » en 2019 et la « T.E.R.R.E » en 2022, favorables à l'union de la gauche et un peu plus radicaux sur certaines questions programmatiques telles que le nucléaire, la démocratie (...) sont considérés comme l'aile gauche. « Grandir » en 2019 puis « La Suite » en 2022 est le courant majoritaire qui dirige le parti (EELV) depuis sa création et se qualifie volontiers de « l'écologie qui veut gagner ». Sur le plan stratégique et programmatique, ils oscillent entre l'autonomie et l'union, la radicalité et le pragmatisme en fonction du contexte politique. À ces trois tendances principales s'ajoutent quelques courants plus radicaux : « Démocratie écolo » en 2019, « Extinction Rébellion » en 2022, plus régionaliste « Ce qui nous lie » en 2022, plus politique « L'Arche » en 2022. Les trois dernières motions citées ainsi que « T.E.R.R.E » sont issues « Du Souffle de l'écologie ». 2022 a connu une forte division de l'aile gauche.

être rompt avec le passé, c'est l'inversion du rapport de force, les réalistes semblant avoir obtenu gain de cause.

Ce dont le discours de J. Cucarollo est le nom, c'est de la professionnalisation du parti, en tout cas de sa rationalisation, de sa volonté de favoriser un objectif d'efficacité à un idéal démocratique. Dans ce cadre, ce sont les propos de F. Thiollet qui montrent comment la démocratie directe peut, tout en étant démocratique, participer à la rationalisation du parti.

« Il y a une forme de déconnexion entre élus et parti qui est liée un peu à cette organisation et un jeu de courants qui du point de vue idéologique et démocratique est cohérent, c'est cohérent qu'il y ait des lignes différentes dans un même parti, là où c'est problématique c'est comme ce qui existait au parti socialiste assez longtemps, même si on a vu avec leur dernier congrès finalement que les guerres de personnes, c'est ça finalement qui prend le dessus et fragilise la parole externe du mouvement et voilà et quand on compare avec des mouvements type LREM ou surtout la France insoumise à gauche on a à l'inverse pour le coup des systèmes très pyramidales (rire) pas très démocratiques mais qui ont au moins la force de la clarté du positionnement qui est décidé d'en haut. Donc la volonté ce n'était pas de faire quelque chose de plus pyramidale, la volonté c'était plutôt de s'appuyer sur des formes de démocratie directe, c'est par exemple dire que le secrétaire national, il est élu directement par les adhérents. »

Trois choses sont intéressantes dans ce discours. Premièrement, la rupture avec le parlementarisme, le « jeu de courants », pouvant « fragiliser la parole externe » au profit d'une gestion directe pensée comme plus directive. Cette dimension, la critique de la démocratie discursive et de son caractère chronophage, peut s'apparenter à la troisième peur développée par L. MOREL, peur qui, contrairement aux deux autres, justifie le recours au référendum. Deuxièmement, le comparatif avec deux partis, LFI et LREM, qui n'en sont pas vraiment (parti mouvement), et qui ne sont pas réputés pour être les plus démocratiques, peut paraître surprenant. D'autant plus que cette comparaison est relativement méliorative à l'égard de ces structures. Il y a donc une volonté des écologistes de s'inspirer, sans se dévoyer, d'autres designs organisationnels plus « pyramidaux ». Troisièmement, nous observons une confusion entre la démocratie directe, la prise de décision par l'ensemble du corps électoral, et l'élection au suffrage direct. Cette confusion, cumulée aux objectifs de rationalisation et de domestication du parti, et de la critique du parlementarisme vert, nous permet de mobiliser les travaux de L. OLIVIER sur le PS et l'UMP. En effet, l'auteur observe dans les années 2000 une « directisation » de ces partis, c'est-à-dire un développement de procédures de consultations visant à mettre directement en contact les cadres dirigeants du parti et les adhérents de base. L'objectif plus ou moins assumé étant de renforcer leur légitimité propre, tout en contournant les organes de délibérations du parti et les acteurs qui s'y

trouvent, les militants. Cette stratégie permet de capitaliser sur la moindre intégration des adhérents, leur moindre connaissance des enjeux et de favoriser la personnalisation de la gestion interne. À certains égards, nous pouvons retrouver ce type de dynamique dans l'utilisation de la démocratie directe à EELV.⁴³ À minima, la démocratie directe s'inscrit comme une alternative à la démocratie délibérative, discursive, traditionnellement utilisée chez les Verts, permettant de concilier l'idéal démocratique et le renforcement du contrôle du parti à des fins de « productivité » électorale.⁴⁴

Nous observerions donc un certain isomorphisme institutionnel⁴⁵ autour du nouvel idéal de parti mouvement⁴⁶. Cependant, il est intéressant d'observer que les élites organisationnelles s'inspirent de partis dits « pyramidaux » pour repenser la structure d'EELV et recourent plus volontiers à la démocratie directe, alors même qu'elle n'est pas pratiquée ni à la FI ni à LREM et peu au PS. La démocratie directe au service de la domestication du parti peut alors s'apparenter à un particularisme vert.

Il faut noter que cette nouvelle aspiration à l'efficacité électorale ne fait pas l'unanimité et que la démocratie délibérative et le temps long du débat sont durement défendus. Le sacré de l'institution est protégé des attaques profanes. En ce sens, ce propos tenu par une militante de l'aile gauche du parti, très minoritaire et en opposition assumée avec le RIM1 et porteuse (en partie) du RIM2⁴⁷, lors d'un débat sur le RIM 1 est particulièrement représentatif de cette résistance :

« Cette obsession d'efficacité politique du oui tue le débat et la diversité politique. Face à cette précipitation vers une centralisation des pouvoirs qui écrase la diversité et la proximité territoriale de nos prises de décision, l'autre RIM propose un large débat sans préempter ses résultats, c'est important, qui implique un report du congrès de 3 mois. 3 mois pour transformer le mouvement, c'est délirant ? Ce que nous défendons, c'est un processus de concertation sincère au plus près des groupes locaux sur comment nous avons envie de faire évoluer notre outil politique commun. Parce que si nos fonctionnements sont défectueux par certains côtés, alors je fais allusion aux désignations pour les législatives, ils sont aussi les héritiers culturels d'une autre manière de faire de la politique, plus participative, issue de mouvements féministes, libertaires, altermondialistes, non violents, et c'est cet héritage auquel le oui veut tourner le dos. Alors non, s'il doit y avoir un changement, c'est vers plus de démocratie, pour que chacun dans notre mouvement s'y retrouve et puisse vraiment consacrer son énergie et son temps aux effondrements, aux drames sociaux, à la résistance face aux extrêmes droites, à la défense de la nature, de nos libertés. »

43 La nuance qu'il faut tout de même apporter c'est qu'à EELV ces dynamiques renforcent des groupes d'individus, notamment le BE, pas des individus en soit. Cette différence peut s'expliquer par l'absence de figure charismatique, de leader clair à EELV, contrairement au PS et à L'UMP de l'époque (Ségolène Royale, Nicolas Sarkozy)

44 Cette idée peut être renforcée par cette phrase que F. Thiollet prononce sur les AG étudiantes où « on passait beaucoup de temps à se demander comment faire plutôt que de faire »,

45 Convergence comportementale entre des organisations appartenant à un même champ (Di Maggio, Powell 1983)

46 Peu d'institutionnalisé, peu démocratique, fortement personnalisé et numérique (LEFEBVRE 2022)

47 Le RIM 1 prône un changement de statuts rapide, le RIM 2 de laisser le temps au débat

Nous retrouvons dans ce discours à la fois une défense claire du mythe organisationnel délibératif : respect de la diversité, temps long du débat, et la référence à des origines «mythiques» : le mouvement féministe, libertaire, altermondialiste et non violent, qui furent le ferment de l'écologie politique. Cette opposition montre que le parti politique est toujours « le lieu d'une lutte entre ceux que leurs dispositions et leurs intérêts [...] portent à défendre les traits distinctifs de l'institution [...] et ceux que leurs dispositions et leurs intérêts spécifiques inclinent au contraire à rechercher l'élargissement maximum de la clientèle » (BOURDIEU 1977, p. 89).

Nous observons que le développement de la démocratie directe s'inscrit dans une rationalisation du parti pour le rendre plus conforme à des objectifs externes plutôt que des objectifs internes. Il semble y avoir, dans une part majoritaire des militants du parti, un renoncement, à minima une recomposition de l'idéal de démocratie interne porté par les Verts.

2.2.2: Le parti, une expérimentation démocratique

D'autres acteurs, notamment ceux de l'aile gauche, vont porter des procédures de démocratie directe, dans la continuité du mythe organisationnel, dans un esprit d'expérimentation. Dans cette idée, le discours de T. Dupont est très représentatif :

« Des RIM, on aurait pu en avoir depuis 2016, en tout cas par Internet. Pourquoi en fait finalement c'est qu'à partir de 2022 qu'a commencé l'utilisation de ces RIM ?

(rire) Bah parce qu'il faut aller chercher dans les règlements pour un, voilà, c'est ça aussi la démocratie : t'as des règles, tu as un règlement, donc tu vas chercher les outils qui te permettent, qui semblent les plus appropriés pour faire aboutir une idée sans faire de hold-up, sans jouer sur des systèmes majoritaires, etc. Enfin voilà, donc pour nous, la démarche n'était pas, en tout cas moi, j'ai la mienne, elle était comme ça, moi je voulais vraiment faire un vrai exercice démocratique en utilisant les outils existants et pas en faisant du populisme ou en utilisant l'arme de la majorité, parce que voilà, il y a un mouvement majoritaire et un courant majoritaire qui est réel, mais qui des fois n'existe que pour des questions d'influence et de jeux de pouvoir, et voilà, et du coup je trouve que ça ne reflète pas la diversité démocratique du parti et pour garantir cette diversité ça me semble être le bon outil. »

« Je pense que c'était la seule voie possible pour ce qu'on voulait faire, donc non moi je ne le regrette pas, et puis c'est bien aussi d'explorer l'outillage du parti et puis c'était peu connu tu sais, on a toujours, les Verts c'est ça aussi, on est très bons dans la fabrication des règles de fonctionnement et en fait finalement on fonctionne comme tout le monde et donc on oublie un peu, ~~qu'on~~ c'est comme la coopérative quand Europe Écologie s'est créée il y avait une coopérative et puis finalement elle a été un peu mise de côté parce que trop complexe à faire fonctionner avec les instances du parti et puis les gens en fait

ils ont besoin de militer et ils militent à leur échelle si tu veux, ils n'ont pas le temps à consacrer aux instances du parti, ils n'ont pas de temps à accorder souvent. »

La notion d'« outils » qui revient à plusieurs reprises au sein de ces deux extraits, caractérisant les procédures comme un ensemble d'objets démocratiques pouvant être mobilisés en fonction des nécessités sociales du parti, est très intéressante. Elle met en exergue le double état de ces procédures, à la fois statiques, attendant d'être mobilisées, d'être retrouvées au fond de la boîte à outils du parti, et dynamiques, l'utilisation de ces outils pour résoudre une situation. La notion d'expérimentation se retrouve dans l'emploi des termes « exercice démocratique » ou « explorer l'outillage du parti ». Cette vision renvoie totalement à l'idéal démocratique vert, au paradigme vert, juxtaposant pratique interne et projet de société. Expérimentons la démocratie en interne car nous la prônons en externe. En l'occurrence, l'objectif de T. Dupont était d'utiliser la démocratie directe d'initiative militante pour favoriser la diversité et la représentation de tous. La même procédure, mais initiée par d'autres acteurs, peut donc avoir et répondre à une toute autre dynamique.

De plus, chez T. Dupont, la démocratie directe est associée à un idéal de pédagogie, « un exercice d'éducation populaire »,

« il y avait aussi l'idée derrière la proposition qu'il fallait initier des débats en local, faire réfléchir les militants, alors à leur échelle si tu veux, sans trop leur dire qu'il fallait s'impliquer de A à Z dans le processus. Ceux qui voulaient le faire, ils auraient pu le faire, mais il y avait quand même l'idée de débattre en local de cette question des statuts et c'était peut-être aussi un exercice d'éducation populaire, de pédagogie. Enfin, moi je l'ai vendu comme ça, d'intéresser les gens dans les groupes locaux à cette question là aussi, parce que ça interroge toute une chaîne démocratique dans un parti ».

L'objectif étant de conscientiser et de familiariser par le débat les militants aux questions de politiques internes, de démocratie interne. Il y a donc un double objectif expérimental : utiliser un outil méconnu de démocratie interne et s'en servir comme première expérience pédagogique démocratique.

Ce n'est pas anodin que ce discours d'expérimentation soit porté par un membre de l'aile gauche, et notamment par T. Dupont⁴⁸, car déjà en 2019, ils soutenaient la motion d'orientation du « Souffle de l'écologie » qui prônait le pluralisme, la transparence et la proportionnelle intégrale, ainsi que la motion ponctuelle « S'engager en vue d'une démocratie permanente » ambitionnant de ne pas opposer « démocratie représentative, directe et participative » mais de les assembler et de les

⁴⁸ Les deux autres membres ayant porté ce discours d'innovation sont F. Dubreuil, militant actif de l'aile gauche voir et F. Thiollet, cadre de la majorité et ancien membre de l'aile gauche (2016). T. Dupont et F. Thiollet étaient à l'époque tous les deux militants de région Centre-Val-De-Loire où l'aile gauche était traditionnellement majoritaire et où les questions démocratiques sont structurantes (liste citoyenne aux élections régionales...)

articuler. De plus, il a longtemps été collaborateur de Charles Fournier, ancien vice-président de la région Centre-Val-De-Loire en charge des questions de démocratie et militant reconnu de la démocratie permanente. L'aile gauche d'EELV s'est toujours positionnée en moteur des innovations démocratiques dans le parti et T. Dupont s'inscrit dans cette ligne également.

Nous observons donc que l'utilisation de la démocratie directe peut s'inscrire dans une réaffirmation du paradigme vert, en envisageant le parti comme une micro-société dans laquelle peuvent s'expérimenter les procédures démocratiques. Le parti est alors envisagé comme une pépinière conceptuelle et procédurale.

2.2.3: Simplifier la démocratie interne

R. LEFEBVRE (2013) discute la typologie créée par le politiste J. ION(1997) divisant historiquement le militantisme en deux catégories. Le militantisme ancien, dit affilié, est associé au « nous » militant faisant primer le collectif sur l'individu, face au militantisme affranchi ou distancié, marqué par le paradigme de l'individualisation, par le « je » militant. En effet, l'auteur démontre, sans nier cette affirmation des individualités au PS, que l'image du militant affilié était largement fantasmée, que le militantisme sacrificiel relevait plus de l'ordre de la communication que de la pratique. Cependant, cette typologie est reprise par les acteurs politiques et devient une force de transformation organisationnelle, notamment par la prise en compte de « l'adhérent ». Le concept scientifique est donc devenu une grille d'analyse indigène qui guide l'action politique.

Nous retrouvons ce phénomène à EELV, à la différence que le « nous » n'a jamais été aussi prégnant dans la pratique que dans les discours. Comme nous l'explique B. VILLALBA (2022), les écologistes se sont construits autour du « je », autour d'une place prépondérante donnée à l'individu. Cependant, il semblerait que cette dynamique s'accroisse et que le développement de la démocratie directe puisse s'inscrire dans cette évolution.

Un certain nombre d'acteurs, principalement jeunes, dénoncent la complexité et le caractère chronophage de la démocratie interne à EELV. Ces extraits d'une intervention de Sabrina Benmokhtar en faveur du RIM 1 sont typiques de ce discours :

« Alors moi je vais vous inviter à voter oui, parce que je suis pour un changement et une simplification du système. Pour moi honnêtement ça a été un frein pour passer le pas et devenir adhérente chez Europe Écologie, parce que je suis nouvellement adhérente, ça fait trois mois, mais je suis issue de Génération. J'avais vraiment cette peur d'être embourbée dans des bras de fer internes au détriment du militantisme de base, c'est-à-dire sur le terrain, être tourné vers l'extérieur et mener la bataille culturelle. Et malheureusement là, le débat technique auquel je viens d'assister est pour moi en grande

partie incompréhensible. (...) Parce que si nous arrivons à mener en fait cette bataille culturelle et que ces personnes-là qui n'ont pas l'habitude, qu'on arrive à les attirer et qu'elles arrivent et tombent dans un fonctionnement interne complexe de bataille de motion, d'un vocabulaire que l'on ne comprend pas, des instances dont on ne comprend pas le fonctionnement, plutôt que de trouver, surtout porter en fait des réponses à l'urgence écologique et sociale, bah elles s'en iront aussi vite qu'elles sont venues et ne remettront probablement plus jamais les pieds dans un parti. »⁴⁹

Deux aspects sont à retenir : la complexité est envisagée comme un frein à l'adhésion, et ce frein est d'autant plus problématique que le parti cherche à se massifier et à attirer le plus de sympathisants possible. La réflexion n'est pas de maximiser le nombre d'adhérents, mais de créer un statut, celui de sympathisant, encore moins engageant. Nous retrouvons encore par cet objectif un indice vers un isomorphisme institutionnel en faveur du parti mouvement. Cette constatation d'une volonté de réduire le coût du militantisme n'est pas que proactive, c'est également une volonté des militants déjà présents. Pour F. Thiollet, cela s'inscrit dans

« des changements culturels dans la manière de militer avec des plus jeunes qui sont beaucoup plus mobiles sur des téléphones ou autre et des plus anciens qui ont vécu plutôt les combats des années 70 80 avec des AG qui durent jusqu'au bout de la nuit et où celui qui gagne à la fin c'est celui qui s'endort le plus tard. et voilà moi j'ai plutôt eu l'impression d'être entre les deux et en réalité il y a un peu une adaptation dans la manière de faire de la politique et c'est important autant je comprends la nécessité de se voir pour débattre autant si on veut faire que des gens militent notamment des jeunes qui sont parents ou autres, bah en fait il faut que les gens n'y passent pas leur vie en fait et donc le sacerdoce politique c'est des choses qui évoluent et je pense d'ailleurs dans le bureau exécutif on est plusieurs parents ce qui était moins le cas avant, c'est des trucs très cons mais le fait d'avoir de la diversité des profils, le fait d'avoir aussi des gens qui bossent, qui ne sont pas que des professionnels de la politique même si Marine elle s'est mise en dispo, ça influe aussi sur la manière de faire et d'envisager la politique qui est une activité qui nous prend beaucoup de temps mais qui ne doit pas nous bouffer la vie quoi ».

Il y a une critique très claire des dérives de la démocratie délibérative⁵⁰ et du temps que cela prend aux militants. Les militants, y compris les cadres, ne veulent plus que leur engagement empiète trop sur leur vie personnelle et leur vie de famille. Le militantisme doit s'inscrire dans un équilibre, il doit être émancipateur pour l'individu.

De manière plus générale, cette notion d'équilibre et de bien-être dans l'engagement est ressortie de manière limpide au cours du congrès de 2022. Trois motions ponctuelles portaient sur ces thématiques : « L'écologie pionnière de la santé mentale », « Parents et militant.es » et «

49 Webinaire Référendum d'initiative militante, EELV, 20/09/2022, Youtube [consulté le 24/04/2024]

[Webinaire Référendum d'initiative militante - mardi 20 septembre \(youtube.com\)](#)

50 Certains enquêtés ont assumé à demi-mots le terme de « désillusion »

Cultivons le plaisir de militer ». Il semble donc y avoir une nouvelle approche du militantisme qui met encore plus l'accent sur le bien-être des militants. Cette préoccupation semble générale et rompt de manière assumée avec le mythe du sacrifice militant.

Cette rupture avec le mythe du « moine militant »⁵¹, s'inscrirait dans une modification de la sociologie du parti, un rajeunissement. En fait, si nous comparons les âges moyens des différents BE, en 2010 l'âge moyen du BE était de 43 ans, il est également de 43 ans en 2022. En revanche, là où en 2010 les membres du BE étaient nés en moyenne en 1966, en 2022 ils le sont en 1979. À défaut d'avoir un rajeunissement, nous observons que le parti n'est pas dirigé par la même génération.

En ce sens et comme nous le confie J. Crépel la démocratie directe, notamment quand le débat est restreint peut être une solution pour adapter le parti au militant distant : « Ouais mais pas pour beaucoup de motions, c'est plus une volonté de aller on le fait comme ça c'est voté et puis c'est validé automatiquement et puis ça nous évite de faire tout le chemin par le conseil fédéral ». Éviter le conseil fédéral et ses longs débats permettrait une prise de décision plus rapide à moindre coût.

Dans ce contexte où les militants ne veulent plus passer leur vie à militer, où les dérives de la démocratie discursive et principalement son caractère chronophage et rébarbatif sont dénoncées, la démocratie directe, notamment lorsqu'elle est numérique, permet tout en restant démocratique d'abaisser le coût d'entrée à ce jeu politique. De plus, en donnant accès à un plus grand nombre d'individus à ce jeu, la démocratie directe renforce le « moi » militant en donnant de l'importance à la décision directe et en valorisant la souveraineté populaire.

Nous pouvons donc dire que les évolutions du rapport des écologistes à la démocratie directe s'inscrivent dans une modification globale du rôle du parti et de la place du militantisme. Dans une rupture avec le paradigme démocratique vert traditionnel, où le parti est pensé en reflet des aspirations sociales qu'il porte, la démocratie directe est pensée comme un outil de « directisation », d'affaiblissement du rôle du militant au profit d'une relation directe entre cadre et adhérents. En total opposition à cette dynamique, d'autres acteurs, venant plutôt de l'opposition et de l'aile gauche d'EELV, vont affirmer le rôle expérimental du parti et innover avec la démocratie directe d'initiative militante. L'objectif est alors d'intéresser les militants aux questions de démocratie interne en essayant de nouveaux outils pour favoriser la diversité. Enfin, la démocratie

51 Termes utilisés par J. Cucarolo

directe peut apparaître comme une réponse au militant affranchi, plus tourné sur son bien-être personnel, moins enclin à sacrifier sa vie au profit du parti. Parce qu'elle est moins coûteuse en temps et en engagement, la démocratie directe semble répondre à cette évolution sociologique. Malgré des rapports, des cadrages et des aspirations différentes, l'ensemble des militants verts semble attester de l'intérêt organisationnel de la démocratie directe.

Conclusion de la Partie I :

La démocratie directe est une composante du paradigme démocratique vert dès les origines du parti. Malgré une certaine défiance par peur des dérives potentielles, abus de pouvoir ou abus d'ignorance, la nécessité de consulter la base et la légitimité de la souveraineté populaire sont structurantes à EELV. Cette pratique importante de la démocratie directe, qui dépasse le simple cadre de la consultation, semble être un particularisme du parti vert dans le paysage de la gauche française. En effet, de nombreuses formes de référendums sont garanties dans les statuts, référendum d'initiative parlementaire, exécutive, minoritaire propositif, militant. Cependant, nous observons depuis 2022 une augmentation importante de la pratique référendaire, notamment d'initiative militante.

Cette évolution de la pratique s'ancre dans une évolution du militantisme et donc du rapport à la démocratie interne. En effet, nous constatons principalement trois dynamiques dans lesquelles s'inscrit le développement de la démocratie directe. D'une part, la volonté de créer un parti plus efficace sur le modèle du parti mouvement, fort pouvoir des cadres dirigeants, élargissement de la base adhérente et affaiblissement des militants. Dans la même optique, le parti ambitionne de se simplifier pour éviter les écueils chronophages de la démocratie discursive, traditionnellement majoritaire à EELV. Ces deux dynamiques opèrent une relative rupture avec l'idéal démocratique de la politique autrement qui envisageait le parti comme une micro-société à l'image de la France. Enfin, et en réaction aux deux dynamiques précédentes, le développement de la démocratie directe est envisagé par certains acteurs comme une expérimentation démocratique visant à accroître la diversité et la représentativité. La démocratie directe, dans les trois cas, car moins coûteuse en temps et hors des sentiers du parlementarisme, est apparue comme un outil démocratique adapté à ces nouvelles contraintes organisationnelles. C'est un outil historiquement présent dans le paradigme démocratique vert qui concilie les nouveaux objectifs tout en conservant l'idéal

démocratique. Ce n'est pas une modification radicale du paradigme démocratique mais une recomposition.

Dans ce sens, nous pouvons interpréter cette évolution de l'institution comme une adaptation à un changement environnemental, sociologique des militants, perspective de victoire électorale sans rompre avec l'identité propre de l'institution, la marque du parti. Le développement de la démocratie directe est par conséquent une adaptation du paradigme démocratique vert qui garantit l'intégrité institutionnelle⁵² du parti, en l'occurrence son idéal démocratique.

52 Capacité d'une institution à conserver son identité propre en s'adaptant aux contraintes extérieures. Pour SELZNICK (1957), les institutions ont pour principal objectif de préserver leur intégrité institutionnelle.

Partie II: La démocratie directe un outil face à la crise organisationnelle

Un certain nombre de travaux montre que les crises⁵³ sont le moteur des changements institutionnels. En effet, parce que dans ces périodes les pressions se relâchent, que les acteurs sont plongés dans une relative incertitude, que le poids de l'institution se délite, que la répartition des ressources est amenée à se recomposer, les situations de crise apportent de l'instabilité et sont donc source d'innovations institutionnelles. Chaque acteur compose, bricole, tente de jouer sa partition sans garantie de résultat.

Pour débloquer la situation, les individus sont obligés d'innover. Les référendums sont souvent mobilisés pour répondre à des crises, que ce soit des crises politiques, des crises de régimes ou des crises de légitimité. Le nombre d'articles situant un référendum dans un contexte de crise est considérable : « L'invention d'un nouveau référendum pour « résoudre la crise » à Notre-Dame-des-Landes » (Paolletti 2017), « Le référendum sur l'Union européenne : une crise identitaire pour la presse britannique ? » (Franco 2015), « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise » (Ho Yick Cheong 2012), « La crise grecque – Le référendum » (Pamiseux 2017). Dans un autre registre, le développement des référendums locaux en France se fait pour répondre à la « crise de représentativité », répondre à la désaffection électorale...

La question n'est pas de savoir, dans le cadre de notre travail, si le référendum est une bonne solution pour répondre à la crise. M. REVON (2017) montre que « Le référendum est donc un outil permettant de prendre des décisions revêtues d'une forte légitimité. Cependant, il n'est pas certain qu'il soit approprié aux situations de crise. En effet, celle-ci requiert généralement une certaine célérité dans la prise de décision. Par contraste, les procédures référendaires peuvent apparaître trop longues avec le déroulement de la campagne référendaire, ce qui en fait un instrument difficilement maniable et peu efficace dans l'urgence ». Dans le cadre de l'usage des référendums en démocratie partisane R. MICHELS (1925) arrivait à la même conclusion. Cette partie ambitionne de déterminer comment une logique de crise organisationnelle a poussé un certain nombre d'acteurs à recourir à la démocratie directe. Nous verrons par ailleurs que, en effet, les résultats ne furent pas spécialement concluants.

Nous ne trancherons pas si de l'évolution du paradigme démocratique vert découle la surmobilisation de la démocratie directe pour répondre à la crise, ou si c'est de la crise que découle la mutation du paradigme. Ces deux dynamiques nous semblent concomitantes, en partie liées car

53 « un processus qui, sous l'effet d'un événement déclencheur, met en éveil une série de dysfonctionnements. » (Roux-Dufort 2003)

les ressorts de la crise sont aussi les critiques à l'origine du changement de paradigme, mais également en partie indépendantes car la nécessité d'une part (pas d'autre solution à la crise) et le contexte politique d'autre part (gilets jaunes) peuvent expliquer en partie ces dynamiques. Dans tous les cas, il ne nous semble pas que l'évolution du paradigme démocratique vert ait été initiée pour justifier les usages du référendum. De plus et en miroir aux usages de crise nous étudierons les usages courants du référendum interne à EELV. L'objectif de cette partie est de dresser un tableau de l'agentivité des acteurs, de dépasser le cadre d'interprétation, pour analyser les usages stratégiques, spécifique.

Dans le cadre de cette deuxième partie, nous nous fonderons sur la théorie de l'analyse de crise de M. DOBRY, considérant que seule la dynamique de la crise permet d'en comprendre les aboutissants. Cette partie permettra de mettre l'accent sur l'impact des structures et de l'agentivité des acteurs, majoritaires et minoritaires, sur la dynamique de la crise. Pour ce faire, nous croisons la littérature provenant de la sociologie des organisations avec la littérature sur les procédures référendaires. Pour la seconde, bien que les objets ne soient pas les mêmes (État et parti politique), nous justifions notre rapprochement car les procédures et les dynamiques sont proches, et que la question des référendums, peu pratiquée dans les partis politiques, est peu étudiée par la sociologie des organisations. Nous analyserons dans un premier temps les usages de contournement parlementaire avec la démocratie directe (Chapitre 3), puis les usages des minoritaires (Chapitre 4).

Chapitre 3: Le référendum pour contourner un parlement bloqué

Ce chapitre ambitionne de montrer la tension organisationnelle et les différentes pressions qui contraignent les acteurs parlementaires (les membres du parlement) à recourir à la démocratie directe, et plus particulièrement à la démocratie directe d'initiative militante. Nous montrerons comment et pourquoi l'institution entre en crise et pousse les acteurs à innover et à adapter leurs stratégies pour contourner l'incertitude des procédures passant par le CF. De plus, nous montrerons comment les acteurs dominants du champ peuvent entreprendre un travail institutionnel⁵⁴ pour adapter les règles à leurs objectifs. Nous verrons que, comme l'a théorisé M. DOBRY, la résolution de la crise se trouve moins dans l'innovation que dans un relatif retour à l'habitus (2009).

3.1: Un consensus sur la « nécessité » de réformer

« 2022, c'est une année compliquée, des élections difficiles, la présidentielle a fait du mal, du coup il y a eu les États Généraux de l'écologie pour comprendre pourquoi on n'avait pas rassemblé plus large, mais en même temps le congrès était assez lointain et on a eu des députés alors qu'avant on n'en avait pas. Mais je pense que 2022 est une année assez marquante. »

Pour L. Rouaux, 2022 n'est pas une année anodine dans l'histoire du parti. Le score inattendu, inférieur à 5% de Yannick Jadot, ainsi que la débâcle financière qui s'en est suivie, ont été un traumatisme pour les cadres écologistes. Ce traumatisme était d'autant plus fort que les élections européennes, municipales, départementales et régionales avaient été plutôt favorables aux écologistes. Le coupable identifié de cet échec porte un nom : les dissensions internes, inhérentes à la culture démocratique verte si nous en croyons les productions médiatiques. L'ensemble de ces événements externes, ainsi que des éléments propres au fonctionnement interne du parti, vont exercer une pression sur l'organisation partisane et la faire entrer dans une situation de crise organisationnelle dont nous allons étudier les causes.

3.1.1. En finir avec les motions

Le design organisationnel d'EELV n'a que peu évolué depuis sa création en 2009. À l'exception de la grande réforme de 2016 qui a clarifié le rôle de certaines instances et de certains acteurs et qui a instauré le référendum numérique. Or, les débats sur une éventuelle réforme du parti sont nombreux et récurrents. Comme nous le dit F. Thiollet, avant même le RIM 1 :

« il y a eu en fait de nombreuses tentatives de réformes, de nombreux échecs en fait, de non-aboutissement de tentative de réforme des différents statuts et règlements intérieurs.

54 « l'action intentionnelle des acteurs ou des organisations visant à créer maintenir ou déstabiliser (disrupt) les institutions. » (Lawrence Suddaby 2006)

Parce que, en réalité, à chaque fois qu'on arrive à un nouveau congrès, il y a plein de raisons qui font qu'on n'arrive pas à changer les règles. »

En effet, dès 2016, « Julien Bayou et Nadia Azoug ont été mandatés par le BE pour travailler sur la Réinvention du Parti. Le processus, qui a débuté par un premier diagnostic à l'été 2017 », avait été « relancé avec un échéancier extrêmement contraint devant aboutir en mai 2019.⁵⁵ » Par la suite, en 2019, est votée au CF, à l'initiative de l'Agora, la motion « Pour un Congrès comme première étape d'une réinvention et refondation à la hauteur des aspirations démocratiques et citoyennes actuelles », qui aboutira à la création d'un groupe de travail composé de membres de toutes les instances du parti.⁵⁶ Ces différentes tentatives n'ont, comme nous le rappelle F. Thiollet, pas abouti mais cela montre que le diagnostic d'un dysfonctionnement du parti n'est pas récent. En 2022, le congrès approchant, un certain nombre d'acteurs d'horizons différents ont initié de manière formelle ou informelle au CF des propositions de modifications statutaires.⁵⁷ Aucune de ces initiatives n'arrive à fédérer une majorité derrière elle.

Il y a donc un consensus au sein du parti sur la nécessité de le réformer et même plus précisément, comme nous le dit T. Dupont, d'y affaiblir le rôle des courants internes.

« L'idée, c'est tout, comment dire, de revoir un peu et d'actualiser les, comment dire, le fonctionnement du parti qui était identifié comme beaucoup trop, comment dire, marqué par les courants, ce qu'on appelle les courants, les motions avec une institutionnalisation trop forte des motions, c'est-à-dire que tout est régi par les motions, par une proportionnalité inhérente au score que chaque motion fait pendant le congrès ».

En effet, les motions semblent être pour les écologistes le problème de la démocratie interne à EELV. On les qualifie « d'écuries », d'instances répondant à des « logiques de chef de tentes », de ne pas porter des idées mais d'être des stratégies de répartition de postes et enfin de cadénasser totalement le fonctionnement du parti. La logique proportionnelle, pourtant chère aux écologistes dans les propositions programmatiques, est remise en cause, étant considérée comme inefficace pour prendre des décisions.

Ce qui est très intéressant, c'est que ces courants, « officiellement, ils n'ont pas d'existence. Aucune mention ne leur est faite, ni dans les statuts ni dans le règlement intérieur du parti. La seule preuve de leur réalité réside dans les motions d'orientations auxquelles ils sont adossés, et qui

55 [Compte-rendu de l'Agora du 2 février 2019 – La Coop des Ecologistes \(eelv.fr\)](#)

56 Pour un Congrès comme première étape d'une réinvention et refondation à la hauteur des aspirations démocratiques et citoyennes actuelles, EELV, en ligne [consulté le 27/04/2024] <https://www.eelv.fr/congres-reinvention-refondation-cf-2019062223/>

57 Il est difficile de déterminer qui sont les acteurs qui ont été à l'initiative et qui sont les acteurs qui ont proposé des mesures en réaction. Tous nos enquêtés disent avoir été à l'initiative et que leurs adversaires ont réagi sur la défensive, notre enquête ne nous a pas permis de clarifier ce point.

décident des orientations politiques du parti » (JEROME 2021, p.155). Pourtant, comme nous le dit l'autrice, ils sont au cœur des critiques internes, notamment car ils incarnent « un constat d'échec, voire une culpabilité » du parti à ne pas avoir réussi à s'extirper de la loi d'airain de l'oligarchie (MICHELS 1925). De plus, par leur relative stabilité dans le temps et leur force dans le jeu partisan, ils sont devenus au fil des années des instances structurantes et incontournables de l'organisation interne d'EELV.

Le consensus sur la nécessité de réformer les motions est donc une réalité de longue date sur le diagnostic d'un dysfonctionnement du parti causé par le jeu des motions et la démocratie représentative parlementaire à EELV.

3.1.2: La pression des élus pour une réforme

«On a des élus à toutes les strates et qui pour le coup eux alimentent aussi le parti et sont plutôt en demande d'une professionnalisation du parti. Donc ça aussi ça joue le fait qu'il y ait plus d'élus.» Ce témoignage de F. Thiollet montre que les cadres du parti sont sous pression des élus et de leur impératif de réélection. Ce constat s'inscrit dans les analyses de Bruno VILLALBA (2022), qui décrit une acceptation de la professionnalisation politique. La réalité chronophage de la gestion interne crée de la division du travail et donc des inégalités de ressources et une tendance oligarchique. De plus, selon l'auteur, le parti doit composer entre son idéal démocratique et la réalité du jeu électoral, qui impose une certaine réactivité. Ces deux dynamiques conduisent le parti et les militants à se professionnaliser.

Cette pression des élus est d'autant plus forte que le parti n'en a jamais eu autant et qu'il a connu ces dernières années un certain nombre de percées électorales. En effet, EELV a obtenu 514 conseillers municipaux en 2020 alors qu'il n'en avait que 333 en 2014. Il gagne également de nombreuses grandes mairies⁵⁸, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Tours, Annecy, Besançon, et il conserve Grenoble. Bruno Bernard est élu président à la métropole de Lyon. En 2021, le parti compte 97 conseillers départementaux contre 32 en 2015, plus de 89 conseillers régionaux contre 52 en 2014. Au sein de la NUPES, EELV obtient 15 députés à l'Assemblée Nationale en 2022 et peut constituer un groupe parlementaire, alors qu'il n'en avait pas un en 2017. Le nombre de sénateurs passe de 3 en 2017 à 9 en 2020 et le nombre de députés européens de 6 en 2014 à 12 en 2019. Malgré la déception que fut le score de Yannick Jadot aux présidentielles de 2022, son score de 4,68 % est deux fois supérieur au score d'Eva Joly en 2012 (2,31%).⁵⁹ EELV compte donc au moment des RIM

58 Plus de 100000 habitants

59 Sources : ces chiffres sont le résultat d'une confrontation de plusieurs sources internes (EELV), presse et publications scientifiques

plus de 700 élus sur un nombre d'adhérents compris entre 10 et 12 mille. Les élus (et collaborateurs d'élus) constituent donc à l'époque près de 10 % du corps électoral d'EELV, ils constituent donc un lobby important et puissant.

Or, la position des élus est très claire, il faut un parti efficace, rapide, qui tranche et porte une unique voix. Les victoires ne sont plus des chimères et l'urgence environnementale impose une responsabilité à l'écologie politique. 156 élus ont signé un texte appelant à voter pour le RIM 1 qui prévoyait la refondation la plus rapide.⁶⁰ Ces extraits de l'intervention de Bruno Bernard, président de la métropole de Lyon, et d'Eric Piolle, maire de Grenoble, lors d'un débat sur le RIM 1 montrent de manière très parlante leurs préoccupations⁶¹ :

« Mais force est de constater qu'aujourd'hui cet outil n'est plus adapté au rôle et aux responsabilités que nous avons. Nous avons échoué fortement à l'élection présidentielle, c'est naturellement lié à des contextes politiques mais aussi à ce que nous sommes, à notre incapacité à évoluer ces dernières années pour aller au pouvoir suprême. Et donc c'est un mouvement qui aujourd'hui est chronophage tourner sur lui-même qui est plutôt repoussoir pour beaucoup de monde qui voudrait nous rejoindre. (...) Nous sommes aujourd'hui dans une situation d'impasse qui nécessite d'évoluer fortement. »

Bruno Bernard tient donc l'organisation du parti pour responsable de la désillusion de la campagne présidentielle de 2022, les instances ne seraient pas adaptées pour fédérer, rassembler et faire gagner le camp de l'écologie politique. Le terme « chronophage », récurrent pour parler de la démocratie interne à EELV, est selon nous une relative preuve de désillusion, de lassitude délibérative. Cette lassitude est d'autant plus saillante dans ce témoignage du maire de Grenoble :

« Parce que l'image que j'avais c'était un peu l'image des Guignols de l'info et des sketches de discussion à n'en plus finir et puis après à l'usage cette image-là est ressortie et sur la base de ce constat de débat permanent qui est extrêmement riche intellectuellement mais qui ne produisent pas de décision qui ne produisent pas de ligne tranchée consensuelle qui soit portée par toutes et tous. »

Pour l'édile, la réalité a rattrapé la caricature et le parti doit se renouveler pour permettre aux élus de gagner.

Les élus somment l'exécutif d'exécuter et non de débattre, d'incarner une ligne et non de la chercher. L'écu développera par la suite l'impératif d'élargissement et d'efficacité qui permettront selon lui de gagner en 2027 :

60 [cvdl-adherents] Près de 150 élu.e.s écologistes se mobilisent en faveur du référendum #Oui, militante, mail, 23/09/2022, archives personnelles

61 Webinaire Référendum d'initiative militante, EELV, 20/09/2022, Youtube [consulté le 24/04/2024]
[Webinaire Référendum d'initiative militante - mardi 20 septembre \(youtube.com\)](#)

« Ça permet de réorienter le parti vers des objectifs qui me paraissent essentiels si on veut gagner en 2027, pouvoir former, pouvoir accueillir, aller chercher des gens nouveaux à l'extérieur, pouvoir porter des valeurs, la continuité des valeurs, porter un programme, faire de la logistique électorale. (...) Je crois que l'on est en train de jouer là l'échéance 2027, 2022 va nous guider jusqu'en 2025, c'est maintenant que nous devons gagner en efficacité donc je suis à fond pour ce référendum pour voter oui. »

Le programme des élus du parti est clair : il faut réformer et réformer vite, pour préparer les échéances à venir, en canalisant le débat et en renforçant l'exécutif du parti.

3.1.3: Un consensus sans accord

Nous avons vu qu'il y avait un consensus sur la nécessité de réformer EELV, de l'aile gauche à l'aile droite du parti, notamment en réformant le rôle des courants internes. Nous avons vu que les élus faisaient pression pour que ces changements s'opèrent le plus rapidement possible. Or M. DOBRY, dans son article "Le jeu du consensus" (1986), montre bien qu'un « consensus ne veut pas dire accord », et en effet nous constatons une division interne sur comment réformer le parti.

Le premier axe de désaccord que nous rapporte J. Crépel porte sur l'espace dans lequel doit s'inscrire la refondation.

«...les mêmes débats se refaisaient en boucle sans qu'il y ait vraiment une majorité stable qui se dégage au sein du BE sur une stratégie, or Grandir voulait la refondation et a échoué il me semble à faire passer une motion en juin 2022 pour provoquer cette refondation et sachant qu'il voulait une refondation au sein d'EELV alors que le courant, on va appeler Jadotiste, voulait une refondation qui soit intervenue avant, c'était le souhait mais elle n'a pas pu le faire parce que ça a été bloqué, qui intervienne avant la présidentielle et qui intègre l'ensemble du pôle écolo, tandis que la gauche du parti ne voulait pas tellement englober Génération Écologie et aurait plutôt fait quelque chose avec Génération.s ; donc pas de consensus et la motion de Grandir échoue en juin 2022... ».

Nous retrouvons une configuration classique à EELV : l'aile droite « Jadotiste », caractérisée par l'autonomie de l'écologie politique, voulait renforcer le pôle écolo avant l'élection présidentielle qu'ils auraient aimé préparer plus tôt. De l'autre côté, l'aile gauche pousse pour une union avec Génération.s, qui, est favorable à l'union de la gauche, ce qui est également la ligne qu'ils portent. Au centre, la majorité (Grandir) tergiverse, ne se positionne pas trop et défend la ligne la mieux à même de favoriser sa reproduction.⁶²

Le deuxième point de clivage porte sur la méthode, sur comment réformer le parti. Le débat est consubstantiel à l'opposition entre les deux RIM qui seront portés. L'un prônant l'efficacité, la

62 Se débat s'inscrit complètement dans les différentes stratégies pour les élections présidentielles

prise de décision rapide, pour permettre l'exécution de ces nouveaux statuts dès le congrès de 2022. Le texte était le fruit du travail de quelques personnes, de quelques cadres entourés de 300 militants. Le premier RIM porté par la majorité assumait d'avoir quelques lacunes, de ne pas réformer tout ce qui devait être réformé, notamment le fonctionnement régional. Le deuxième RIM ambitionnait de prendre plus de temps, de faire une concertation auprès des adhérents, d'organiser des débats dans les groupes locaux, d'utiliser la procédure comme un outil pour faire de la pédagogie et intéresser les adhérents aux questions de fonctionnement interne. Il y avait donc deux visions de ce que devait être la réforme statutaire, de l'urgence donc de la temporalité, de la méthode. Deux visions diamétralement opposées et qui s'opposaient, les porteurs du RIM 2 reprochaient au RIM 1 de « brutaliser le débat », d'imposer de manière précipitée des changements, de faire un « hold-up », les tenants du RIM 1 reprochaient au RIM 2 de faire de l'obstruction, de ralentir le parti, d'enfermer le parti dans des considérations internes et non de le tourner vers l'externe.

Le troisième point de clivage, probablement plus structurant, porte sur le contenu que pourrait porter cette réforme. T. Dupont nous raconte que la question de ce que devaient devenir les motions était centrale :

« il y avait entre ceux qui disaient en bons partisans de casser complètement le jeu des motions, ceux de les minoriser dans un fonctionnement où on réduit leur marge de manœuvre ceux qui voulaient garder le fonctionnement actuel si tu veux il y avait tout un débat et ce débat-là il était finalement présent dans les autres courants que ce soit l'aile dite droite ou le courant majoritaire c'était les mêmes discussions ».

Ensuite, se posait la question de savoir par quoi transformer ce jeu structurant de motions, la majorité proposait clairement comme le rapporte Anne Babian Lhermet : « d'avoir des instances opérationnelles en particulier le bureau exécutif. On souhaite qu'il y ait une majorité stable dans ce BE pour qu'il puisse fonctionner, qu'il puisse exécuter les décisions du Conseil fédéral et donc c'est l'objectif de cette majorité de cette prime majoritaire. » Pour ce faire, le projet du RIM 1 se divisait en trois axes principaux en plus d'un renforcement de l'exécutif : la création d'un statut de sympathisant pour favoriser l'élargissement, favoriser le consensus interne par le développement de la démocratie directe et renforcer le fédéralisme du parti.

« Alors qu'est-ce qu'on propose comme changement, premier changement c'est de faire un statut, un parti qui soit plus ouvert et plus accessible. Plus ouvert en permettant d'obtenir un statut de sympathisant c'est-à-dire que vous pouvez devenir par un simple clic un sympathisant d'Europe Écologie les Verts et donc là en fait vos données elles sont transmises au groupe local qui peut décider de vous inviter de vous faire participer à la vie militante locale. » FT

« Dans un esprit de démocratie directe on va davantage se tourner vers les adhérents, c'est les adhérents qui voteront beaucoup plus directement pour plusieurs choses, en premier lieu le texte d'orientation. Autrefois c'était, jusqu'à présent c'était différentes motions et il y avait une synthèse de ces textes là on change de philosophie. Il y aura un texte, une première version d'un texte » ABL

« Troisième changement important, c'est plus de régions et moins de motions dans la désignation des membres du Conseil fédéral. » FT

A l'inverse, le reste des forces politiques du parti voulait plutôt renforcer le pluralisme et la diversité, la construction collective... dans ce sens cet extrait de mail de positionnement contre le RIM 1 illustre bien cette idée⁶³ :

« Je vote NON à ce premier référendum car je pense que la brutalité démocratique qu'il représente va inévitablement fabriquer du conflit et des frustrations là où nous avons besoin de confiance, de travail collectif et de bienveillance.

Cette proposition ne me convient pas,

Ni sur le fond : Notre parti est construit autour de la proportionnelle. C'est-à-dire le respect des minorités et l'idée qu'on n'a pas raison tout seul mais que l'intelligence collective est un plus à tous les niveaux. Proposer que le Bureau Exécutif ne relève plus de la proportionnelle me semble contradictoire avec l'idée même de la démocratie que nous défendons. Depuis quand chez les écologistes la diversité est-elle un handicap ? Nous prônons tous le nécessaire travail avec des partenaires différents et serions incapables de fonctionner ensemble avec nos petites différences internes au sein du bureau exécutif ?

Ni sur la forme : transformation de nos statuts sans travail préparatoire démocratique sérieux de tous. Aucun diagnostic partagé (par exemple avec un organisme externe, le BE, le CF, les régions et les GL), pas de démarche interne avec les groupes locaux et les régions pour faire émerger des propositions d'améliorations, pas de construction collective au sein de nos institutions... »

De manière plus concrète, T. Dupont avait proposé :

« de revenir à l'esprit de la coopérative et de reprendre un fonctionnement coopératif, ma proposition, elle était basée sur le format SCIC, société coopérative d'intérêt collectif, c'est-à-dire en fonctionnement en collège pour, à mon sens, mieux représenter le parti. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, comment dire, entre le militant de l'Ariège, la militante de l'Ariège ou le président de la métropole de Lyon ou le député de telle circonscription, si tu veux, l'écart, il est quand même manifeste, le prisme est l'entrée dans le parti, on n'est pas tous pareil, on n'a pas du tout le même regard et la question, c'était comment concilier ça. En fait c'est comment concilier les regards différents de la politique et du parti en fonction de là où on part et je suis parti de ça pour proposer cette configuration en collège ».

63 Re : [cvdl-adherents] Mise au point référendum, Florent Grospar, mail, 22/09/2022, Archives personnelles

L'idée étant là encore de renforcer la diversité, pour faire émerger l'intelligence collective, d'améliorer les organes de délibération en renforçant la représentation miroir. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'une telle divergence de diagnostic et de solution soit très fortement conditionnée au positionnement qu'avaient les différents acteurs au sein du CF et du BE et donc de leur cadrage du problème. Du point de vue de la majorité, le blocage est dû à la proportionnelle et que le parti n'a pas de majorité, à l'inverse du côté de l'opposition, le blocage vient du trop grand pouvoir de la majorité, les premiers proposent donc d'encourager l'efficacité, les seconds la diversité. Bien qu'il y ait un consensus sur la nécessité de réformer et notamment de diminuer le rôle des motions, aucun des acteurs ne s'accorde sur l'échelle à réformer, sur la méthode et la temporalité de ces transformations ou sur les réformes à mener. Ces désaccords politiques vont conduire à un blocage institutionnel.

3.2: Une situation de blocage qui impose le recours au RIM

La situation politique complexe de consensus sur le besoin de réformer, sans accord sur la nature de la réforme a assez logiquement mené à des difficultés de fonctionnement interne. En l'absence de majorité, elle s'est traduite dans les instances du parti (BE comme CF) par un blocage institutionnel, le retour aux adhérents via un RIM pouvant apparaître pour chacun des camps une façon de contourner la situation, détournant au passage la nature initiale de l'outil de démocratie directe référendum d'initiative militante.

3.2.1: Une situation de blocage parlementaire

La voie normale d'une modification statutaire passe par un consensus préalable au référendum au conseil fédéral. Ce qui est confirmé par F. Thiollet quand il dit que « généralement quand il y a des souhaits de référendum, il y a d'abord une tentative de passer une motion par le conseil fédéral et ça ferait louche de l'avoir sans ça, je pense ». Or, nous l'avons vu, il n'y avait pas d'accord sur la nature des réformes que le parti devait entreprendre à une période où structurellement, comme le montre l'extrait suivant, le parlement est bloqué :

« La majorité n'avait pas la majorité, au congrès 2019, celui où j'ai été élu au BE, les trois motions minoritaires se sont alliées, je revendique d'avoir poussé à cette stratégie, se sont alliées au deuxième tour du congrès pour empêcher « Grandir » d'avoir une majorité absolue sans aller jusqu'à vouloir prendre le secrétariat national, il y avait la volonté d'annuler la prime majoritaire et de forcer la main à « Grandir » de faire un accord avec tout le monde qui soit proportionnel aux résultats du premier tour et donc tactiquement ça a marché sur le congrès mais stratégiquement ça a rendu très compliquées les choses parce que « Grandir » s'est vu comme une citadelle assiégée dans le bureau exécutif et a plutôt refusé de travailler avec les autres donc ça c'est le

contexte politique au sein d'EELV et donc ça a été très compliqué pendant trois ans où chacun était planqué dans ses retranchements et où les mêmes débats se refaisaient en boucle sans qu'il y ait vraiment une majorité stable qui se dégage au sein du BE sur une stratégie or « Grandir » voulait la refondation et a échoué il me semble à faire passer une motion en juin 2022 pour provoquer cette refondation ». (J. Crépel)

Le conseil fédéral et le BE étaient dans une situation où aucune majorité ne se distinguait et où aucun des deux groupes ne voulait travailler avec l'autre, a minima faire des compromis. Cette situation était d'autant plus structurante qu'elle durait depuis le dernier congrès en 2019 et que le ressentiment, loin de s'estomper, s'était plutôt renforcé. En effet, les désaccords quant à la stratégie pour l'élection présidentielle, où la difficile et conflictuelle répartition des circonscriptions lors des législatives, avaient plutôt accentué les divergences et l'animosité. Selon J. Crépel, la responsabilité de ce blocage revient à la majorité. Selon F. Thiollet, ce blocage est dû à un dévoiement du parlementarisme au CF, par l'alliance « contre nature » de l'aile gauche et de l'aile droite, contre eux :

« Le contexte, alors je vous ai dit moi c'était mon premier mandat exécutif, où on est 15 et avec Julien Bayou on est sept donc on n'a pas de majorité donc tous les sujets doivent être négociés avec les autres et comme je vous l'ai dit les autres, ils n'ont pas les mêmes lignes politiques mais ils sont d'accord sur un truc c'est que 8 contre sept, ils gagnent (rire). Donc il y a eu un pilotage, même si ça n'a pas empêché le mouvement de fonctionner on a quand même fait dans ce cadre-là les municipales, les législatives, la présidentielle mais en fait ça crée en interne, une situation interne de défiance et de guéguerre interne qui ne rend pas serein l'organisation »

La situation politique et l'absence de majorité étaient donc plutôt favorables à l'inaction, d'autant plus que les négociations, en plus d'être laborieuses, n'aboutissaient pas. Comme nous le disent nos enquêtés, une motion portée par la majorité est rejetée et comme nous l'a rapporté T. Dupont, sa proposition informelle au CF n'a pas non plus abouti à une mise en mouvement du parti. Il nous confie ne pas même avoir essayé de la porter officiellement :

« (rire jaune) parce que la majorité ne voulait pas le proposer et puis moi je connais un peu le parti donc je pense que même si on était passé par une motion en conseil fédéral il y aurait toujours eu, on n'a pas la majorité au conseil fédéral donc on ne passait pas voilà quel que soit le chemin, le chemin BE ou le chemin conseil fédéral il ne serait pas passé donc il fallait passer par une légitimité de base, faire appel à la base j'ai essayé aussi on va dire d'informer et de mobiliser un peu les militants de base ».

La situation était d'autant plus statique que les projets traitaient du problème identifié des motions et projetaient a minima de les encadrer a maxima d'y mettre fin. Or comme nous le dit J. Crépel « tu ne peux pas demander aux motions de se faire le hara-kiri elles-mêmes donc c'est

normal que le conseil fédéral issu des motions n'en aient pas envie, ni le bureau exécutif etc., donc il y a une logique à passer par les militants pour le faire, mais quand même ce n'est pas quelque chose issue de la base ».

La seule solution qui s'offrait donc à la majorité, comme aux minorités, était donc de proposer leur réforme directement à la base militante de passer par un référendum qui contournerait le parlement. Nous sommes donc dans un cas typique d'une situation pré « *législative référendum* » (MOREL 2007) où « le gouvernement convoque un référendum sur une législation qui ne serait pas adoptée ou rencontrerait des difficultés dans le processus parlementaire normal »⁶⁴, car il est minorisé et que sa réforme ne fait pas consensus au parlement.

3.2.2: Le détournement du RIM

Nous l'avons vu au chapitre 1, pour initier un référendum d'en haut, il faut un relatif consensus au sein du parti, a minima au sein des élites du parti car l'exécutif seul ou un groupe non majoritaire seul ne peut initier de référendum interne. Il n'y a pas à EELV d'équivalent à l'article 11 de la Constitution de la Ve République, qui permet au président de convoquer un référendum sans l'accord du parlement. Or, il n'y avait pas ce consensus sur les réformes à mener à EELV. La majorité dans un premier temps et les groupes d'opposition dans un second temps vont donc se saisir d'une procédure qui n'avait jamais été utilisée à EELV, le référendum d'initiative militante.

J. Crépel, qui était Secrétaire national adjoint au moment de ces deux procédures, considère que l'usage du RIM par des cadres du parti était un détournement.

« Bah je crois que c'était les deux seules fois où le RIM était utilisé et j'ai plutôt eu le sentiment qu'il était dévoyé, c'est-à-dire pas utilisé pour son but initial qui était que des militants lambda puissent se saisir d'une question et demander son traitement, mais par la majorité relative du bureau qui, n'étant pas satisfaite qu'elle n'ait pas de majorité au conseil fédéral, a décidé de contourner par le RIM et donc ça c'est mal passé (rire).

Et du coup par rapport au deuxième RIM peut-être?

Le deuxième RIM c'était une réponse des minorités à la majorité relative pour bloquer le premier RIM, encore une fois je n'ai rien à leur reprocher, c'était plus des militants pour le coup car ils étaient moins en responsabilité, mais ce n'est pas, je pense, dans cet esprit-là qu'on avait mis en place le RIM je pense. Après, il a correspondu, il y avait une situation de blocage, il y a des gens qui se sont dit que ça pouvait débloquenter »

Pour lui, le référendum d'initiative militante, comme son nom l'indique, était conçu pour permettre aux militants, aux adhérents d'interpeller les cadres du parti, de questionner la démocratie représentative et pas pour contourner le parlement et les minorités de blocage du parti. Cependant, il

64 Traduction par nos soins

reconnaît qu'il y avait une situation de blocages, que le CF n'arrivait pas à trancher la question et que le RIM est apparu pour un certain nombre d'acteurs comme une solution pour parvenir à leurs objectifs de réforme. Cette idée que le RIM est une réponse à une situation de crise se retrouve dans ces mots de F. Dubreuil, « Le Référendum c'est quand les motions ne marchent pas. C'est quand on n'arrive pas à négocier quelque chose de satisfaisant dans les motions ».

Nous nous trouvons donc dans une situation classique de « conversion », où un des acteurs a la possibilité d'interpréter des règles, de changer l'interprétation de ces règles pour faire un « dévoiement » correspondant à leurs objectifs stratégiques (MAHONE THELEN 2009). Le parlement étant bloqué, les cadres du parti vont se saisir du RIM initialement pensé comme un outil à destination des militants, pour entreprendre leurs réformes institutionnelles. Il faut tout de même prendre en compte que les acteurs ayant effectué cette conversion de la règle ne sont pas dénués de ressources. Les initiateurs du RIM 1 étaient pour beaucoup membres du BE, F. Thiollet, L. Balage, ou du CF, A. Babiant Lhermet, J. Cucarollo, soutenus par de grands élus nationaux, E. Piolle, B. Bernard. Les initiateurs du RIM 2 étaient des cadres des autres courants du parti, G. Boyer, T. Dupont, H. Hardi pour l'aile gauche, H. Aresvalo pour l'aile droite. Ce sont donc des acteurs qui avaient les moyens, la légitimité, le pouvoir d'interpréter les règles et de changer l'institution. C'étaient comme le dirait SELZNICK des « personnalités organisationnelles » (1957). La seule instance qui aurait pu incarner un *veto-point* (TSEBELIS 2002) est le conseil statutaire, seulement comme l'affirme Anne Babian Lhermet, « Nous avons travaillé dans un cadre défini par le conseil statutaire, on a interrogé le conseil statutaire à plusieurs reprises pour vérifier si ce que l'on faisait était bien dans le cadre ». De plus, étant donné que le CS est issu du CF, il était peu probable qu'il aille à l'encontre d'une interprétation des règles qui faisait relativement consensus au sein du parlement.

Par cette conversion, nous pouvons considérer être confrontés à deux nouvelles formes de référendums, le référendum d'initiative exécutive populaire et le référendum d'initiative parlementaire populaire. Ce sont donc des procédures de démocratie directe d'initiative populaire mais dont l'initiative politique provient des élites institutionnelles qui vont mobiliser les électeurs pour pouvoir faire émerger un référendum en dehors de tout cadre parlementaire. Cela peut s'apparenter dans l'idée à un référendum d'initiative partagée (parlement et peuple) mais qui ne serait pas institutionnalisé.

Ces deux usages du RIM se sont traduits par des échecs comme nous l'avons vu. Les clivages au sein du CF se sont répercutés à l'ensemble du parti, les RIM ont faiblement mobilisé les adhérents, ce qui fait que seuls les militants diamétralement pour ou diamétralement contre l'un ou

l'autre des RIM se sont mobilisés. Ce constat est relativement cohérent au regard de la littérature scientifique qui montre une prédominance du caractère « défensif » des référendums institutionnels, tout particulièrement quand ils sont à l'initiative des gouvernants. Les électeurs ont tendance à favoriser le statu quo (BEDOCK GONTHIER 2022).⁶⁵

L'échec de ces deux RIM a provoqué une autre conversion des règles dans le sens où les différents courants ont tous initié une motion ponctuelle au congrès de 2022.⁶⁶ La motion majoritaire a porté la motion 12 « Nous ouvrir, pour nous reconstruire, Une méthode pour renforcer le mouvement de l'écologie », l'aile droite la motion 5, « Engager les États Généraux de l'écologie politique » et l'aile gauche la motion 14 « Pour mieux se dépasser en 2023, Améliorons nos règles de fonctionnement ». Seule la motion 12 portée par la majorité a obtenu la majorité des soutiens. Ce résultat tranche finalement l'orientation que le parti prendra par la suite. En effet, le nouveau conseil fédéral et surtout le nouveau BE, changent de méthode et tentent d'être moins « bourrins » pour reprendre les mots de J. Cucarollo. À la suite du vote de la motion 12, vont être ouverts des États généraux de l'écologie où de nombreux événements, débats, consultations publiques vont être organisés, puis est porté au vote des adhérents le changement de nom du parti, ainsi qu'un questionnaire pour déterminer les changements que les militants veulent voir advenir et enfin un vote en 2024 pour changer les statuts. En parallèle de ce processus de démocratie directe, un groupe de travail composé de membres de différentes motions, est chargé de structurer la réforme, d'écrire les nouveaux statuts et surtout de parvenir à un accord.

La fin de la crise s'ancre donc dans un certain « retour à l'habitus » (DOBRY 2009), un retour au débat et aux procédures longues (2ans), où sont conciliées démocratie directe et consultation importante de la base militante, adhérente et même citoyenne avec une pratique plus délibérative entre les cadres du parti. La solution se trouve dans un mixte entre démocratie représentative, directe et délibérative. Le tout se fait dans un contexte où le parlement a de nouveau une majorité et retrouve un fonctionnement pacifié, étant donné que cinq motions sur six ont fusionné avant le deuxième tour du congrès. Les nouveaux statuts (dont nous parlerons en conclusion) sont adoptés avec un score de 74 % de votes favorables.

L'usage important de la démocratie directe entre 2022 et 2024 s'explique donc par une volonté générale, un consensus sur la nécessité de réformer pour affaiblir le rôle des motions. Cependant, le consensus s'arrête là et les désaccords ainsi que le blocage structurel du parlement du parti, du fait d'une absence de majorité, empêchent toute modification statutaire par un référendum

65 Ce dernier point est à nuancer, des travaux récents montrent que, sur les 10 dernières années, le vote populaire s'est plutôt porté vers le changement (SILAGADZE 2022).

66 Les motions ponctuelles, formes de référendum d'initiative populaire, sont elles aussi plutôt destinées aux adhérents

d'initiative parlementaire. Les cadres du parti vont donc se saisir du RIM, en faisant une nouvelle interprétation des règles, ce qui engendre un référendum d'initiative populaire exécutif suivi d'un référendum d'initiative populaire parlementaire. Ces deux procédures ne vont pas parvenir à sortir de cette situation de crise. Une série de référendums et de consultations complétées par des débats et des négociations inter motions aboutiront à l'adoption de nouveaux statuts en 2024. Nous observons donc un certain retour à l'habitus, en l'occurrence la démocratie délibérative.

Chapitre 4: L'utilisation minoritaire de la démocratie directe, entrer dans un jeu fermé

Les blocages institutionnels et l'incapacité du CF et du BE à trancher un certain nombre de questions ont, comme nous l'avons observé dans le chapitre 3, renforcé les usages de contournement parlementaire par la démocratie directe. Ce blocage a également limité les lobbys internes du parti et les intérêts sectoriels dans leur capacité à influencer et obtenir des arbitrages. Par conséquent, cette situation de crise a renforcé les dynamiques minoritaires d'usage de la démocratie directe, dont nous allons étudier les logiques dans ce chapitre.

4.1: L'initiative militante, une opportunité pour des acteurs dominés

Le jeu démocratique du parti est structuré par les courants internes. Dans une forte proportion, c'est également le cas pour la démocratie directe d'initiative militante. Cependant, certains acteurs profitent de la procédure pour interférer dans ce jeu fermé. La démocratie directe permet donc de complexifier le jeu démocratique interne au parti en permettant, de manière circonstanciée, de faire vivre plus complètement la pluralité.

4.1.1: Des acteurs qui n'ont pas accès au jeu politique interne

La démocratie directe est donc une opportunité pour des acteurs qui n'ont pas accès ni au bureau exécutif ni au conseil fédéral de se faire entendre sur certaines questions.⁶⁷ Ces acteurs peuvent être de différentes natures, commissions, syndicats d'élus, organisations satellites gravitant autour d'EELV, voire même des militants en leur nom propre. J. Crépel nous liste un certain nombre de ces structures qui peuvent à certains égards s'apparenter à des lobbys internes :

« Il y en a qui sont issus des jeunes écolos, il y en a qui n'ont pas forcément leur voix au chapitre au conseil fédéral pour réussir à imposer une motion et qui sont voilà, réveil éco-anti-raciste il me semble que c'était de la commission quartiers populaires, faire d'EELV un parti anti-validiste c'est la commission handicap, engager les États généraux c'est celle qui n'est pas issue de la majorité donc elle n'a pas été votée, donc voilà tu as identifié la commission protection animale, mieux soutenir la FEVE, ce sont les élus de la FEVE ce n'est pas du tout les motions, renforcer le dialogue social c'est venu de l'ACEVA donc des salariés EELV, dont une partie sont militants donc ils ont eu accès au réseau militant pour la faire signer. »

Ce que J. Crépel cherchait à me démontrer pour déconstruire mes premières intuitions, c'est que contrairement aux RIM, les motions ponctuelles ne sont pas totalement contrôlées et cadrées par les courants. Une diversité d'acteurs souvent minorisés et marginalisés dans le jeu politique parlementaire à l'intérieur du parti peuvent se saisir de la procédure et entrer dans le débat politique

⁶⁷ Cette capacité d'accès des minorités au jeu politique est une des caractéristiques principales de l'initiative militante (HORNIG MILIC 2022).

d'EELV. Cela est en partie rendu possible par le très faible seuil de signatures nécessaires (1%) pour porter une motion au vote des adhérents. J. Crépel dit même plus tard dans l'entretien que pour lui, pour « les commissions, c'est leur seul moyen d'expression, voilà c'est un peu le seul moyen d'expression directe dans ce mouvement qui marche, donc les gens s'en saisissent. ». Dans l'esprit de l'enquête, les motions ponctuelles sont le seul outil de référendum d'initiative populaire qui n'est pas dévoyé par le jeu de motions.

Cette idée que les motions ponctuelles permettent à des acteurs qui n'ont pas beaucoup de ressources à l'intérieur du parti de faire entendre leurs revendications, de faire pression sur le jeu démocratique interne « normal » est très claire dans les propos de C. Hachez, secrétaire national des Jeunes écologistes de l'époque :

« Ouais du coup l'idée de faire des motions en congrès ça naît de plusieurs mois de discussions au sein des jeunes écologistes parce qu'on avait un certain nombre de sujets que l'on voulait porter par rapport au parti et la direction du parti nous disait à chaque fois oui oui c'est une bonne chose on va le faire oui oui ce sera fait etc. sauf que dans les faits ça venait pas (rire) et du coup on s'est dit que l'on ne pouvait pas juste compter sur des paroles de cadres et qu'il fallait qu'on le porte plus largement auprès de tout le parti pour qu'il y ait une décision qui soit prise collectivement et contraindre l'appareil à prendre en compte un certain nombre de revendications. »

C. Hachez développe son idée en disant que l'objectif était de contraindre les cadres du parti qui n'avaient aucun enthousiasme à satisfaire leurs revendications, « avec leurs règles », c'est-à-dire par une modification des statuts. De les contraindre légalement à les intégrer au jeu. Cette intégration est d'ailleurs l'un des thèmes des motions portées, étant donné que la motion 21 dispose que « les coordinateurs des groupes locaux des Jeunes Écologistes sont membres de droit du Conseil Politique Régional de leur région » et que « les co-secrétaires fédéraux des Jeunes Écologistes seront associés aux travaux du Bureau Exécutif d'EELV ». Si ce type de revendication était jugé nécessaire, c'est que les JE n'estimaient pas être assez intégrés aux processus décisionnels du parti.

D'une certaine manière, nous retrouvons cette logique dans la tentative du RIM porté en 2023 par F. Dubreuil qui considère qu'EELV est :

« un parti qui est complètement verrouillé, avec une motion unique, qui est issue d'une synthèse, il n'y a 0 position officielle, il n'y a rien quoi. Moi je fais partie de la toute petite motion qui n'a pas fait 5 %, qui est donc officiellement dans l'opposition mais qui n'a pas de représentation au BE ou quelque part et de toute façon quand on pèse 3 %, ce n'est pas de l'opposition, c'est de la figuration. Et donc il n'y a plus de débats animés dans le parti et donc la question, quoi où faire ? Une solution aurait été de s'appuyer sur

une minorité dans le parlement et le parlement aurait discuté de ça. Sauf que le parlement est inféodé à une même direction et il ne débat pas, notamment de ce sujet-là ; Mais pas que et donc le référendum c'est une manière de permettre qu'il y ait un débat demandé par un certain nombre d'adhérents. ».

Là où en 2022 la situation de blocage provenait de divisions internes trop grandes, en 2023 elle semble être due à une absence d'opposition. Dans les deux cas, le CF est jugé soit inefficace pour prendre des décisions, soit trop peu représentatif. Les motions ponctuelles, bien que rares (tous les trois ans), et les RIM dans une moindre mesure semblent être les seuls moyens d'expression pour des acteurs non représentés dans la démocratie représentative du parti.

La démocratie directe d'initiative militante permet donc aux acteurs non représentés ou non écoutés par le parlement du parti de s'y faire une place. Malgré la prédominance de la démocratie représentative à EELV, l'initiative militante permet d'apporter de la diversité. L'utilisation de la démocratie directe pour intégrer l'espace de débat d'EELV était d'autant plus nécessaire que, comme nous l'explique J. Crépel, il y avait « une insatisfaction du travail des dirigeants parce que vraiment le dernier mandat 2019-2022 a été difficile et qu'on a souvent tourné en rond et que le conseil fédéral est parfois rentré sans avoir été capable de voter des motions donc peut-être voilà ». Le blocage du CF et la crise organisationnelle dans laquelle était plongé le parti ont renforcé les usages minoritaires de la démocratie directe.

4.1.2 : Des acteurs minoritaires structurés

Cependant, il ne faut pas surestimer la capacité de tous les militants à se saisir de la procédure. Comme nous le rappelle J. Crépel : « Euh Non ! un militant seul non, il faut quand même que ça corresponde à un désir », il faut récolter plus d'une centaine de signatures donc de soutiens. Une idée qui serait totalement marginale ne pourrait probablement pas être portée à travers une motion ponctuelle. Mais au-delà du simple aspect des désirs significatifs, déposer une motion ponctuelle demande des ressources non négligeables à l'intérieur du parti.

La ressource centrale est le réseau. Il faut préalablement être inscrit dans les différents canaux de discussions, de communications, dans les groupes d'interconnaissances qui permettent de structurer tant la collecte de signatures que la campagne sur le texte. Ces réseaux s'étendent à l'échelle nationale mais aussi et surtout à l'échelon local et régional. Cette importance du réseau est soulignée par C. Hachez :

« Du coup on a plutôt fait une campagne interne et oui comme je le disais envoyer des mails sur les boucles régionales, demander aux jeunes écolos d'en parler auprès des responsables EELV. C'est plutôt comme ça qu'on a fait. Mais c'est vrai que c'est tout le

sujet de ces votes en général. Je pense que sur les RIM tu as dû avoir encore plus ce truc là, mais c'est vrai que si t'as pas le réseau initial, si tu n'as pas quelques contacts dans les différentes régions etc c'est très dur de faire aboutir un texte. En fait, juste quelqu'un dans sa région qui aurait aucun réseau au sein du parti qui se dirait ah j'ai une super idée je vais la faire adopter en réalité il y a très peu de chance qu'il arrive à le faire. »

Ce constat est d'autant plus fort qu'il n'y a pas, comme nous le rappelle F. Dubreuil, de moyens de communiquer de manière libre avec tous les adhérents, il n'y a pas d'agora⁶⁸ au sein du parti dans lesquelles pourraient émerger des idées et des projets que des adhérents pourraient soutenir sans forcément connaître l'initiateur préalablement. Des régions comme la région Pays de Savoie ont diffusé un mail⁶⁹ où étaient recensées toutes les initiatives de motions ponctuelles pour le congrès de 2022, mais cette démarche ne semble pas générale.

Ce réseau peut aussi être le reflet d'un certain dynamisme au sein du parti, notamment un dynamisme au sein des commissions thématiques. L'importance que le parti accorde à la thématique et la présence d'élus dans ces réseaux sont des ressources importantes selon L. Rouaux :

« Mais c'est aussi parce que notre commission est très dynamique, quand on a besoin de soutiens, on en trouve. Mais il y a aussi une prise de conscience que c'est un sujet important. Le parti animaliste aux européennes a fait plusieurs centaines de milliers de voix donc même si ce n'est pas tout à fait le même public, il y a un intérêt à ce que ce sujet soit pris en compte. Surtout que c'est un sujet relativement trans-partisan. Et on a des élus dans la commission ça aide à faire le relais. »

Le dynamisme de ces commissions peut s'expliquer par deux hypothèses. Premièrement, le travail que le parti a mené pour les restructurer et les développer, depuis le vote en CF de la motion « Pour un renforcement du rôle des commissions thématiques »⁷⁰ semble avoir porté ses fruits. Deuxièmement, nous pouvons imputer cette vitalité démocratique à une vitalité générale du parti qui n'a jamais eu autant d'adhérents. EELV compte 11 106 adhérents en 2022 alors qu'il n'en revendiquait que 8000 en 2019 (au regard du nombre de signataires moyens des motions ponctuelles portées au congrès de 2019 et des témoignages que nous avons recueillis, la réalité se rapprochait plus des 4500 à l'époque). Ce regain de militants peut expliquer le dynamisme démocratique que le parti a connu en 2022.

La dernière ressource importante relève non pas du réseau que pourrait avoir un groupe (les JE, les commissions, les groupes d'intérêts) mais d'un individu. Peu de motions ponctuelles

68 Tous les canaux de diffusions (mail, boucles) sont modérés par les BER (bureaux exécutifs régionaux) en région et par le BE à l'échelle nationale

69 [RUES] motion présentée par B. XXXX, merci à lui., un militant, mail, 19/10/2022, archives personnelles

70 Pour un renforcement du rôle des commissions thématiques, EELV, 22/11/2020, en ligne [consulté le 30/04/2024] <https://www.eelv.fr/a1-renforcements-commissions-thematiques-cf-2020112122/>

semblent avoir été portées par un individu en son nom propre, même si elles n'ont souvent que quelques initiateurs. La motion « Écrire l'avenir de l'écologie politique depuis les territoires » semble être à l'initiative de Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers, avec le concours de Charles Fournier, député, et Jérémie Godet, vice-président de la région Centre-Val-De-Loire.⁷¹ La motion « Modification de la grille des incompatibilités concernant le bureau exécutif » a été écrite et portée par Gilles Deguet, cadre et militant historique de la région Centre-Val-De-Loire et de l'aile gauche.⁷² Des individus relativement isolés peuvent donc porter des motions en leur nom, mais ce sont des individus très intégrés au parti, souvent depuis longtemps et disposant d'un réseau et de ressources propres notamment au sein des courants. À l'inverse, il semble y avoir des adhérents qui sont « censurés », F. Dubreuil analyse en partie l'incapacité de son initiative à recueillir les 900 signatures nécessaires car c'était lui qui la portait. « J'ai eu le retour que certaines personnes n'ont pas soutenu car c'était soutenu par moi et que j'étais perçu comme hostile au progrès de la cause des femmes. »⁷³

Toutes les initiatives ne portent pas leurs fruits ; pour le congrès de 2022, quatre initiatives de motions ponctuelles n'ont pas réussi à recueillir assez de signatures : la motion « Renforcer le conseil fédéral », « Lettre ouverte Paix et désarmement » et la motion « Soutenir l'Agora ».⁷⁴ Ces trois échecs, ainsi que l'échec du RIM de 2023, montrent qu'il n'est pas si facile pour des adhérents de mobiliser les procédures de démocratie directe, notamment sur des sujets qui ne font pas consensus. Cependant, moyennant un certain nombre de ressources internes et de structuration, les motions ponctuelles peuvent être un tremplin pour porter des revendications. HORNIG et MILIC considèrent d'ailleurs que « les instruments ascendants peuvent être utilisés par les minorités organisées », l'organisation semblant même à l'échelle étatique sinequanone (2022 p.187).

4.1.3: Un moyen exceptionnel de faire entendre sa voix

Les usages minoritaires de la démocratie directe ont deux utilisations principales : mettre à l'agenda des thématiques et initier des changements et des prises de décisions.

Le premier enjeu, comme nous l'énonce J. Crépel, c'est « un enjeu de visibilité, d'avoir envie d'exister dans le congrès, que c'est leur rôle de proposer des textes aussi », de faire exister pour les commissions « des positions qui tranchent et qui peuvent avoir l'impression qu'elles ne

71 [cvdl-adherents] Motion ponctuelle « écrire l'avenir de l'écologie politique depuis les territoire », Jérémie Godet, mail, 18/10/2022, archives personnelles

72 [adherents EELV 37] demande de signatures pour motions ponctuelles, Gilles Deguet, mail, 17/10/2022/ archives personnelles

73 F. Dubreuil est totalement opposé à « la parité + » qu'il considère comme une rupture réactionnaire des valeurs d'égalité du parti. Il est le premier signataire de cette tribune : « EELV - Les Ecologistes, au nom de l'égalité femme homme, refusons la "parité +" », Le Club de Mediapart, 14/03/2024.

74 Comparatif Tribune 2022 et [RUES] motion présentée par B. XXXX, merci à lui.

sont pas portées par les dirigeants, par les cadres. Tu vois par exemple sur le végétal, c'est clair. » Il y a donc un objectif de mettre à l'agenda du parti des thématiques qui n'auraient pas forcément été abordées préalablement. Par exemple, F. Dubreuil pense « que sur les stratégies européennes, si on n'avait pas fait de référendum, on n'en aurait pas discuté non plus ; là, on en a au moins discuté un peu. » Même si ces procédures n'aboutissent pas forcément, ou ne se traduisent pas forcément par un vote favorable et une décision effective, elles suscitent du débat. Si elles ne sont pas victorieuses, elles plantent au moins les graines pour faire évoluer les positions du parti.⁷⁵ Cette idée peut être rapprochée de la notion créée pour le contexte suisse de « perdants satisfaits », où de nombreux citoyens estiment leur effort méritoire et les conséquences du référendum bénéfiques malgré l'échec de la votation (KAUFMANN BÜCHI 2007).

Cela renvoie à la notion régulièrement utilisée, principalement par les intéressés, de « lobby ». C. Hachez, J. Crépel ou L. Rouaux ont tous trois utilisé le terme « lobby » pour qualifier l'action des jeunes écologistes et des commissions thématiques. Le rôle de ces instances serait d'initier des changements à l'intérieur du parti, d'être à l'avant-garde sur le plan idéal. La démocratie directe d'initiative militante peut en être l'outil. Les jeunes écologistes, avec la motion 25 « Pour une génération climat représentée et investie dans notre parti », voulaient instaurer le non-cumul des mandats et des quotas jeunes. La motion n'a pas été votée car il y avait une forte opposition des cadres sur ces questions, mais comme le dit C. Hachez : « Donc je pense que c'est un sujet qui dans tous les cas reviendra et bah faut bien commencer le lobby quelque part donc voilà c'est né là. »

Cependant, cette intrusion des groupes minorisés du parti dans le jeu démocratique interne n'est pas que symbolique ou idéale. Elle peut parfois être victorieuse et contraignante. La motion 21, portée par les jeunes écologistes, s'inscrivait dans ce cadre stratégique : « Mais nous, notre réflexion initiale c'était bon bah vu que l'on n'arrive pas à se faire entendre de la part des décisionnaires, on va les contraindre par leurs propres outils, par leur propre mécanisme de censure. ». L'objectif était de créer un précédent, de valider la décision par une autorité supérieure à celle des instances représentatives du parti, la souveraineté populaire, pour faire pression sur les cadres par la suite en cas de mauvaise volonté. Cet objectif de « jurisprudence », de réaffirmer les « valeurs », était également présent pour L. Rouaux de la commission bien-être animal :

« Le congrès c'est fait pour déposer de grands marqueurs, les grandes orientations pour le parti et on avait envie de réaffirmer cet engagement là, car c'est respecter mais ce n'est pas toujours le cas, au journée d'été par exemple il y avait parfois de la viande. On sait qu'il y a des territoires où c'est plus compliqué et l'idée c'était de la marquer de

⁷⁵ Ce constat de mise à l'agenda peut aussi être fait pour l'utilisation exécutive et parlementaire du RIM, malgré l'échec F. Thiollet pensait que le RIM 1 avait au moins mis tout le monde d'accord sur la nécessité de changer les statuts.

façon plus claire. Au congrès le parti a l'obligation, c'est pas vraiment une obligation mais il est contraint de mettre des moyens. On dit que c'est dans les gènes du parti de faire ça. Ça permet de dire après vous, vous rappelez ça a été voté au congrès, ça met un cadre, sachant que la motion a été votée à 75 % . »

Au-delà de l'aspect symbolique, la motion portée par la commission protection animale sur la végétalisation de l'alimentation lors des évènements est appliquée même si elle fait comme le dit C. Hachez « vraiment « chier » le parti, les cadres du parti, le bureau exécutif, les salariés, les gens qui doivent appliquer les trucs en fait ».

Ce dernier constat nous amène à faire deux considérations. Premièrement, et en conformité avec la littérature (BEDOCK GONTHIER 2022), les référendums institutionnels (dans notre cas organisationnels) initiés par les citoyens (militants) sont plus radicaux que les référendums initiés par le pouvoir exécutif. L'ambition démocratique y est notamment plus forte et les gouvernants y sont généralement défavorables. Deuxièmement, les usages minoritaires du référendum tendent à apporter de la complexité aux acteurs en mesure d'initier des changements organisationnels. Ce ne sont plus seulement les « personnalités organisationnelles » qui ont le pouvoir de changer l'organisation. Des acteurs faiblement dotés en ressources peuvent, s'ils obtiennent un soutien des adhérents, transformer l'institution contre l'avis de ces élites organisationnelles. Il y a donc un intérêt stratégique réel pour les acteurs minorisés de se saisir de ces outils. Cependant, nous verrons dans une dernière partie, qu'à EELV ces marges de manœuvre sont à relativiser.

4.2: Une opportunité limitée et contrôlée

L'ouverture démocratique que peut offrir certains dispositifs internes de démocratie directe notamment pour différents acteurs internes ou proches minorisés trouvent toutefois des limites en particulier pour pouvoir espérer voir leurs propositions prospérer, qu'il s'agisse de discussions (négociations) préalables rendant les propositions plus acceptables ou le jeu des règles internes et de l'action du Conseil statutaire.

4.2.1: Une entrée négociée avec les instances

« Oui, plusieurs fois tu as parlé d'accord avec la direction, qu'est-ce que tu entends par là ?

Bah, quand on a vu la motion de l'ACEVA au sein du bureau exécutif, donc là j'étais secrétaire national adjoint, donc on était pour le principe, mais il y avait un certain nombre de choses qui nous posaient question sur la faisabilité même juridique, parce que le problème d'EELV, c'est que tous les salariés qui bossent pour des écolos n'ont pas le même employeur et donc c'est compliqué, et après il y avait un pourcentage d'argent dedans, ou peut-être dans la motion de départ et il n'y avait plus à la fin. Est-ce

que c'est vraiment la mission des motions ponctuelles de demander si on va donner à une association qui n'est pas EELV qu'on va donner tant de sous, ça pose un peu question (rire), donc on a négocié avec eux sur le chiffre que l'on était prêt à s'engager.

Si les négociations n'avaient pas abouti, qu'est-ce qui aurait pu se passer ?

Le problème des motions thématiques, c'est que tu ne peux pas les amender, donc c'est un des soucis car ça limite l'élaboration collective, donc soit ils auraient mis quelque chose qui n'était pas acceptable par la direction et donc la direction aurait mobilisé ses réseaux de motions pour qu'elle ne soit pas votée, mais ça aurait été embêtant parce que faire voter contre une motion pour le dialogue social, en plus ils ont raison à l'ACEVA sur le fait que l'on doit travailler sur le harcèlement, sur le dialogue social et effectivement c'est bien que l'ACEVA ait les moyens de travailler, ça aurait été dommage. Donc c'est pour ça que l'on a pris l'initiative de discuter avec eux et tu vois du coup "il pourrait s'agir" conditionnel, donc ce n'est pas obligatoire, une fraction comprise entre 1 et 5 %, ça c'est le trésorier qui a négocié, au départ c'était marqué 5 % du montant obligatoire (rire) et 5 % du montant reversé par les élus, c'est quand même beaucoup, parce que c'est notre budget à EELV donc tu ne peux pas mettre ».

Ce passage de l'entretien mené avec J. Crépel montre la limite de l'autonomie des commissions thématiques, des groupes d'intérêts ou des militants à se saisir des outils de la démocratie directe. Avoir le réseau pour porter une thématique est une chose, avoir le réseau suffisant pour gagner un référendum en est une autre. Le BE est en capacité de faire jouer son réseau pour mettre à mal une motion portée par les adhérents. Mais d'autres acteurs sont capables de le faire, les élus et surtout les régions. J. Crépel m'a confié (après l'entretien) qu'une des stratégies employées par la commission féministe était de toujours demander des fonds au national et non aux instances régionales, qui bloquaient systématiquement toutes les motions leur demandant une participation financière. Ces stratégies peuvent poser problème, car la majorité des fonds à EELV sont régionaux et que selon J. Crépel, « le parti n'est pas très riche ». Ce qui pousse le BE à faire attention à ce type d'enjeux. Un des moyens utilisés par le BE pour contrôler cette question sans fermer totalement la porte est de jouer sur le langage en utilisant des formules floues telles que « le parti s'engage », « il pourrait s'agir », « une somme pouvant aller jusqu'à ».

Les motions d'orientations ont aussi un rôle fondamental de contrôle et de filtrage des motions ponctuelles d'initiatives militantes. Nous remarquons dans le tableau 2 ci-dessous que la majorité des signataires des motions ponctuelles, y compris à l'initiative de certaines (vert) des minorités du parti, font également partie d'une motion d'orientation.

En effet, en moyenne, 75 % des signataires des motions ponctuelles sont aussi « motionnés », il n'y a donc qu'un quart de militants en dehors du jeu des motions. Ce chiffre reste important pour les motions non portées ou soutenues par des motions d'orientation (vertes), mais

reste élevé à 70 %. Ce qui veut dire que même les motions ponctuelles à l’initiative d’adhérents et de militants hors du jeu parlementaire du parti sont obligées d’être intégrées à ces réseaux. De manière plus fine, 40 % des signataires de motions ponctuelles sont également signataires de la Suite, la motion majoritaire (ex. Grandir). Cette omniprésence donne au courant majoritaire un poids considérable. Aucune motion n’ayant pas obtenu le soutien de la motion majoritaire n’a été victorieuse. Ce dernier constat limite fortement les capacités subversives de la démocratie directe d’initiative militante et renforce la nécessité de négocier avec les cadres du parti.

Tableau 2 : Répartition des signataires des motions ponctuelles du congrès de 2022

	Toutes motions	Pas de motion	Total signataires
1- Pour un réveil éco-antiraciste chez EELV	149	29	178
2- Donner toutes leurs place aux ruralité	126	59	185
3- Faire d’EELV un parti anti validiste	185	86	271
4- Osons le fédéralisme	61	45	106
5- Engager les États Généraux de l’écologie politique	75	27	102
6- Le parti de la génération climat	78	13	91
7- Mieux soutenir la FEVE	78	40	118
8- L’écologie, pionnière de la santé mentale	108	18	126
9- Renforcer le dialogue social, prévenir les risques professionnel des salarié.es de l’écologie politique	283	127	410
10- Instances élues diversité	98	15	113
11- Pour un parti qui se donne les moyens de ses valeurs éco féministes	171	52	223
12- Nous ouvrir, pour nous reconstruire. une méthode pour refonder le mouvement de l’écologie.	185	46	231
13- Écologie populaire	160	34	194
14- Pour mieux se dépasser, en 2023, améliorons nos règles de fonctionnement	110	40	150
15- Pour une école militante de l’écologie politique	92	14	106
16- Décroissance et démocratie	71	28	99
17- Pour joindre la parole aux actes, végétalisons largement l’alimentation	126	59	185
18- Parents et militant.es	120	30	150
19- Écrire l’avenir de l’écologie depuis les territoires	139	35	174
20- Cultivons le plaisir de militer	117	36	153
21- Le temps est à un nouveau souffle: faisons grandir ensemble la jeunesse écologiste	146	48	194
22- Sortir de l’entre-soi	78	34	112
23- La place du numérique	95	29	124
24- Modification de la grille des incompatibilités concernant le Bureau Exécutif	79	30	109
25- Pour une génération climat représentées et investie dans notre parti	103	45	148

Source : Tribune 2022, EELV, en ligne [consulté le 1/05/2024]

Lecture : Sur les 106 personnes ayant signés la motion 4- Osons le fédéralisme 61 étaient signataires d’une motion d’orientation (courant interne) et 45 ne l’étaient pas.

4.2.2 : Un règlement à géométrie variable

« Bon voilà, quand c'est toi qui as le manche, tu l'utilises quand même un peu plus, voilà. Je savais qu'il y allait avoir un peu de ça, après je savais qu'il n'allait pas trop en abuser parce qu'il ne fallait pas trop le montrer non plus, donc voilà, je savais que ça allait se passer comme ça et puis bon. »

Toute l'ambiguïté de ces procédures de démocratie directe d'initiative militante réside dans le fait que les règles sont relativement floues. Ce flou peut faciliter l'utilisation, mais peut aussi donner un avantage important à ceux qui ont la possibilité de les interpréter, les acteurs dominants, c'est tout le sens des propos de T. Dupont précédemment cités. Ces interprétations et ces imprécisions impactent fortement l'application de ces procédures et notamment l'accès aux outils.

En effet, comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de plateforme de discussions générales qui permettrait de débattre et de proposer des textes et des arguments directement sans intermédiaires. Par conséquent, l'un des enjeux est le rôle de ces intermédiaires. F. Dubreuil dénonce le dévoiement de ces règles floues :

« Nous, on avait fait un message, qu'on pensait, normalement, si on reprend les statuts, on devrait pouvoir s'adresser à tout le monde dans un courrier et après les gens nous envoient les signatures. Et tel que ça a été fait, d'une part, ce n'est pas notre message qui a été envoyé aux gens mais un message que le bureau exécutif a rédigé, qui prenait toutes les distances possibles, avec un grand encadré rouge en disant Attention tati ta ninninnin, et puis c'est contraire à la motion de congrès etc. Et puis après il fallait que les gens cliquent pour voir notre message à nous et deuxièmement, quand les gens signaient via le formulaire, nous on n'avait pas accès aux signatures. »

Techniquement, les statuts ont été respectés, mais le diable se cache dans les détails, nous pouvons nous demander si ce traitement était égalitaire. Surtout que la question du traitement technique des signatures était également une question pour le RIM 2, comme nous le dit T. Dupont :

« sur le traitement administratif du, sur le recueil des signatures notamment, voilà qui était un peu chapeauté par le BE, donc si tu peux, comme le BE n'était pas très ouvert à nos propositions et que ils avaient eux-mêmes fabriqué la leur pour pouvoir un peu nous contrer, de fait il y avait de la défiance, voilà c'est ça. »

De notre côté, nous avons pu constater que pour le RIM 1, soutenu par la motion majoritaire, cinq mails ont été envoyés par deux canaux de diffusion de l'échelle nationale d'EELV, contre seulement deux mails pour le RIM 2. Là encore, nous avons pu objectiver une différence significative d'accès aux textes et de mise en page. Pour le RIM 1, certains mails comprenaient un résumé du texte dans le corps du mail, pour le RIM 2 il fallait systématiquement cliquer sur un lien.

Seul le débat en Webinaire organisé pour le RIM 1 était joint aux mails d'appel au vote. Nous constatons donc une différence significative de traitement dans les campagnes et la diffusion de l'information en fonction de qui est à l'initiative de la procédure. Quand nous avons questionné J. Crépel, qui était secrétaire national adjoint à l'époque, sur ces inégalités de traitement manifestes, il nous a répondu que

« C'est les salariés aussi et bah tu vois quand je dis que j'étais dans la situation de Marie Blandin, j'ai jamais décidé que l'on utilise plusieurs moyens pour joindre les militants dans un cas et pas dans l'autre, après est-ce que il y a malignité forcément, je peux pas te le jurer, parce que là Julien Bayou venait de démissionner Léa et moi on reprenait comme on pouvait, Donc il y a peut-être eu aussi un peu plus d'improvisation que pour le 1. Mais je ne saurais dire (RIRE). »

Sur ces considérations techniques, il ajoutera :

« sur le mandat que j'ai expérimenté, la présidence du BCF⁷⁶ n'arrivait pas à accéder non plus aux salariés, le problème c'est que tant que les institutions n'ont pas leur propre salarié dédié, le BCF l'a mais ils n'ont pas accès aux outils de com et le problème est là, qui envoie les mails, à quelle heure, combien de mails on envoie, avec quel message ? Donc le message est toujours validé par le politique mais le mail il a été envoyé à telle heure machin, ça, ça passe par la technique et c'est là où on arrive à biaiser les choses. »

Un certain nombre de témoignages et nos observations corroborent l'idée que toutes les procédures ne sont pas traitées pareillement et que le flou sur les dispositions techniques peut entraîner des inégalités de traitement.

Le BE est également en charge de mettre en place, d'exécuter les décisions qui sont prises par référendum. Dans la majorité des cas, même si ces décisions sont contraignantes et coûteuses, comme la végétalisation des événements en 2022, ou la formation des élus aux VSS en 2019, elles sont appliquées. Cependant, il semble que dans le cadre des Jeunes Écologistes, qui est un groupe très marginalisé, satellite du parti, faiblement doté en ressources internes, les décisions obtenues par référendum n'ont pas été appliquées. L'augmentation du budget et le recrutement d'un salarié n'ont été que très partiellement exécutés, mais ce n'étaient que des engagements. En revanche, le transfert des années d'adhésion n'a pas été mis en place alors qu'il avait été inscrit dans les statuts.⁷⁷ L'exécution des décisions semble donc partielle.

Au regard du travail de R. MAGNI-BERTON (2022), ces observations semblent classiques. En effet, il nous démontre bien que « L'application par le gouvernement » est « une action

76 Bureau du Conseil Fédéral

77 Échange par message avec la Coordinatrice des Jeunes Écologistes, 10/03/2024

structurellement peu zélée ». Quand le gouvernement est défavorable à la procédure votée, il ne fait pas une opposition frontale à l'initiative, « mais celle-ci est mise en œuvre partiellement en exploitant des aspects techniques ou juridiques qui ne sont pas contenus dans l'initiative populaire elle-même ». Les bureaucrates, en l'occurrence les salariés du parti, étant « hiérarchiquement dépendants » du gouvernement, vont plutôt refléter ses préférences. Les observations que nous avons pu faire apparaissent dans ce cadre relativement banal. En revanche, il démontre également que les juges peuvent, par leur autonomie, être le dernier rempart à l'effectivité de la décision.

Ce dernier point nous pousse à nous questionner sur le rôle du Conseil Statutaire, l'organe de contrôle du respect des règles dans le parti. En effet, nous pouvons nous demander pourquoi le CS ne contrôle pas le respect des règles et ne sanctionne pas des non-respects manifestes de l'égalité dans la procédure ? L'hypothèse principale que nous pouvons faire est que le mode de désignation du CS, élection au sein du conseil fédéral, limite l'indépendance de l'institution et le rend perméable au rapport de force interne. Nous pouvons aussi supposer, au regard de ce que relate J. Crépel, qu'il y a une certaine proximité entre le BE et le CS. A minima, nous pouvons dire que le BE a un accès privilégié au CS.

« Donc ça c'était le premier RIM, en sachant qu'à chaque fois il y a eu des questions au conseil statutaire et le premier RIM il y avait des questions qui se posaient, mais curieusement comme ils ont posé eux-mêmes leur question au conseil statutaire, ce qui leur avait été conseillé je pense par le secrétaire national, le secrétaire national n'était pas inquiet de la légitimité de ce RIM et l'a lancé tout de suite alors que le deuxième RIM, alors qu'ils ont eu leur signature quasiment en même temps, peut-être un tout petit peu après les 10%, un peu plus tard, a été beaucoup retardé par des questions au conseil statutaire sur la légalité de ce qui était proposé par le RIM et du coup le secrétaire national retardait les mails. »

Loin d'agir comme un contrôle du respect des procédures internes, le Conseil Statutaire semble plutôt favoriser les logiques de contrôle et conforter les rapports de force.⁷⁸

Nous pouvons dire que le jeu des motions est structurant, y compris dans la gestion et la mise en mouvement des RIM. Le CF reste l'organe central de la démocratie interne. Certains acteurs ne sont cependant pas représentés dans cette instance, comme les organisations satellites au parti, JE, syndicats de salariés, ou hors du jeu de la représentation, commissions thématiques, minorités du parti. Pour ces acteurs, la démocratie directe d'initiative militante peut les faire entrer dans le jeu pour porter des thématiques, agir comme un lobby, voire engendrer des décisions. Cette

⁷⁸ Le rôle du CS peut également poser question quant à l'interprétation des règles pouvant déterminer ou non la victoire d'une procédure. Par exemple, le changement de nom du parti a été adopté à 64 %, alors que les modifications statutaires sont normalement effectives au-delà du seuil de 66 %. Certains militants considèrent par conséquent que la procédure n'était pas conforme, ce qui ne fut pas la position du CS.

instance remet donc relativement en cause l'hégémonie des personnalités organisationnelles pour transformer le parti. Cependant, cette ouverture est limitée car le réseau que constituent les motions est si structurant qu'il est une ressource indispensable pour toutes les motions ponctuelles, ne serait-ce que pour éviter leur capacité de blocage. Il y a donc une nécessité de négocier avec les instances représentatives du parti, ce qui limite le potentiel subversion des réformes initiées. À cette limite politique s'ajoute une limite structurelle car le flou des règles d'application semble privilégier ceux en capacité de les interpréter en leur faveur, les acteurs dominants du jeu démocratique interne. La démocratie directe d'initiative militante semble donc, dans un certain cadre, réellement donner la possibilité aux acteurs minorisés de s'exprimer.

Conclusion de la Partie II :

Dans cette deuxième partie, nous avons vu l'importance du contexte dans l'émergence et le développement de la démocratie directe à EELV. En effet, ces usages se sont déroulés dans une situation classique, où le parlement est bloqué faute de majorité claire. Les désaccords politiques et les ressentiments personnels au sein du BE et du CF ont abouti à une sclérose générale des organes de démocratie interne du parti. Les acteurs dominants, fortement intégrés dans les réseaux de motions, ont donc eu recours à de nombreuses reprises à différentes procédures de démocratie directe d'initiative militante. Cette utilisation des cadres, de ces procédures initialement pensées pour la base militante, peut s'apparenter à une conversion des règles institutionnelles. Les règles sont réinterprétées par des acteurs en capacité de le faire pour servir leurs intérêts stratégiques. Ces usages stratégiques n'ont pas porté leurs fruits, si ce n'est par la mise à l'agenda de la nécessité de réformer. La crise a pris fin par un retour à la « normalité » du fonctionnement du parlement interne et par une procédure réformatrice mixte entre démocratie directe, consultation, négociation entre courants et démocratie discursive. Le parti a donc opéré un relatif retour à l'habitus.

En parallèle, mais également parce que le parlement est d'une certaine façon dysfonctionnel, nous observons un développement de l'usage minoritaire de la démocratie directe. En effet, un certain nombre d'acteurs ne sont pas représentés au sein du parlement, soit parce qu'ils représentent des intérêts sectoriels, soit parce qu'ils sont trop minoritaires et/ou marginaux. Le fonctionnement anormal du CF rendait également leur travail de lobby relativement inefficace. Ces acteurs, relativement plus structurés qu'auparavant, vont se saisir de manière classique de la démocratie directe d'initiative militante pour porter des thématiques et obtenir des arbitrages. Cette utilisation semble plus subversive et plus radicale que les usages majoritaires. Cependant, il ne faut pas

surestimer la capacité de ces acteurs à interférer totalement dans le jeu démocratique classique d'EELV. Les réseaux de motions d'orientation semblent incontournables et agissent donc comme des filtres, voire des freins. De plus, et notamment pour le RIM, le BE semble ne pas garantir une égalité parfaite entre toutes les initiatives. Les procédures qui ont le soutien de la motion majoritaire semblent privilégiées. Malgré tout, les motions ponctuelles sont un outil essentiel de communication et d'influence pour les minorités du parti.

La démocratie directe à EELV est donc un outil qui permet une plus grande flexibilité des institutions. Cette flexibilité permet à l'institution, sans surcoût, de se réinventer et de fonctionner malgré une situation de crise qui grippe les organes de représentation interne. De plus, par les différentes formes de référendum d'initiative militante favorisant la diversité interne, elles permettent au parti de se renouveler sur les questions programmatiques, stratégiques et organisationnelles. Ces procédures semblent donc avoir trouvé leur place dans l'outillage démocratique vert en complétant la démocratie délibérative et la démocratie représentative. C'est parce qu'elles correspondaient à une demande et à un besoin, structurel ou occasionnel, qu'elles ont été mobilisées sur la période 2022-2024.

Conclusion générale :

Notre travail cherchait à comprendre comment expliquer le développement de la pratique de la démocratie directe à EELV dans un contexte où il semblait y avoir un doute quant à l'adhésion des écologistes à ce type de procédures, tant en externe qu'en interne. En effet, la littérature scientifique distinguait une large préférence pour la démocratie délibérative plutôt que pour la démocratie directe chez les élites vertes. À ce titre, il n'y avait pas de justification évidente à la multiplication de ces procédures entre 2022 et 2024, ce qui justifiait notre enquête.

À la suite de notre travail, croisant une étude d'archives internes et externes avec le témoignage de huit acteurs de la vie interne du parti, nous pouvons dire que cette dynamique est le fruit de deux processus parallèles, concomitants et interconnectés : d'une part, la mutation du paradigme démocratique vert, et d'autre part, une adaptation stratégique des acteurs en période de crise organisationnelle.

Premièrement, nous observons que le développement de la pratique de la démocratie directe coïncide à une mutation du cadre d'interprétation écologiste sur le militantisme et la démocratie interne. Le terme mutation est pertinent car, contrairement à ce que nous pouvions penser à la suite de notre travail préparatoire, il s'est avéré qu'EELV a toujours mis au centre du jeu démocratique la souveraineté populaire. Le « je » militant et la « grassroots democracy » étant plus structurants que dans d'autres formations politiques. De nombreuses procédures sont d'ailleurs garanties dans les statuts : référendum d'initiative parlementaire, minoritaire, propositif, ou militant. Bien que leur utilisation soit modérée, elle est régulière. Malgré des inquiétudes sur la capacité des élites à instrumentaliser ces procédures ou sur l'incapacité des adhérents à se positionner de manière pertinente, EELV est le seul parti de gauche à user et garantir la démocratie directe contraignante. En ce sens, le recours à la souveraineté populaire semble être un particularisme organisationnel du parti écologiste.

Cependant, nous observons au cours de ces dernières années une mutation de la pratique qui coïncide avec une mutation de l'idéal démocratique vert. En effet, entre 2022 et 2024, nous constatons une surutilisation des procédures de motions ponctuelles, les premières utilisations du RIM, et la multiplication de référendums et de consultations dans le cadre des États généraux de l'Écologie. Ce développement de la pratique s'inscrit dans un contexte général de changement du rapport des écologistes au militantisme. Dans ce sens, la démocratie directe peut faciliter la «

directisation » du parti, entendue comme une stratégie pour le rationaliser en vue d'une plus grande efficacité électorale.

Elle peut également constituer un dépassement de la démocratie délibérative jugée chronophage en répondant aux attentes d'une nouvelle forme de militantisme perçue par les cadres comme plus distante. Dans une logique inverse, et plus conservatrice du parti, d'autres acteurs vont inscrire la démocratie directe dans une volonté de faire d'EELV une expérimentation démocratique, un espace d'innovation devant être en adéquation avec le projet politique de l'organisation.

Nous observons donc de nouvelles pratiques indexées à de nouveaux cadres d'interprétation de ce qu'est et doit être le parti et le militantisme écologiste. Le développement de la démocratie directe s'inscrit dans une modification du paradigme démocratique vert face à un changement d'environnement perçu, dans le but de maintenir une intégrité institutionnelle. Par ces mutations, EELV préserve sa marque démocratique tout en l'adaptant à de nouveaux enjeux. Nous ne pouvons cependant pas expliquer ce développement seulement par une mutation idéale du rapport à ce type de procédures. L'usage de la démocratie directe doit également être replacé dans une agentivité des acteurs qui ont mobilisé ces canaux de prise de décisions pour défendre des intérêts. Nous avons distingué les usages de contournement parlementaire des usages minoritaires.

Les cadres du parti intégrés au jeu des courants internes vont mobiliser les RIM dans un contexte de crise organisationnelle où le parlement du parti était rendu dysfonctionnel par une absence de majorité alors que la pression réformatrice, notamment des élus, était forte. Cette conversion de l'initiative militante pouvait apparaître comme une solution pour transformer l'institution alors même que la voie classique était rendue caduque. Il faudra de nombreuses procédures pour qu'une réforme statutaire arrive à s'imposer. Ces échecs successifs expliquent la multiplication des référendums jusqu'à l'adoption de nouveaux statuts en 2024. La sortie de crise est permise par une hybridation de la démocratie représentative, délibérative et directe. La souveraineté populaire seule n'est pas parvenue à s'imposer comme une solution au blocage institutionnel, un retour à l'habitus démocratique classique a été nécessaire. Le large recours aux procédures référendaires entre 2022 et 2024 peut s'expliquer de manière spécifique par les usages de contournement parlementaire. Bien que de nouvelles procédures aient été mobilisées, l'objet de celles-ci semble en revanche très classique dans l'utilisation qu'en font les écologistes, c'est-à-dire pour modifier le fonctionnement de leur organisation.

En parallèle de ces usages de contournement parlementaire, le blocage du CF a aussi renforcé les usages minoritaires de la démocratie directe. Les « lobbys » du parti n'ont pas pu entre

2019 et 2022 influencer pleinement et de manière efficiente sur les décisions du parlement interne. Les minorités les plus structurées et les moins mal intégrées au jeu politique partisan se sont donc saisies de certaines procédures de démocratie directe pour faire entendre leur voix et obtenir des arbitrages. Les motions ponctuelles, plus aisément mobilisables que les RIM, sont largement utilisées à cet effet et sont parfois la seule tribune de ces instances. Cet usage minoritaire est cependant limité dans son autonomie étant donné que les réseaux des courants internes, les négociations avec le bureau exécutif ou avec les instances régionales sont indispensables. Ces structures agissent comme un filtre puissant à la capacité de subversion des motions ponctuelles. La surutilisation des motions thématiques en 2022 est le fruit d'une nécessité renforcée pour les minorités de se faire entendre au sein du parti.

Au-delà des mutations du paradigme vert, modifiant le champ des possibles et des pensables en matière de démocratie, il y a une utilisation stratégique de la démocratie directe à EELV. Leur mobilisation se fait au service des intérêts des acteurs qui les initient dans un contexte où les alternatives sont compromises par une crise organisationnelle. Le positionnement et les ressources disponibles influencent fortement la capacité et la façon dont les militants usent de ces procédés. En somme, l'évolution de la démocratie directe à EELV est le fruit d'une adhésion théorique et pratique aux usages de la souveraineté populaire ainsi que d'une adaptation stratégique à une crise organisationnelle.

Il est difficile de savoir si les processus que nous avons étudiés sont durables ou circonscrits à une période transitoire de l'histoire d'EELV. En effet, le parti s'est doté de nouveaux statuts en mai 2024 et la fièvre réformatrice semble s'être estompée.⁷⁹ Nous pouvons considérer ces nouvelles règles comme le bilan que le parti écologiste fait de la dynamique de la crise, de ses causes et de ses solutions. À travers ce prisme, EELV tire un bilan mitigé de la démocratie directe. En effet, le référendum d'initiative militante semble renforcé, les procédures techniques ayant été clarifiées. Le parti conforte sa numérisation en proposant de créer une plateforme digitale pour faciliter le recueil des signatures des RIM ayant déjà récolté 1 % de signataires. En revanche, les procédures de motions ponctuelles ont été supprimées. Les adhérents pourront proposer d'amender le texte d'orientation générale selon les mêmes conditions requises que pour les motions ponctuelles, mais ces propositions doivent s'inscrire dans les thématiques préalablement définies par le Bureau politique. Le caractère subversif de cette procédure semble donc totalement restreint. Cependant, cette nouvelle possibilité d'amendement paraît beaucoup plus

79 STATUTS Les Écologistes – Version 1 Mars 2024, Règlement intérieur Les Écologistes – Version 1 Mars 2024

structurante dans les dynamiques de congrès que ne l'étaient les motions ponctuelles. De manière générale, c'est la dynamique de « directisation » qui est renforcée par les nouvelles règles du parti, notamment par l'élection directe du Secrétaire National par un « scrutin uninominal majoritaire à deux tours » ou par la relative généralisation des élections directes et en nom propre pour nombre de postes à responsabilité. Le parti conforte donc la souveraineté populaire en son sein tout en écartant la potentialité que les procédures référendaires incarnent un « contre-pouvoir ».

Annexe 1 : Typologie des principaux référendum par L. Morel

Tableau : Principaux types de référendums existants sur un axe du pouvoir législatif conféré aux citoyens

FACULTATIF OU OBLIGATOIRE	Référendum (facultatif) initié par des minorités				Référendum obligatoire	Référendum (facultatif) initié par les autorités	
INITIATEUR	Minorité populaire		Minorité institutionnelle (parlementaire, de régions...)			Parlement	Chef de l'État et/ou gouvernement
POUVOIR DE L'INITIATEUR	Proposer une loi ou une politique	Empêcher l'entrée en vigueur d'une loi ou abroger une loi	Proposer une loi ou une politique	Empêcher l'entrée en vigueur d'une loi ou abroger une loi			
TYPE	1 Initiative populaire propositif	2 Initiative populaire suspensive ou abrogative	3 Référendum minoritaire propositif	4 Référendum minoritaire suspensif ou abrogatif	5 Référendum obligatoire	6 Référendum d'initiative parlementaire	7 Référendum d'initiative exécutive
POUVOIR LÉGISLATIF CONFÉRÉ AUX CITOYENS	←						→
	maximal						minimal

Source : MOREL Laurence (2022), 1. La démocratie directe comme procédure, in Raul Magni-Berton & Laurence Morel (dir), *Démocraties directes*, Bruylant, Bruxelles, p.44

Annexe 2 : Recensement des différents procédures étudiés

Tableau : Liste des différentes procédures référendaires à EELV recensées et étudiées.

2011	trace numérique d'un référendum
2013	mise au vote de 12 motions thématiques au congrès du 16/11
2016	référendum sur la composition du Conseil fédéral de mai 2016 référendum statutaire du 28/05 mise au vote de 8 motions thématiques au congrès extraordinaire du 28/05
2019	mise au vote de 6 motions thématiques au congrès du 16/11
2022	référendums d'initiative militante 1 du 22/09 au 25/09 référendums d'initiative militante 2 du 28/09 au 1/10 mise au vote de 25 motions thématiques au congrès du 26/11
2023	référendum du 7/07 au 10/07 sur la stratégie aux européennes et changement de nom consultation sur les changements de statuts du 15/12 au 18/12
2024	référendum statutaire et réglementaire du 18/05

Sources : Archives personnelles et archives numériques

Bibliographie :

- ABBOTT** Andrew (1988), *The system of professions: An essay on the division of expert labor*, The University of Chicago Press.
- ANDERSON** Cameron, **GOODYEAR-GRANT** Elizabeth (2010), « Why are highly informed citizens sceptical of referenda? », *Electoral Studies*, n°29, p. 227-238
- BEDOCK** Camille, **GONTHIER** Antoine (2022), 16. Démocratie directe et réformes institutionnelles, in Raul Magni-Berton & Laurence Morel (dir), *Démocraties directes*, Bruylant, Bruxelles
- BOLTANSKI** Luc (1990), « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, vol. 3, n°10-11, p. 124-134
- BOURDIEU** Pierre (1977), « Question de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 16, n°16, p. 55-89
- CLOSE** Caroline (2021), « Rapport au système représentatif et soutien à la démocratie directe et délibérative. Analyse comparée des attitudes des élus nationaux en Europe », *Participations*, n°26-27, p. 193-222
- DIMAGGIO** Paul, **POWELL** Walter (1983), « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol 48, p.147-160
- DOBRY** Michel (1986), « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, n°38, p. 47-66.
- DOBRY** Michel (2009), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Presses de Sciences Po
- FAUCHER-KING** Florence (1999), *Les habits verts de la politique*, Presses de Sciences Po
- FAUCHER-KING** Florence (2007), « Chapitre 3 - Les verts et la démocratie interne », Florence Haegel éd., *Partis politiques et système partisan en France*. Presses de Sciences Po, p. 103-142.
- GOURGUES** Guillaume, **MAZEAUD** Alice, **NEZ** Héloïse, **TALPIN** Julien (2021), « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? Analyse qualitative du rapport des citoyens à la politique », *Sociologie*, vol.12, n°1, p. 1-19
- GUIONNET** Christine (2005), « La ‘politique autrement’ entre récurrences et réinvention », in Lagroye J, Lehinque P. et Sawicki F., dir., *Mobilisations électorales, Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, p. 117-143
- HORNIG** Eike-Christian, **MILIC** Thomas (2022), 13. Démocratie directe et minorités, in Raul Magni-Berton & Laurence Morel (dir), *Démocraties directes*, Bruylant, Bruxelles
- ION** Jacques (1997), *La fin des Militants ?*, Éditions de l'Atelier
- JEROME** Vanessa (2021), *Militer chez les verts*. Presses de Sciences Po,
- JUNIUS** Nino, **MATTHIEU** Joke, **CALUWAERTS** Didier, **ERZEEL** Silvia (2020), « Is It Interests, Ideas or Institutions? Explaining Elected Representatives' Positions Toward Democratic Innovations in 15 European Countries », *Frontiers in Political Science*, vol.2
- KAUFMANN** Bruno, **BÜCHI** Rolf (2007), *Guide de la démocratie en Suisse et au-delà*, IRI Europe
- LAWRENCE** Thomas B., **SUSSABY** Roy (2006) *Institutions and institutional work*, in Stewart R. Clegg, Cynthia Hardy, Thomas B. Lawrence & Walter R. Nord (eds.) *Sage Handbook of Organization Studies*, 2nd Edition, London, p. 215-254

- LEFEBVRE** Rémi (2009), 5. Le sens flottant de l'engagement socialiste : Usages et effets de la « démocratisation » interne au PS , in Lefebvre, R., & Roger, A. (dir.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Presses universitaires de Rennes, p. 155-176
- LEFEBVRE** Rémi (2013), « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été. Modèle de « l'engagement distancié » et transformations du militantisme au Parti socialiste », *Politix*, vol. 102, n° 2, p. 7-33.
- LEFEBVRE** Rémi (2022), « Que sont devenus les partis-mouvements : La France insoumise et La République en marche depuis 2017 », *Esprit*, Janvier – Février, p. 167-178
- MAGNI-BERTON** Raül (2018), « Référendum local d'initiative populaire. Récit d'une première expérience en France », *Participations*, n° 20, p.85-110
- MAGNI-BERTON** Raul (2022), 26. L'application des décisions référendaires, in Raul Magni-Berton & Laurence Morel (dir), *Démocraties directes*, Bruylant, Bruxelles
- MAHONEY** James, **THELEN** Kathleen (2009), *Explaining Institutional Change: Ambiguity, Agency, and Power*, Cambridge University Press
- MICHEL** Robert (1925), *Sociologie du parti dans la démocratie moderne*, Alfred Kröner Verlag, Leipzig
- MOREL** Laurence (1993), « Party attitudes towards referendums in Western Europe », *West European Politics*, n°16, p. 225–244
- MOREL** Laurence (2007), « The Rise of 'Politically Obligatory' Referendums: The 2005 French Referendum in Comparative Perspective », *West European Politics*, vol.30, n°5, p.1041-1067
- MOREL** Laurence (2019), *La question du référendum*, Presses de Sciences Po
- MOREL** Laurence (2022), 1. La démocratie directe comme procédure, in Raul Magni-Berton & Laurence Morel (dir), *Démocraties directes*, Bruylant, Bruxelles
- OLIVIER** Laurent (2009), 7. Les procédures délibératives dans un contexte de fluidification et de diversification des allégeances partisans : Les cas du PS et de l'UM, in Lefebvre, R., & Roger, A. (dir.), *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*, Presses universitaires de Rennes, p.155-176
- ROUX-DUFORT** Christophe (2003), *Gérer et décider en situation de crise*, Dunod, Paris
- SELZNICK** Philip (1957), *Leadership in Administration: A Sociological Interpretation*, Harper & Row, New York
- SILAGADZE** Nanuli (2022), 12. La démocratie directe inhibitrice de changement ?, in Raul Magni-Berton & Laurence Morel (dir), *Démocraties directes*, Bruylant, Bruxelles
- TALUKDER** David, **BEDOCK** Camille, **RANGONI** Sacha (2022), « Comment les député·es perçoivent la démocratie participative et les mini-publics : une enquête en Belgique francophone », *Politique et Sociétés*, vol. 41, n°2, p. 93–122.
- TSEBELIS** George (2002), *Veto Players: How Political Institutions Work*, Princeton University Press
- VILLALBA** Bruno (2011), 5. La transmutation d'Europe Ecologie-Les Verts, in Pierre Brechon (dir), *Les partis politiques français*, La documentation Française, p.129-154
- VILLALBA** Bruno (2022), « IV / Construire la politique autrement », *L'écologie politique en France. La Découverte*, p. 53-71.
- WERNER** Hannah (2020), « If I'll win it, I want it: The role of instrumental considerations in explaining public support for referendums », *European Journal of Political Research*, n°59, p. 312-3

Sources primaires:

Mails internes:

2022 :

Vote des adhérent·es concernant les législatives 2022, Europe Écologie les Verts, mail, 06/05/2022, Archive personnelle

Résultat du vote des adhérent-es, EELV, mail, 07/05/2022, archives personnelles

Re : [cvdl-adherents] Mise au point référendum, Florent Grospar, mail, 22/09/2022, Archives personnelles

[cvdl-adherents] Près de 150 élu.e.s écologistes se mobilisent en faveur du référendum #Oui, militante, mail, 23/09/2022, Archives personnelles

[adherents EELV 37] demande de signatures pour motions ponctuelles, Gilles Deguet, mail, 17/10/2022, Archives personnelles

[cvdl-adherents] Motion ponctuelle « écrire l'avenir de l'écologie politique depuis les territoire », Jérémie Godet, mail, 18/10/2022, Archives personnelles

[RUES] motion présentée par B. XXXX, merci à lui., un militant, mail, 19/10/2022, Archives personnelles

2023 :

Vote des adhérent.es du 7 au 10 juillet, EELV, mail, 05/07/2023, Archives personnelles

Résultats des votes, EELV, mail, 10/07/2023, Archives personnelles

Re : [RUES] Fw : Résultats des votes EELV, militant EELV, mail, 10/07/2023, Archives personnelles

Nouveau mouvement : des nouvelles pour tout comprendre !, EELV, mail, 13/07/2023, Archives personnelles

Informations relatives au changement de statuts, Les Écologistes, mail, 24/11/2023, Archives personnelles

Documents internes:

La Tribune, EELV, 2013, Archives personnelles

La Tribune, EELV, 2016, Archives personnelles

La Tribune, EELV, 2019, Archives personnelles

La Tribune, EELV, 2022, Archives personnelles

STATUTS EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS - Version 4 – Juin 2016, EELV, 2016, en ligne [consultés le 22/01/2024] <https://www.eelv.fr/files/2011/11/Statuts-Nationaux-V4-juin-2016-1.pdf>

Règlement intérieur EUROPE ECOLOGIE LES VERTS – Version 25 Mars 2023, EELV, 2023, en ligne [consultés le 22/01/2024] <https://www.eelv.fr/files/2023/03/RI-national-Version-25-mars-2023-def.pdf>

STATUTS Les Écologistes – Version 1 Mars 2024, Les Écologistes, 2024, en ligne [consultés le 20/05/2024] <https://lesecologistes.fr/document/2TLrNhG1CUsDXa42e7GfPw/statuts-les-ecologistes-1.pdf>

Règlement intérieur Les Écologistes – Version 1 Mars 2024, Les Écologistes, 2024, en ligne [consultés le 20/05/2024] <https://lesecologistes.fr/document/2LICZHFHxeJRnYb3BLj3OY/reglement-interieur-les-ecologistes.pdf>

Références:

Enquêtes :

Enquête réalisée par Daniel Boy, Agnès Roche et Bruno Villalba en 1998, avec la coopération des Verts (1361 réponses, soit un taux de retour de 68%)

Enquête réaliser par Daniel BOY et Florence Faucher en 2013

Ouvrages et articles :

FRANCO Karine Rivière-Dé (2017), « Le référendum sur l’Union européenne : une crise identitaire pour la presse britannique ? », *Revue Française de Civilisation Britannique*, n°22, vol.2

HANS Jonas, (1979), *Le principe responsabilité*, Neuauflage als Suhrkamp Taschenbuch, Frankfurt/M

HO YICK CHEONG Anne Catherine (2010), « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *Études Caribéennes*, n°17

PAMISEUX CHRISTINE (2017), « La crise grecque – Le référendum », in 50 Wirtschaftsfragen - 50 questions économiques, Primento Digital Publishing

PAOLETTI Marion (2017), « L’invention d’un nouveau référendum pour « résoudre la crise » à Notre-Dame-des-Landes », *Revue Française de Droit Constitutionnel*, n° 109, vol.1, p. 173–196

Archives numériques:

Interne à EELV :

Vote sur le référendum de la réforme statutaire, Conseil fédéral EELV, 10/01/2016, archives en ligne EELV [consultées le 22/04/2024]

https://www.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1234/files/2016/01/Vote_referendum_statutaire_CF2016010910.pdf

Compte-rendu de l'Agora du 2 février 2019, EELV, en ligne [consulté le 28/04/2024] <http://coop.eelv.fr/compte-rendu-de-lagora-du-2-fevrier-2019/>

Pour un Congrès comme première étape d'une réinvention et refondation à la hauteur des aspirations démocratiques et citoyennes actuelles, EELV, 24/06/2019, en ligne [consulté le 27/04/2024] <https://www.eelv.fr/congres-reinvention-refondation-cf-2019062223/>

Pour un renforcement du rôle des commissions thématiques, EELV, 22/11/2020, en ligne [consulté le 30/04/2024] <https://www.eelv.fr/a1-renforcements-commissions-thematiques-cf-2020112122/>

Motion portée par le bureau exécutif relative aux élections législatives 2022 Projet d'accord avec l'Union Populaire et autres forces de gauche, Conseil fédéral EELV, 01/05/2022, archives en ligne EELV[consultées le 22/04/2024] <https://www.eelv.fr/files/2022/05/Accord-LFI-EELV-CF20220501.pdf>

Webinaire Référendum d'initiative militante, EELV, 20/09/2022, Youtube [consulté le 24/04/2024] [Webinaire Référendum d'initiative militante - mardi 20 septembre \(youtube.com\)](https://www.youtube.com/watch?v=...)

Externe à EELV:

FR-FEP/5AM/AFF/4, Démocratie Directe, Aujourd'hui l'écologie, 1981, archives en ligne Fédération pour l'écologie politique [consultés le 22/04/2024] <https://www.archivesecolo.org/bibliotheque-numerique/democratie-directe-1981/>

Statuts PS, PS, 2015, en ligne [consultés le 23/04/2024] https://assets.nationbuilder.com/socialistesfranciliens/legacy_url/542/Statuts-et-re_C_C_80glement-2015-PS.pdf?1625662287

Statuts LFI, LFI, 2016, en ligne [consultés le 23/04/2024] <https://www.fichier-pdf.fr/2018/02/27/statuts-lfi/preview/page/5/>

Statuts PCF, PCF, 2023, en ligne [consultés le 23/04/2024] <http://congres.pcf.fr/sites/default/files/statuts-pcf-adoptes-36-congres.pdf>

Entretiens :

Prénom Nom	Fonction/Qualité	Date	Durée et modalité d'entretien
Camille Hachez	Ancienne coordinatrice Des Jeunes écologistes 2021-2023	13/01/24	Visioconférence 45 min
François Thiollet	Trésorier du BE d'EELV 2019-2022 Secrétaire National adjoint 2022- Cadre de « Grandir » puis de « La Suite » Député Européen 2023-2024	27/01/24	Téléphone 25 min
Jérémy Crépel	Délégué à l'accueil et à la formation du BE 2019-2022 Co-Secrétaire National adjoint 2022 Cadre de « Printemps écolo » Conseiller municipal de Lille 2021-	29/01/24	Local des élus écologistes de la mairie de Lille 57min
Thomas Dupont	Conseiller Fédéral 2019-2022 Cadre du « Souffle de l'écologie » Collaborateur d 'élus	03/02/24	Visioconférence 55min
François Dubreuil	Membre actif d'EELV Ile de France « Le Souffle » 2019-2022 « Extinction Rébellion » 2022-	16/02/24	Téléphone 1h
Céline Scavenec	Membre actif d'EELV Nord-Pas-de- Calais Cadre de « Grandir » puis de « La Suite » Conseillère départementale du Nord 2021-	23/02/24	Téléphone 10min
Laura Rouaux	Co-responsables de la Commission Thématique Condition animale	04/03/24	Téléphone 30min
Jérôme Cucarollo	Conseiller Fédéral 2029-2022- Cadre de « Grandir » puis de « La Suite » Conseiller départemental d'Isère 2021-	18/03/24	Téléphone 1h02

Grille d'entretien :

Les objectifs

Quels étaient les objectifs que vous espériez atteindre avec cette procédure ?

Dans quels buts avez-vous entrepris ce référendum d'initiative militante ?

En quoi cette procédure permettait-elle, selon vous, d'atteindre vos objectifs ?

Vos objectifs ont-ils été atteints ? Si non, comment l'expliquez-vous ?

Le contexte

Quel est le contexte politique qui explique la proposition de ce référendum ?

Pourquoi pensiez-vous qu'il était pertinent de proposer ce texte au moment où vous l'avez fait ?

Qu'est-ce qui explique la temporalité ?

Y avait-il un lien avec le congrès qui approchait ?

Avez-vous envisagé ou entrepris de recourir à d'autres procédures, de passer par d'autres canaux de décision que les motions thématiques, le CF, le BE, les motions ?

Qu'est-ce qui était plus satisfaisant dans la démocratie directe, le vote direct des adhérents, par rapport aux autres procédures que vous aviez envisagées ?

Pourquoi n'y avait-il pas eu de RIM avant 2022, entre 2016, date où la possibilité de faire des référendums via internet a été votée, et 2022 ? Qu'est-ce qui a changé en septembre 2022 ?

Avec le recul, pensez-vous qu'il était pertinent de proposer ce texte aux adhérents ?

La démarche

Quelles ont été les différentes étapes pratiques nécessaires pour proposer ce texte ?

Pouvez-vous expliquer le processus de construction de ce texte et de sa mise au vote ?

Qui a été à l'initiative du texte ? Quelle était la démarche d'écriture, collective ou individuelle ?

Comment ont été récoltées les signatures ? Par réseaux de motions, personnellement, quelles ressources ont été mobilisées ?

Avez-vous fait campagne pour votre texte en amont du congrès ? Si oui, auprès de quels acteurs et pourquoi ?

Avez-vous rencontré des difficultés dans cette démarche ?

L'aspect idéal

Y avait-il un attachement idéal à la démocratie directe dans votre démarche ?

Avez-vous entrepris cette procédure parce que c'était important pour vous que tous les adhérents se prononcent ?

Que pensez-vous de la démocratie directe à EELV ?

Pensez-vous qu'EELV devrait avoir plus recours à ce type de procédures, à la démocratie directe en général ?

Exemple d'entretien :

Entretien téléphonique avec François Thiollet, membre du Bureau exécutif affilié au courant majoritaire, 27/01/2024, 25min

L'entretien commence par la présentation du cadre de l'enquête, la présentation des règles quand à l'utilisation des données issue de cet entretien. F. Thiollet me donne son accord pour être enregistré et que son nom figure dans mon mémoire

Ma première question pour cadrer le sujet serait : quels étaient les objectifs que vous espériez atteindre avec cette procédure du référendum d'initiative militante à cette période ?

Alors, faut que je me remette tout ça dans le cerveau parce que là, on est en train de faire la réforme des statuts, qui est indirectement liée à ça. Ce qu'on voulait, c'était accélérer des modifications référendaires et statutaires qu'on n'arrivait pas à avoir, et quasiment depuis 2009 et la création d'Europe Écologie les Verts, on n'avait presque pas fait de réformes. Il y avait une volonté de simplification. L'idée principale, c'était quand même que le poids du jeu des courants internes, notamment au moment des désignations électorales, avait tendance à transformer l'interne du parti en guerre de tranchées. Ce qui n'est jamais très bon pour créer une dynamique électorale. Donc c'était un peu ça qui guidait cette réforme. Il y avait aussi la volonté d'avoir une élection vraiment directe des instances. Parce que en fait, il y a un paradoxe : on prône une grande démocratie interne, et finalement, comme... alors je pense que ça datait plus des Verts que du moment d'EELV, le parti historiquement – et je m'en rends compte avec la réforme qu'on entreprend – c'est un parti qui est constitué en défiance des élus, en réalité. Parce que c'était des mouvements qui s'organisaient mais qui n'avaient pas d'élus au début des années 80. En fait, toutes les structures internes visent au contrôle des élus, avec peu d'élus dans les instances. Ce n'est pas qu'ils n'ont pas d'autonomie, mais il y a une forme de déconnexion entre les élus et le parti, liée un peu à cette organisation et au jeu des courants. D'un point de vue idéologique et démocratique, c'est cohérent qu'il y ait des lignes différentes dans un même parti. Là où c'est problématique, c'est quand il y a, comme au Parti Socialiste pendant assez longtemps – même si on a vu avec leur dernier congrès que les guerres de personnes finalement, c'est ça qui prend le dessus et fragilise la parole externe du mouvement. Quand on compare avec des mouvements type LREM ou surtout La France Insoumise à gauche, on a, à l'inverse, des systèmes très pyramidaux (rire), pas très démocratiques, mais qui ont au moins la force de la clarté du positionnement qui est décidé d'en haut. Donc, la volonté n'était pas de faire quelque chose de plus pyramidale, mais plutôt de s'appuyer sur des formes de démocratie directe. Par exemple, dire que le secrétaire national est élu directement par les adhérents. Je vais vous donner un exemple : moi, j'avais été marqué, bah Julien Bayou... Moi, j'étais dans l'équipe de Julien dans le mandat précédent, qui arrivait à son terme au moment de ce référendum. On était arrivé en tête, il avait fait près de 45 % au premier tour. Et en fait, le jeu des motions fait qu'au second tour, on se retrouve dans une situation de chantage où toutes les autres motions – alors qu'on a un courant très à gauche et un courant plutôt centre socialiste – se mettent d'accord pour faire la peau à Bayou. Ils se mettent d'accord pour faire pression sur l'équipe Bayou, et donc pour obtenir que Julien soit secrétaire national, ça ce fait au prix d'un compromis. Un compromis qui est d'abord stratégique et pas vraiment sur une ligne politique. On a l'alliance de tout le monde contre la majorité. Et donc, c'est ce genre de choses qui nous paraissait... c'est un peu la perversion d'une idéologie démocratique interne qui fait que, et c'est malheureusement le constat que je continue à

faire, chez les écologistes, on passe beaucoup de temps à gérer l'interne au lieu d'aller parler aux gens à l'extérieur.

Ok, et du coup en quoi cette procédure permettait de faire ce que vous avez dit, gagner en efficacité, avoir des changements des statuts rapidement en quoi en fait ça permettait d'atteindre vos objectifs de passer par un RIM.

Alors est-ce que vous avez lu parce que j'avoue que je n'ai plus en détail l'ensemble des réformes qu'on portait. Il y avait une simplification au terme des adhérents, il y avait une simplification parce qu'aujourd'hui l'adhésion était à prix libre chez les écologistes mais si vous voulez participer à une commission faut payer 10 balles par commission ça aussi c'est une simplification qu'on donne. Mais on voulait surtout une élection directe comme je vous le disais du secrétaire national et du bureau exécutif national avec ce que nous on privilégiait à l'époque c'était plutôt un mode de scrutin plurinominal plutôt qu'un scrutin de liste pour le BE de façon à donner au bureau exécutif une majorité et une ligne claire et pas à se retrouver avec un bureau exécutif qui passe son temps à négocier avec les uns les autres, c'étaient ça les objectifs. Si on passe par le référendum c'est parce qu'on croit à un moment donné qu'on va pouvoir en s'adressant directement aux militants obtenir des réformes sans remettre à plat l'ensemble du système statutaire et réglementaire on va pouvoir changer les deux trois trucs qui vont permettre d'améliorer le fonctionnement malheureusement on s'est auto-verrouillé (rire) parce qu'on a mis tellement de conditions pour les histoires de référendum où il faut des énormes majorités pour un référendum interne et en plus ce dont on s'est rendu compte c'est qu'une grande partie des militants étaient perplexes face à ça parce que ce n'est pas forcément que ça ne les intéresse pas les questions internes mais ils ne sont pas venus militer pour ça et quand pendant deux mois ils ont à se prononcer sur la réforme générale bon bah ils font un peu confiance aux gens qui sont autour d'eux et en face il y a eu aussi l'alliance de tous ceux qui pensaient vraiment perdre quelque chose et qui ont répondu par un contre-référendum et donc des trucs internes qui nous ont pris pas mal de temps et qui ont un peu terni l'ambiance du pré-congrès même si le congrès s'est bien déroulé même beaucoup mieux déroulé que celui d'avant.

Ok et du coup comme le référendum n'est pas adopté, vous faites 55% si mes souvenirs sont bons du coup les objectifs n'ont pas été atteints avec cette procédure.

Non mais en fait ce que ça a permis ce référendum c'est que ça a obligé tout le monde à se dire il faut changer nos règles là où il y avait encore beaucoup qui disaient oui mais. Personne ne disait il ne faut pas changer les règles mais les gens disaient oui mais il faut garantir le pluralisme etc. et en fait toutes les petites exceptions qui font qu'à la fin on ne change pas la règle. Et on a préparé le congrès avec aucune des six motions qui disaient qu'il ne fallait rien changer, peut-être une qui voulait défendre le système actuel parce que c'était très bien et donc ça a permis de lancer à l'initiative de Marie et de Léonore Moncond'huy et quelques-uns les États Généraux et de la refonte du Mouvement les écologistes; ce que je suis en train de faire actuellement en tant que secrétaire national adjoint pour la réforme des statuts et du règlement, je pense que s'il n'y avait pas eu, même si ça a été compliqué et un peu raide ces histoires de référendum interne, je ne suis pas sûr que l'on puisse, fin voilà ça faisait partie du mandat sur lequel on était élus de réformer les statuts et le règlement et même si on n'est pas arrivé au bout.

Ok, sur ce premier point, sur les objectifs, vous êtes revenus sur ce que j'avais envie d'entendre (rire). Non, ce n'est pas vraiment le bon mot, mais sur ce que vous aviez à dire en

tout cas. Dans un second temps, j'aimerais m'intéresser au contexte. Quel est le contexte politique qui explique la présentation de ce référendum à ce moment-là, qu'est-ce qui a précédé cette prise de décision ?

Le contexte, alors je vous ai dit, moi c'était mon premier mandat exécutif, où on est 15 et avec Julien Bayou, on est sept donc on n'a pas de majorité donc tous les sujets doivent être négociés avec les autres et comme je vous l'ai dit, les autres, ils n'ont pas les mêmes lignes politiques mais ils sont d'accord sur un truc, c'est que 8 contre sept, ils gagnent (rire). Donc il y a eu un pilotage, même si ça n'a pas empêché le mouvement de fonctionner. On a quand même fait dans ce cadre-là les municipales, les législatives, la présidentielle, mais en fait ça crée en interne une situation de défiance et de guéguerre interne qui ne rend pas sereine l'organisation. Donc le contexte, c'est à la fois ça, le constat que le pilotage du parti est complexe, le fait qu'on arrive d'un seul coup avec plus d'élus à tous les niveaux. C'est-à-dire qu'avant, on avait des élus municipaux, des élus régionaux et des élus européens. Là, depuis les dernières séquences européennes, on a des élus et on a pas mal d'élus à tous les niveaux, au parlement, à l'assemblée, au sénat, on a des élus départementaux qu'on n'avait pas beaucoup avant, mais on a moins d'élus régionaux pour le coup. Mais on a des élus à toutes les strates et qui pour le coup, eux alimentent aussi le parti et sont plutôt en demande d'une professionnalisation du parti. Donc ça aussi, ça joue, le fait qu'il y ait plus d'élus et enfin je pense qu'il y a la proximité du congrès, le congrès arrivant, on ne voulait pas que le congrès se fasse sur des promesses de réforme mais sur, bah voilà, on a un outil qui dans les statuts permet ça. Bon pour le faire, il fallait aller vite à la fin du mandat et c'est peut-être là que l'on a péché par excès de confiance parce que c'est justement ça qui nous a été reproché, c'est de vouloir faire les choses assez vite, sans prendre le temps de la consultation, c'était ça le principal argument de nos adversaires.

Ok, et est-ce que vous aviez envisagé de faire ces réformes statutaires par le CF ?

Euh bah en fait, on n'avait pas la majorité pour le faire, parce que comme le CF il était à peu près à l'image du bureau exécutif. Alors le conseil fédéral, il peut réformer le règlement, il ne peut pas réformer les statuts. Les statuts, il n'y a que le congrès ou les adhérents et il faut une majorité qualifiée, il fallait un vote aux trois quarts au conseil fédéral ce qui n'était pas possible.

Et un peu sur le contexte, mais à une échelle plus longue, si on regarde les statuts techniquement, on se rend compte que l'on pouvait faire des référendums et des RIM depuis 2016 par internet. C'est au grand référendum de 2016 que ça a été voté et finalement, pourquoi avant 2022 il n'y en a pas eu ?

Il y a eu des référendums, je crois qu'il y a eu des référendums par les BE, j'hésite. C'est vrai que depuis avec Marine Tondelier, on a fait plus de référendums, notamment sur Les écologistes, même si quand on fait les référendums, le bureau exécutif doit être validé par le conseil fédéral. En réalité, ce n'est pas l'exécutif qui consulte, c'est le bureau exécutif sous couvert du conseil fédéral, ce qui est pas mal ! Et donc je trouve que c'est plutôt une bonne chose ce genre de référendum parce que finalement, même si on n'a jamais une consultation à 100% des gens qui répondent, bah même sur le questionnaire là sur la réforme des statuts, on a eu pas mal de réponses. Je pense que c'est plutôt une attitude que l'on doit prendre parce qu'on en a besoin. Et du point de vue militant, il y a eu une tentative cet été de Référendum d'initiative citoyenne, militante, où c'était des gens qui voulaient absolument l'union de la gauche aux européennes. Donc voilà, par contre ils ne sont pas allés au

bout de la procédure parce qu'ils n'ont pas eu les signatures nécessaires pour déposer leur référendum. Est-ce qu'il y en avait eu avant celle-là, je ne m'en rappelle plus. Et pourquoi ce n'est pas utilisé par les militants, bah parce que je pense que c'est toute la schizophrénie des militants de gauche : il faut consulter la base, mais en même temps, la base n'est pas éclairée (rire). Ça, c'est un débat qui existe depuis la Révolution française, soit le côté très « mélanchonien » : on consulte directement et en fait c'est un peu le chef qui pose tout seul la question, soit la logique qui est un peu celle des socialistes, qui est de démocratie représentative. Et oui d'ailleurs, c'est marrant car Glucksmann incarne assez bien ça, cette histoire de démocratie représentative et d'élites éclairées que le peuple ne pourrait pas comprendre. Je crois un peu aux deux en fait. Je pense que ce n'est pas mal d'avoir une démocratie représentative et ce n'est pas mal d'avoir des systèmes de référendum qui permettent notamment d'être un peu bousculé par la base. Après, la procédure chez les écolos, elle n'est pas hyper compliquée, mais elle n'est pas hyper simple non plus parce que celui qui veut faire un référendum, il faut quand même qu'il s'y prenne tôt. Donc généralement, quand il y a des souhaits de référendum, il y a d'abord une tentative de passer une motion par le conseil fédéral et ça ferait louche de l'avoir sans ça, je pense.

Ok, mais du coup on peut quand même expliquer, c'est ce que j'entends dans vos propos, c'est que ce recours plus systématique à la démocratie directe est possible car vous, Marine Tondelier et d'autres individus, croyez en cette démarche.

Ouais et puis il y a aussi les nouveaux outils numériques, la généralisation qui fait que maintenant la consultation en ligne, ce n'est plus un souci pour la plupart des militants. Même dans la réforme que l'on est en train de faire, on va permettre de voter au congrès à distance, ce qui était un tabou pour beaucoup pendant des années. Il y a aussi des changements culturels dans la manière de militer, avec des plus jeunes qui sont beaucoup plus mobiles sur des téléphones ou autre et des plus anciens qui ont vécu plutôt les combats des années 70-80, avec des AG qui durent jusqu'au bout de la nuit et où celui qui gagne à la fin, c'est celui qui s'endort le plus tard. Et voilà, moi j'ai plutôt eu l'impression d'être entre les deux et en réalité, il y a un peu une adaptation dans la manière de faire de la politique et c'est important. Autant je comprends la nécessité de se voir pour débattre, autant si on veut faire que des gens militent, notamment des jeunes qui sont parents ou autre, bah en fait il faut que les gens n'y passent pas leur vie. Et donc le sacerdoce politique, c'est des choses qui évoluent et je pense d'ailleurs que dans le bureau exécutif, on est plusieurs parents, ce qui était moins le cas avant. C'est des trucs très cons, mais le fait d'avoir de la diversité des profils, le fait d'avoir aussi des gens qui bossent, qui ne soient pas que des professionnels de la politique, même si Marine elle s'est mise en dispo, ça influe aussi la manière de faire et d'envisager la politique, qui est une activité qui nous prend beaucoup de temps mais qui ne doit pas nous cramer notre vie quoi.

Et du coup, est-ce que vous analyseriez ça comme, le mot est peut-être un peu fort mais c'est celui qui me vient en tête, un conflit entre deux générations de militants ?

Non ! Parce que c'est pas que ça, c'est des éléments, des facteurs, je pense que c'est des facteurs, mais c'est pas que ça. Je pense que ce que je vous disais tout à l'heure, démocratie directe, démocratie représentative, c'est un débat qui hante la gauche, je pense que c'est particulièrement français en fait. Les députés européens n'ont pas du tout la même culture, les Allemands, des fois c'est un peu chiant car ils sont vraiment dans une logique de compromis, c'est calme ! (rire), c'est poli leur manière de faire de la politique, là où nous on est très conflictuel. Mais le côté à la fois la

séduction du césarisme, du bonapartisme, du « mélenchonisme » qui existe à droite mais aussi largement à gauche et en même temps une défiance de ça, je pense que ça aussi ça traverse les écologistes comme les autres courants. Après voilà, quand je me regarde je me désole et quand je regarde les autres je me console, on est quand même un mouvement qui reste vachement démocratique par rapport à nos petits camarades. Le PS, c'est pas mal, mais c'est quand même très étagé leur truc, il y a quand même un contrôle, c'est des baronnies locales quoi. Même si elles sont organisées démocratiquement, c'est le maire du coin qui soutient le département, qui tient la FD. Et le PC, centralisme démocratique (rire), et voilà, la FI, j'en parle pas, les statuts on les cherche encore. Et donc c'est vachement bien d'avoir aussi un parti qui est une expérimentation démocratique, mais par contre faut pas passer dans cette séduction malsaine de passer son temps à se demander comment on s'organise. C'est le drame. Moi, mon souvenir des AG d'étudiants dans les années 80-90, c'était qu'on passait beaucoup de temps à se demander comment faire plutôt que de faire. Voilà. C'est marrant, je deviens léniniste (rire).

Je vous rassure, c'est toujours la même chose dans les AG étudiantes (RIRE). On est déjà revenus sur beaucoup de points que je voulais aborder, mais peut-être avant d'en venir à mon dernier point, et là encore ce sera probablement un peu fort, mais est-ce que cette volonté de plus de directisation dans la démocratie interne à EELV peut être due à une relative désillusion délibérative ?

(Souffle) Hésitation 10s. Bah alors là, je vous donne un avis perso, hésitation de 5s. Moi c'est pas vraiment une désillusion délibérative, enfin pfff si vous pouvez l'appeler comme ça. C'est que je vois la procédure que l'on a pour voter des motions en conseil fédéral où en effet des fois les motions elles sont écrites par des gens qui ont juste envie. Et on a le même problème avec les commissions qui sont motivées sur un sujet mais ils ne sont pas spécialistes d'un sujet et des fois on a des spécialistes qui ne rentrent pas dans nos commissions ou, voilà, quand ils rentrent ils font des trucs extrêmement techniques qui sont difficiles à comprendre pour le commun des mortels. Mon sentiment est plus une histoire de formation, et quand même un vieux problème de la gauche française c'est la séduction littéraire. Quelqu'un qui fait des belles phrases, il a la cote et donc souvent on fait des textes qui font 20 pages là où on pourrait faire beaucoup plus court. Et donc c'est vrai qu'il y a une espèce de plaisir de l'amendement, de dire oui mais. Mais bon là je vois, pour le coup d'avoir vécu deux mandats en tant que bureau exécutif, et avant j'avais fait un mandat en tant que conseil fédéral, j'ai plutôt l'impression qu'on progresse. J'ai plutôt le sentiment qu'on gâche du temps, voire des fois il y a des tensions entre les personnes qui sont inutiles pour atterrir. On réinvente toujours l'eau chaude alors que les positions on les a depuis un moment. Là pour le coup, la France insoumise, ils sont bien mieux organisés que nous, ils ont un socle programmatique depuis 2017 et même avant et ils le mettent à jour. Leur discours en 2022, c'était ça, on n'a pas changé nos trucs, on l'a adapté. Voilà, là où nous en fait, à chaque fois j'ai l'impression que l'on prend le truc à zéro et on a du mal à cibler nos fondamentaux et les positions, c'est toujours les mêmes.

F. Thiollet doit raccrocher et nous invite à prendre contact avec Anne Babian et Jérôme Cucarollo.

Table des matières:

Remerciements.....	3
Sommaire.....	4
Liste des acronymes.....	5
Introduction.....	6
Encadré 1 : Rapport avec mon terrain d'enquête.....	15
Partie I: Une évolution du paradigme démocratique vert, la démocratisation en question.....	16
Chapitre 1: Une évolution de la pratique du référendum d'en haut aux procédures d'en bas à EELV.....	17
1.1: Historique et usages des référendums d'en haut.....	17
1.1.1: Le cadre juridique de la démocratie directe à EELV.....	17
1.1.2: Les référendums d'en haut dans la pratique.....	20
1.2: Le développement récent de la démocratie directe d'initiative militante.....	23
1.2.1: Le réveil du référendum d'initiative militante (RIM).....	24
1.2.2: La généralisation de l'usage des motions ponctuelles.....	25
Tableau 1 : Recensement des motions ponctuelles portés aux Congrès décentralisés d'EELV.....	28
Encadré 2 : Les Consultations.....	29
Chapitre 2: Une évolution de la conception démocratique verte.....	30
2.1: Le référendum, une pratique qui suscite du débat.....	30
2.1.1 : La nécessité de consulter la base.....	31
2.1.2: La crainte de l'exécutif.....	34
2.1.3: La crainte des militants.....	36
2.2: Une innovation de la démocratie directe qui s'inscrit dans un nouveau rapport au militantisme.....	38
2.2.1: La « directisation » comme domestication.....	39
2.2.2: Le parti, une expérimentation démocratique.....	42
2.2.3: Simplifier la démocratie interne.....	44
Conclusion de la Partie I.....	47

Partie II: La démocratie directe un outil face à la crise organisationnelle.....	49
Chapitre 3: Le référendum pour contourner un parlement bloqué.....	51
3.1: Un consensus sur la « nécessité » de réformer.....	51
3.1.1. En finir avec les motions.....	51
3.1.2 : La pression des élus pour une réforme.....	53
3.1.3: Un consensus sans accord.....	55
3.2: Une situation de blocage qui impose le recours au RIM.....	58
3.2.1: Une situation de blocage parlementaire.....	58
3.2.2: Le détournement du RIM.....	60
Chapitre 4: L'utilisation minoritaire de la démocratie directe, entrer dans un jeu fermé.....	64
4.1: L'initiative militante, une opportunité pour des acteurs dominés.....	64
4.1.1: Des acteurs qui n'ont pas accès au jeu politique interne.....	64
4.1.2: Des acteurs minoritaires structurés.....	66
4.1.3 : Un moyen exceptionnel de faire entendre sa voix.....	68
4.2: Une opportunité limitée et contrôlée.....	70
4.2.1: Une entrée négociée avec les instances.....	70
Tableau 2 : Répartition des signataires des motions ponctuelles du congrès de 2022.....	72
4.2.2 : Un règlement à géométrie variable.....	73
Conclusion de la Partie II.....	76
Conclusion Générale.....	78
Annexes.....	82
Bibliographie.....	83
Sources primaires.....	85
Entretiens.....	88
Grille d'entretien.....	89
Exemple d'entretien.....	90
Table des matières.....	95

Abstract

Les Écologistes ont toujours mis au centre de leur fonctionnement interne la souveraineté populaire en garantissant de nombreuses formes de référendums, même si la pratique en était modérée. Cependant, on observe entre 2022 et 2024 une surutilisation des procédures référendaires avec le développement de l'initiative militante. Notre travail, basé sur une étude d'archives et la réalisation d'entretiens auprès des acteurs moteurs de ces référendums, ambitionne d'expliquer les causes de cette dynamique. Ces évolutions s'inscrivent, selon nous, dans un double processus. Premièrement, nous observons une mutation du paradigme démocratique vert, une adaptation des pratiques et des conceptions démocratiques pour correspondre aux nouveaux enjeux politiques du parti. Deuxièmement, notre analyse s'est portée sur l'agentivité des acteurs dans un contexte organisationnel mis en crise par le blocage du parlement interne. Dans ce contexte, les acteurs ont mobiliser les procédures référendaires pour contourner le Conseil Fédéral et défendre leurs intérêts stratégiques. Les Écologistes ayant changé de statuts en 2024, il est difficile de déterminer si ce nouveau rapport à la démocratie directe est circonstancié à une période de transition ou s'il est plus structurel.

Mots-clés définis par l'auteur

- Démocratie directe
- Europe Écologie les Verts
- Paradigme démocratique
- Crise organisationnelle